



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

RAPPORT MORAL

En tant que Président de l'OGFA, il m'appartient de vous présenter le rapport moral de l'Association pour l'année 2022.

C'est à ce titre que je souhaite rappeler ici les objectifs associatifs qui nous animent. Notre volonté est d'apporter des réponses concrètes, adaptées et évolutives aux besoins repérés par les professionnels chaque jour sur le terrain.

L'action associative repose sur la conviction des administrateurs et des salariés, de l'intérêt à prendre en compte l'ensemble des problématiques des personnes les plus vulnérables et de leur apporter des réponses différenciées, mais cohérentes.

En 2022, l'OGFA a retravaillé son projet associatif avec Julie LACAZE-LABADIE. Je remercie les participants, administrateurs, Direction Générale, Cadres, pour leur contribution. Travail très important, car il permet de répreciser qui nous sommes et les orientations retenues pour les années à venir.

Axe 1 : Réfléchir à notre implantation, notre développement territorial et définir notre politique partenariale.

Axe 2 : Comprendre et donner du sens pour se positionner politiquement au regard des possibles.

Axe 3 : Intégrer les enjeux écologiques environnementaux et humains.

Axe 4 : Conventionner dans le groupe « Les Foyers Amitiés » (définir le partenariat et les engagements réciproques entre OGFA et les autres associations, AFA, OGFA Insertion et Fonds de Dotation Amistat).

2022 a été une année riche en réalisations.

- L'OGFA a pris la gestion des services d'hébergement d'urgence et IML (Inter Médiation Locative) sur Oloron, qui jusqu'alors étaient gérés par le Centre Social La Haut.
- Le DAJ : dispositif d'accueil de jeunes en rupture de prise en charge.
- Le GEM à Orthez : Groupe d'Entraide Mutuelle qui sera transféré à l'Association des usagers, quand celle-ci sera créée, et ce sur le modèle d'Oloron avec l'Association Les Moments Partagés.

L'OGFA a participé à la création :

- Un Chez Soi d'Abord, GCSMS de 55 places
- ACI : Atelier Chantier d'Insertion avec OGFA Insertion. 3 Supports d'activité : peinture, petite menuiserie et déménagement.

A ces nouveaux dispositifs, il a fallu poursuivre ou finaliser les ouvertures récentes de Novaé et la Halte Amitié, implantés respectivement Boulevard Alsace Lorraine et Rue Bonado à Pau. Pour Novaé, l'AFA s'est portée acquéreur, tandis que pour la Halte c'est DOMO France qui s'est positionné pour l'achat.

2023 s'annonce comme une année très difficile avec l'explosion des coûts de l'énergie. Pour l'OGFA, les prix vont être multipliés par 2,5, soit un surcroît de 1 million d'Euros environ. Au-delà des économies qui pourront être réalisées, les marges de manœuvre sont limitées, les financeurs devront nous soutenir sous peine de rencontrer de très graves difficultés.

Malgré ce contexte, l'Association doit poursuivre son développement afin de consolider certains dispositifs, à savoir :

- Ouverture de :
 - 10 places Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) ;
 - 5 places Résidence Accueil à Oloron ;
 - 17 places CADA à Orthez et Mourenx.
- Dispositif Ukraine : stabilisé à 300 personnes accompagnées avec des arrivées perlées qui remplacent les départs.
- Le Poney-Club a retrouvé un équilibre financier avec ses 114 adhérents à qui il faut ajouter de nombreuses autres activités :
 - Accueil de groupes d'établissements spécialisés ;
 - Diverses animations (anniversaires...);
 - Médiation animale

Tout ceci a permis de retrouver un équilibre financier.

- La Crèche 1, 2, 3 soleil, pour qui nous devons stabiliser son modèle économique, sous peine de s'exposer à de graves difficultés.

Les oubliés du Segur : leur situation nous préoccupe et nous continuons à suivre leur situation.

Je remercie les membres de la Direction Générale, l'équipe de cadres, les salariés, les bénévoles de plus en plus nombreux, les partenaires et le Conseil d'Administration, pour leur implication dans la vie de l'OGFA. Ils réalisent au quotidien un travail formidable.

Je terminerais avec la phrase de Saint-Exupéry, qui me semble résumer le dynamisme de notre Association : « *pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ».



Denis DUPONT
Président de l'OGFA

Sommaire

- 02 | Le rapport moral
- 03 | Le sommaire
- 04 | L'OGFA en quelques mots
- 05 | Les chiffres clés
- 06 | Nos domaines d'action
- 07 | Nos services gestionnaires
 - 09 | Le pôle Veille Sociale
 - 21 | Le pôle Enfance | Famille
 - 35 | Le pôle Personnes Isolées
 - 59 | Le pôle Handicap Psychique
 - 71 | Le pôle Migrants
 - 83 | Le Service Insertion et Egalité des Chances

87 | Nos services transversaux

88 | Achats - Logements

89 | Comptabilité

90 | Informatique

91 | Partenariat

92 | Remerciements

93 | Notes

L'OGFA EN QUELQUES MOTS

L'Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA) est une association créée en 1951. Elle assure le fonctionnement d'une quarantaine de services et d'établissements sociaux et médico-sociaux. Ces services sont regroupés en 6 pôles : un Pôle Veille sociale et Hébergement d'urgence, un Pôle Enfance-famille, un Pôle Personnes isolées, un Pôle Handicap psychique, un Pôle Migrants et un Pôle Insertion.

L'OGFA a pour mission d'être à l'écoute des problématiques de précarité et d'exclusion sociale. Elle exerce une fonction d'alerte par rapport à leur émergence et une fonction de réflexion en ce qui concerne les réponses à leur apporter.

L'OGFA agit selon deux principes : celui de l'inconditionnalité de l'accueil et celui de l'autonomisation. Il s'agit d'accueillir les personnes telles qu'elles sont, là où elles en sont, sans complaisance, mais avec bienveillance et compassion. Il s'agit aussi d'offrir à ces personnes une ouverture vers un avenir.

CONTACTEZ-NOUS

34 Avenue Henri IV

64110 Jurançon

Tél : 05 59 06 15 32

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR



www.ogfa.net

LinkedIn

OGFA Foyers Amitié

LES CHIFFRES CLÉS



6
pôles de
compétences

1300



17 M €
de budget annuel



261
salariés

37
dispositifs
et Services



17
sites
géographiques



3
Territoires



Pau | Oloron | Orthez

Studio Philippe Calvo

NOS ACTIVITÉS

TOIT



Hébergement d'urgence



Hébergement d'insertion



Logement

ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement à la vie quotidienne



Accompagnement à la parentalité



Accompagnement médical



Accompagnement social



Accompagnement psychique



Accompagnement à l'habité

ACCOMPAGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



Multi-accueil



Poney Club



Insertion professionnelle



NOS SERVICES GESTIONNAIRES

PÔLE VEILLE SOCIALE

L'OGFA gère un dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence, qui accueille, informe et oriente les personnes sans abri ou en détresse.

Ce dispositif est basé sur 4 services : la plateforme téléphonique du 115, qui permet la mise à l'abri ponctuelle sur le département des Pyrénées-Atlantiques, le SIAO, qui coordonne le parcours des personnes vers le relogement, la plateforme Point d'Eau, qui répond à la détresse des personnes sans domicile et/ ou en situation de grande précarité, en proposant une palette d'accompagnements socio-sanitaires, et un dispositif d'hébergement d'urgence qui accueille temporairement les personnes sans solution d'hébergement.

Ce pôle a pour ambition de proposer un accompagnement et une orientation à toute personne, où qu'elle se trouve dans son parcours d'hébergement-logement.

En 2022, l'OGFA a été désigné par l'Etat, référent départemental de l'accueil des familles déplacées Ukrainiennes.



10 | 115

12 | SIAO

14 | Point d'eau

16 | Hébergement d'urgence Halte Amitié

18 | Accueil Ukraine

La plateforme téléphonique du « 115 »

le numéro d'urgence sociale

MISSION DU SERVICE

Le 115 est le numéro de l'urgence sociale. Il permet de venir en aide aux personnes sans abri et/ ou en grande difficulté sociale. Ce numéro permet également aux personnes de réaliser un signalement pour une situation de détresse. **Il est gratuit et fonctionne depuis un portable ou un fixe**, tous les jours de l'année. **La mission du 115, basée sur de l'écoute, consiste à établir un premier diagnostic et à apporter une réponse de proximité, en indiquant notamment l'établissement ou le service auprès duquel la personne ou la famille pourra être accueillie et ce, sur l'ensemble du département.** La ligne 115 du 64 gère les demandes sur le département des Pyrénées –Atlantiques.

Le 115 joue un rôle de régulation, en recueillant et en diffusant quotidiennement les informations relatives aux places d'hébergement d'urgence disponibles. C'est un dispositif de veille sociale, il permet de mesurer et de constater les besoins, en termes de places d'hébergement d'urgence et de prestations (alimentation, vestiaire, passage maraude, etc.). **Le 115 utilise le logiciel SI SIAO, qui permet de mettre en lien l'ensemble des professionnels intervenant dans le parcours des personnes.**

Les écoutants 115 travaillent en étroite collaboration avec les bénévoles de la Croix-Rouge Française et l'ensemble des associations caritatives.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre d'appels : **29.880, soit 81 appels/jour** (3.257 appel de plus qu'en 2021)
Nombre d'appels pour une demande d'hébergement: **24.924**
Nombre d'appels d'un partenaire : **2.048**
Nombre d'appels d'un citoyen pour un signalement : **67** (50 % de plus qu'en 2021)
Erreurs de numéro et appels polluants : **392**
Nombre d'appels pour une demande de prestations : **562**



Année d'ouverture : 1995
Nombre de salariés : 3 ETP
Echelle territoriale : département 64

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN BÉARN

Couples avec enfant(s) : 75
Couples sans enfant : 39
Jeunes non reconnus mineurs isolés : 63
Femmes seules : 141
Femme seule avec enfant : 241
Familles : 41
Groupes d'adultes sans enfants : 95
Hommes seuls : 408
Hommes seuls avec enfant(s) : 7

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES AU PAYS BASQUE

Couples avec enfant(s) : 26
Couples sans enfant(s) : 31
Jeunes non reconnus mineurs isolés : 22
Femmes seules : 123
Femmes seules avec enfant(s) : 83
Familles : 16
Groupes d'adultes sans enfant(s) : 42
Homme seul : 638
Homme seul avec enfant : 1

Nombre de personnes mises à l'abri

- **Béarn : 110 personnes/ nuit en moyenne**
 - **Pays Basque: 56 personnes/ nuit en moyenne**
- 60.628 nuitées réalisées**

| Les nuitées réalisées dans les Pyrénées Atlantiques

Le Béarn se distingue du Pays Basque par sa capacité hôtelière. En Béarn, sur les 40.235 nuitées réalisées, 15.262 (soit 38 %) sont proposées à l’hôtel, pour seulement 721 au Pays Basque.

Les structures de type hébergement d’urgence et places hivernales ont réalisé 44.645 nuitées, principalement au Pays Basque :

- 2.4973 nuitées en Béarn ;
- 19.672 nuitées au Pays Basque.

Le département propose différents types de dispositifs d’hébergement. Il peut ainsi répondre de façon adaptée aux besoins des personnes. Nous disposons de places dans des structures collectives, avec ou sans animaux, des places d’hébergements plus particulièrement dédiées aux femmes avec enfants et/ ou aux femmes victimes de violences conjugales, et des places destinées uniquement aux hommes isolés, en chambre double ; nous disposons en outre de places pour des séjours de mise à l’abri durant 4 nuits, ainsi que des places dites « pérennes ».

| Les demandes pourvues et non pourvues

En 2022, le 115 a traité **19.247 demandes d’hébergement**.

Malgré les 362 places dédiées à la mise à l’abri sur notre département, nous constatons que 9.555 demandes n’ont pu obtenir une réponse favorable. Ainsi, et en moyenne, 26 personnes ne trouvent pas de réponse via les hébergements 115.

Le logiciel SI-SIAO permettant de classier les refus, plus de la moitié de ces demandes sans réponse favorable le sont par manque de places disponibles (5.442).

Nous observons également que **10% des demandeurs refuse l’orientation proposée et que 248 demandes n’ont pu obtenir de réponses favorables de mise à l’abri car les demandeurs sont exclus de l’ensemble des dispositifs.**

EVÈNEMENTS MAJEURS

| L’année 2022 a été marquée par une diminution des demandes d’hébergement (3.545 demandes de moins qu’en 2021). Cette diminution des demandes est due notamment :

- A l’ouverture de places pérennes pour les familles et femmes avec enfants (le renouvellement se fait chaque semaine et non pas toutes les 4 nuitées) ;

- A la montée en charge du dispositif UN CHEZ SOI D’ABORD, qui propose des logements pour les personnes en situation de souffrance psychique, ayant connu un parcours d’errance et des conduites addictives. Les personnes accueillies sur ce dispositif étaient, pour un certain nombre d’entre eux, des « habitués du 115 ».

| L’hébergement des ménages ukrainiens

Dès le mois de mars 2022, **le 115 a pris en charge, via le logiciel SI SIAO, la gestion de l’accueil des Ukrainiens.** 9.138 nuitées ont ainsi été réalisées pour des ménages ukrainiens, soit 31 personnes qui ont trouvé refuge sur notre département, entre le 17 mars (arrivée des 1^{er} réfugiés) et le 31 décembre 2022.

L’équipe d’écouterants 115, a su faire preuve d’adaptabilité et de réactivité pour intégrer au mieux ces familles fuyant la guerre et répondre à la consigne de l’Etat, qui souhaitait pouvoir proposer, à tous, une solution d’hébergement d’urgence.

| Lun remaniement de l’équipe de professionnels

Deux salariés ont souhaité démissionner de leur poste. Ces deux départs ont provoqué une réorganisation du service. Le 115 jour bénéficie dorénavant de 2 postes à 28h/ semaine, hors période hivernale, avec un passage à 35h, durant la période hivernale (du 1^{er} novembre 2022 au 15 avril 2023).

| Une absence de revalorisation salariale vécue comme une injustice

Le non octroi de la prime Segur aux écouterants 115 est vécu comme injuste, alors que leur rôle est déterminant dans la prise en charge des sans abri et des personnes en situation de grande précarité. Leur métier, basé sur l’écoute et le diagnostic, leur apparaît aujourd’hui insuffisamment reconnu.

PERSPECTIVES

Plusieurs enjeux apparaissent pour cette année 2023, il s’agira de :

- Consolider l’équipe en place en garantissant la continuité de service entre le jour et la nuit.
- Accompagner les salariés dans leur pratique pour faire face aux pressions et à l’agressivité de certains demandeurs.
- Continuer de s’engager dans le mouvement des « des oubliés du SEGUR », en vu de l’élargissement de la revalorisation salariale aux écouterants 115.

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SIAO, un dispositif coordonnant l'accès à l'hébergement et au logement

MISSION DU SERVICE

Les circulaires du 8 avril et du 7 juillet 2010 définissent le SIAO comme un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Il est l'outil opérationnel de la refondation des politiques de logement.

Le SIAO BEARN et SOULE est la plateforme, qui permet de mettre en relation la demande d'hébergement à une offre de places d'hébergement, et d'apporter à chaque demande, la réponse la plus adaptée.

Le SIAO a plusieurs objectifs :

- Recenser toutes les places d'hébergement, de logements en résidence sociale et de logements des organismes qui exercent les activités d'Intermédiation Locative (IML) ;
- Traiter avec équité les demandes reçues, en s'appuyant sur la connaissance de l'offre existante et de ses disponibilités ;
- Assurer l'orientation des personnes, après une évaluation sociale, médicale et psychique et l'analyse de leur situation de détresse ;
- Suivre le parcours des personnes ou des familles jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- Participer à l'observation sociale du territoire.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de demandes : **900 pour 1204 personnes, soit 75 demandes par mois.**
Nombre de personnes hébergées : **479, soit 40 %**
Nombre de femmes seules avec enfants : 174, soit 36 % des personnes accueillies
Nombre d'hommes isolés : 116, soit 24 % des personnes
Nombre de personnes en liste d'attente : **890 personnes pour 603 demandes**



Année d'ouverture : 2010
Nombre d'ETP : 2,75
Nombre de places gérées par le SIAO BEARN : 817

LE SIAO EST BASÉ SUR TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX

| La continuité de la prise en charge des personnes
Il s'agit d'accompagner les parcours et de proposer des solutions jusqu'au relogement autonome.

| L'égalité face au service rendu
Il s'agit de traiter chaque demande de façon équitable (traitement de la fiche saisine et liste d'attente).

| L'adaptabilité des prestations aux besoins des usagers
Il s'agit de proposer des solutions adaptées à la problématique du ménage.
Pour ce faire, le SIAO dispose des 2 volets de places : l'urgence et l'insertion.

Le SIAO utilise le logiciel national SI-SIAO. Il s'agit d'une plateforme informatique, qui permet de tendre vers une harmonisation des évaluations, ainsi qu'une homogénéisation et facilitation de l'observation sociale. Elle permet la saisie par toute personne, organisme ou collectivité, des données concernant l'urgence, l'insertion et le logement. Elle est conçue pour être utilisée en réseau par le SIAO et ses partenaires, utilisateurs 1^{er} accueil, et hébergeurs.

Une équipe de professionnels à l'écoute des partenaires

L'équipe du SIAO est composée de deux travailleurs sociaux, d'une juriste à mi-temps et d'un technicien informatique gérant le logiciel SI SIAO.

L'équipe sociale participe à différents instances de travail telles que :

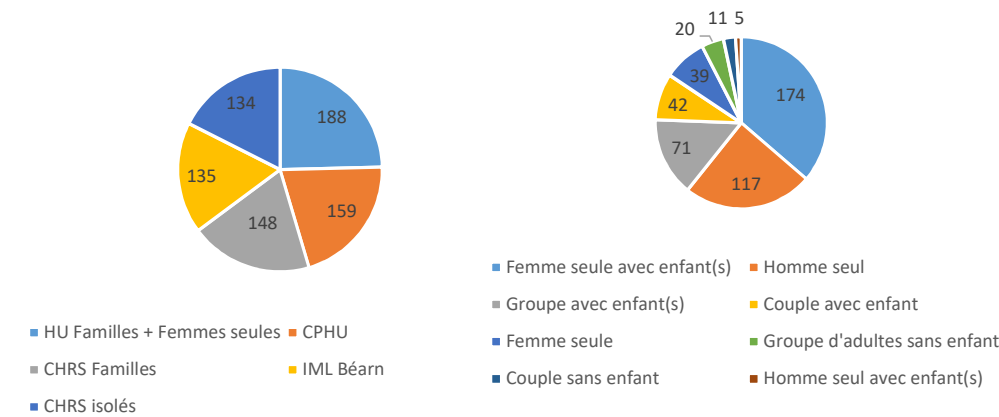
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX), cette commission peut être saisie, dès lors qu'un risque d'expulsion existe. Elle propose alors des recommandations pour le relogement ou l'hébergement du ménage en situation d'expulsion ;
- La Commission de Médiation (COMED) : elle examine les recours amiables et désigne au Préfet les demandeurs qu'elle reconnaît comme étant prioritaires pour le relogement ;
- Les Commissions Pluridisciplinaires Unique (CPU), ayant pour objectif de faciliter la réinsertion des détenus dès leur sortie d'incarcération ;
- Les commissions d'admission Résidence Accueil et Un Chez Soi D'abord (UCSD).

Ces commissions facilitent le travail de coordination d'une part et le travail autour de la notion de parcours des bénéficiaires.

Un service à l'écoute des besoins des personnes

Le SIAO bénéficie d'une connaissance fine des dispositifs existants. Son expertise lui permet d'orienter les demandeurs vers les solutions les plus adaptées.

Focus sur la typologie des ménages accueillis, ainsi que sur les demandes en attente



ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Une légère baisse des demandes

Nous observons une diminution du nombre de demandes (65 demandes de moins qu'en 2021, 1204 personnes sont concernées en 2022, elles étaient 1269 en 2021). Cette baisse repérée peut démontrer une certaine désillusion de la part des demandeurs. En 2022, **le délai d'attente pour entrer en hébergement, d'un homme isolé bénéficiaire du RSA, est d'environ 8 mois.**

La création d'un poste de technicien informatique sur l'ensemble du département

Créé en novembre 2021, le poste de technicien informatique a montré toute son efficacité. Ce professionnel a pour mission d'accompagner l'ensemble des professionnels utilisateurs du logiciel SI SIAO. Il a pu répondre aux problèmes liés à l'utilisation du logiciel. Tout au long de l'année, il a réalisé les formations pour tous les utilisateurs 1^{er} accueil, terminé le recensement de toutes les places d'hébergement sur le BEARN et proposé des formations à plus de 16 structures. Il vient également en soutien informatique des utilisateurs via une *hotline*. Il réalise l'ensemble des statistiques hebdomadaires 115 pour les services de l'Etat. Enfin, il propose et met en œuvre des actions d'amélioration du SI SIAO et informe les partenaires des mises à jour du logiciel en lien avec la DIHAL et les services de l'Etat.

La non éligibilité des professionnels aux revalorisations salariales, de type Segur

Les travailleurs sociaux de l'antenne SIAO BEARN ne bénéficient pas de la revalorisation salariale ; ils se revendiquent comme « oubliés du SEGUR ».

PERSPECTIVES

Une instruction de l'Etat devait voir le jour en 2023. Elle a trois objectifs :

- Accélérer la mise en œuvre du suivi de parcours « de la rue au logement » ;
- Placer le SIAO au cœur du suivi de parcours « de la rue au logement » ;
- Proposer un cadre rénové de la coordination départementale (avoir un SIAO unique par département, assurer l'indépendance entre l'activité SIAO et les autres activités, avoir un statut juridique permettant de répondre aux objectifs de l'instruction).

La mise en place de ce travail fera l'objet, en amont, d'un audit, dont la mise à œuvre a été déléguée, par l'Etat, aux deux associations gestionnaires d'un SIAO sur le département.

Le Point d'accueil jour : LE POINT D'EAU

Une plateforme socio-sanitaire multi partenariale pour les personnes Sans Domicile Fixe et/ou en situation de grande précarité

MISSION DU SERVICE

Le Point d'Eau a pour mission d'offrir aux personnes particulièrement marginalisées de Pau et de ses alentours, un abri en journée, ainsi que des prestations sanitaires (douches, lessives et bagagerie). Outre ces prestations typiques d'un accueil de jour, ce site a la spécificité d'être une véritable plateforme socio sanitaire, qui s'inscrit dans le dispositif territorial de veille sociale et sanitaire. On y trouve des travailleurs sociaux, des infirmiers psychiatriques, des intervenants extérieurs, notamment en addictologie, en soins dentaires et en santé somatique, grâce aux différents partenariats formalisés. Des bénévoles participent à l'animation du lieu, ils facilitent le fonctionnement quotidien sur l'accueil en assurant, notamment, la prestation café, ou des soins de podologie.

Le lieu, une ancienne école maternelle disposant d'une cour intérieure, présente de nombreux avantages pour l'accueil des personnes marginalisées. Il permet de travailler entre le dedans et le dehors, ainsi que d'accueillir des chiens.

Le Point d'Eau, situé dans le bâtiment du « PHARE », est un lieu ressource pour les personnes en situation de grande exclusion. Il représente, pour beaucoup, le seul « point de chute » pour se mettre à l'abri, se soigner, se laver et se poser dans un lieu sécurisé.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies par jour : **72 personnes**
Nombre de personne en file active : **935, dont 335 nouvelles**
Sexe des personnes accueillies : **536 hommes et 87 femmes**
Âge : 46% ont entre 25 et 45 ans
Bénéficiaires du RSA : **10,1%**
Bénéficiaire de l'AAH : **7,3%**
En rupture de droit : **64%**



Année d'ouverture : 2007
Nombre d'ETP : 4 ETP
Nombre de bénévoles : 9



- Accueil
- Mise à l'abri
- Espace hygiène
- Bagagerie
- Point informatique
- Charge téléphonique
- Ecoute/soutien
- Orientation

ÉLÉMENTS DE PROFIL

De nombreux jeunes

Durant cette année 2022, nous avons constaté une présence plus importante des jeunes de moins de 25 ans, **souvent en couple et, pour la majorité, tout juste sortis des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils sont en rupture de liens familiaux et sont, pour une grande majorité d'entre eux, en grande souffrance psychosociale. Ils représentent 17 % des personnes qui fréquentent quotidiennement le site.**

Des personnes vulnérables

Toutes les personnes qui viennent au Point d'Eau sont en situation de grande fragilité. Plus de 80 % d'entre elles sont sans domicile et ont besoin de faire appel au 115 pour être à l'abri.

Des personnes en situation d'addictions

La plupart des personnes accueillies ont une dépendance à l'alcool ou aux toxiques. Il s'agit souvent d'une codépendance. Cette difficulté est essentiellement masculine et concerne particulièrement les 25/ 45 ans. Les problèmes liés à l'addiction entraînent des problèmes de violences et réduisent considérablement leur espérance de vie.

Des personnes en souffrance psychique

La présence sur site d'une équipe de professionnels en santé mentale favorise la pose de diagnostic et l'accès aux soins. Chaque jour, 8 personnes sans domicile viennent au Point d'Eau pour prendre leur traitement.

| Une équipe de professionnels à l'écoute

Le Point d'Eau n'est pas un simple abri convivial, il est reconnu, sur la ville de Pau, comme étant une véritable plateforme socio sanitaire. On y trouve une équipe éducative avec deux travailleurs sociaux et un auxiliaire socio-éducatif, la PASS en santé mentale, représentant trois infirmiers et la PASS de l'hôpital général, permettant la présence sur site d'un médecin et d'une ASS de l'hôpital général, deux fois par semaine.

En outre, des permanences sont assurées par des professionnels de l'addictologie, un cabinet dentaire est porté avec les associations CEID Béarn Addictions et Médecins du monde, une pédicure podologue bénévole propose des soins, et une juriste à mi-temps assure des permanences d'accès aux droits liés à l'habitat.

Cet ensemble de professionnels démontre que l'accueil de jour est en première ligne pour répondre aux besoins des personnes les plus marginalisées. Tout en garantissant un accueil inconditionnel, ils œuvrent quotidiennement dans la lutte contre la grande exclusion, en facilitant les démarches d'insertion sociale et sanitaire. Ils réalisent également des maraudes pour répondre aux besoins des plus désocialisés.

| Un partenariat important qui favorise la socialisation

Des animations sportives ont été proposées tout au long de l'année, à raison d'une activité par semaine. Les usagers ont pu bénéficier du soutien des associations SIEL BLEU et de l'UFOLEP et ainsi réaliser deux sorties randonnées, un tournoi de foot et un tournoi de basket. En outre, depuis maintenant 4 années consécutives, un lycée de l'agglomération paloise récolte des boites cadeaux ; celles-ci sont remises aux usagers, par les lycéens, lors d'un moment festif, à l'approche de Noël. En 2022, nous avons également été sollicités par un lycée hôtelier. Les élèves, dans le cadre de leur formation, ont pu réaliser un panier repas froid destiné aux usagers du lieu.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2022 a été marquée par une **recrudescence d'actes violents** à l'intérieur du site. Une professionnelle s'est ainsi vue menacée de mort et 7 appels ont été passés aux forces de l'ordre pour des bagarres. Ces événements ont abouti au recrutement d'un agent de sécurité à temps partiel. Cet emploi va évoluer, en 2023, sur un temps plein, en CDD.

L'insécurité des salariés et le turn over des équipes ont contribué à la réalisation d'un audit durant 3 mois. Celui-ci a permis de redéfinir le rôle et les missions de chacun d'une part et de réécrire le projet de service d'autre part.

Ce **travail de réécriture du projet de service** est venu réinterroger les pratiques avec la volonté de répondre aux plus près des besoins des usagers, ainsi qu'à un retour à nos fondamentaux comme l'accueil inconditionnel et la consommation de l'alcool (autorisée à l'intérieur du site en valorisant, en parallèle, le travail autour de la réduction des risques).

Les réflexions ont pu être guidées par un psychologue. Parallèlement, les professionnels ont suivi une formation mensuelle en addictologie, avec un médecin spécialisé dans les conduites addictives des grands marginaux.

Pour la 1^{ère} année, l'équipe de l'accueil de jour a été mobilisée par les services de l'Etat pour **ouvrir la structure aux bénéficiaires lors des périodes caniculaires** de l'été 2022.

De plus, suite aux réponses favorables à deux appels à projets, obtenues en 2021, concernant la **rénovation totale du site, ainsi que de sa bagagerie**, les travaux ont démarré en novembre 2022.

Afin d'assurer une continuité de service durant les travaux, l'activité accueil et d'accompagnement social du Point d'Eau a déménagé dans des locaux loués par l'association et situés à 100 mètres de l'adresse habituelle.

Les services, tels que l'hygiène (douches et lessives) et la bagagerie, peuvent fonctionner durant les travaux mais ne sont ouverts qu'en matinée.

L'équipe de professionnels, les bénévoles et les usagers ont su faire preuve d'une grande adaptabilité pour investir les nouveaux locaux et organiser le fonctionnement de l'accueil de jour.

PERSPECTIVES

Deux enjeux nous semblent importants pour 2023 :

- **La réouverture du site avec une consommation d'alcool possible**, en travaillant sur la réduction des risques ;
- **La mise en œuvre du projet de service actualisé.**

Ces enjeux sont de taille avec une équipe renouvelée pour plus de 50 % de son effectif, mais représentent un nouveau défi dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

La Halte Amitié

Centre d'Hébergement d'Urgence pour Femmes et familles

MISSION DU SERVICE

La Halte Amitié est un établissement dédié à l'hébergement d'urgence. Il accueille, tout au long de l'année, des familles primo arrivantes, des personnes déboutées du droit d'asile, des adultes et des enfants en situation de grande vulnérabilité. Les orientations sont réalisées par le **115** (numéro d'urgence sociale) et le **SIAO** (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation).

La Halte Amitié est un lieu sécurisé et sécurisant, qui garantit, à toutes les personnes accueillies, protection et intimité. Une veille est assurée par des professionnels 24h/24. L'établissement se compose de 49 chambres, accueillant de 1 à 4 personnes, avec sanitaires et salles de bain individuels, d'espaces communs, d'un salon et d'une salle de restauration, équipée de micro ondes et ouverte en journée.

La HALTE AMITIE offre une véritable alternative au système hôtelier, en répondant à l'urgence, tout en garantissant une veille sociale et une première réponse aux besoins primaires des personnes accueillies.

Cette mise à l'abri temporaire permet une première évaluation sociale et sanitaire de la personne, toujours en lien avec les travailleurs sociaux du droit commun.

L'établissement a proposé, en 2022, 4 chambres de 2 places, destinées à la mise à l'abri durant 4 nuits pour des femmes et des hommes isolés orientés par le 115.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **141 personnes différentes, dont 41 enfants**
Sexe des adultes : **80 femmes** ; 20 hommes
Âge des enfants : **18 enfants de moins de 3 ans** / 23 de plus de 3 ans
Durée moyenne de séjour : **6 mois**
Taux d'occupation : **90 %**
Nombre de nuitées réalisées : **15447 nuitées, soit 70 personnes/nuit**



Année d'ouverture : décembre 2019
Nombre de salariés : 11 ETP
Nombre de places 115 : 50 places
Nombre de places SIAO : 28 places
Nombre de chambres : 49

ELÉMENTS DE PROFIL

Des besoins de mise à l'abri pour les femmes, de plus en plus importants

Cette année est marquée par l'accueil important de femmes victimes de violences conjugales, représentant 25 % des personnes accueillies.

Le nombre de femmes hébergées dans le cadre des Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) a également augmenté avec l'accueil de 5 femmes.

Les familles déboutées du droit d'asile ou en attente de régularisation représentent plus de 60 % du public hébergé à la HALTE AMITIE.

En France, toute personne se trouvant sur le territoire en situation régulière ou irrégulière peut avoir accès à ce dispositif d'hébergement d'urgence.

En plus d'apporter un toit temporaire, la HALTE AMITIE offre un réel soutien moral et psychologique aux personnes démunies.

Elles sont guidées dans leurs démarches administratives pour retrouver l'autonomie et la confiance en elles, nécessaires à la reconstruction de leur projet de vie.

| Un public vieillissant

Le nombre de sans abris vieillissants est en augmentation depuis plusieurs années. La moyenne d'âge en EHPAD étant de 85 ans que peut-on proposer à des personnes sans abris, qui commencent à manifester une perte d'autonomie dès l'âge de 50 ans ? En 2022, la HALTE AMITIE a accueilli, sur l'ensemble des ses dispositifs 115 et SIAO, 4 personnes de plus de 60 ans. Deux d'entre elles ont connu des parcours professionnels chaotiques, bénéficient de droits à la retraite faibles et deux autres sont arrivées à la retraite alors qu'elles n'avaient vécu qu'avec les minima sociaux. Le CHU n'est pas adapté à ce public qui mobilise l'ensemble des professionnels pour assurer et garantir un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne, courses, toilettes, entretien de la chambre, alors que parfois peuvent s'ajouter des troubles de type démence qui rendent complexe la prise en charge.

| L'accueil des enfants

Les enfants représentent 29 % des personnes accueillies. Nous sommes donc vigilants à pouvoir leur proposer un accompagnement adapté. Les enfants sont inscrits dans les établissements scolaires, afin de bénéficier du même enseignement que les enfants de leur âge. Nous proposons des activités spécifiques, de type soutien à la parentalité et soutien scolaire, et marquons les temps festifs (Noël, Halloween, carnaval et anniversaires), afin d'amener un peu de légèreté et de « normalité » dans un contexte difficile. Un espace dédié aux enfants, dans le salon, permet de leur mettre à disposition des jouets et des livres.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2022 a été marquée par la pérennisation des places d'hébergement d'urgence : 24 places à la main du SIAO et 50 places à la main du 115, dont 8 places de mise à l'abri.

La Halte Amitié a développé son offre de service. Les personnes accueillies bénéficient toutes d'un accompagnement social réalisé par le droit commun. Pour favoriser l'ouverture des droits, nous avons construit un partenariat étroit avec la CAF et la CPAM. À ce titre, leurs professionnels viennent sur notre site, rencontrer les bénéficiaires. Nous avons également proposé des ateliers participatifs sur les thématiques de la nutrition et de la socio-esthétique.

A la fin de l'année 2022, l'association a répondu à un Appel à projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées en urgence. **La réponse favorable obtenue par les services de l'Etat va permettre d'équiper les chambres de réfrigérateurs et de mobiliers adaptés.**

Les professionnels qui assurent l'entretien de la résidence ont été touché par de nombreux arrêts maladie, le soutien d'intérimaires s'est avéré indispensable pour garantir les accueils en urgence.

Le 31 décembre 2022, la visite du Préfet des Pyrénées Atlantiques a clôturé les festivités de fin d'année. Les résidents ont accueilli avec satisfaction et grand intérêt cette rencontre autour d'un petit déjeuner. Une famille a pu montrer son lieu d'hébergement.

PERSPECTIVES

En 2023, il s'agira, d'une part, d'assurer et de garantir à tous l'aménagement des pièces de vie et des chambres individuels.

Le deuxième enjeu consistera à la rédaction du PROJET DE SERVICE, ce document de travail validera les missions réalisées au quotidien sur la structure. La HALTE AMITIE est maintenant un lieu d'accueil d'urgence sécurisant reconnu sur notre territoire pour l'accueil et l'hébergement des femmes avec ou sans enfants en situation régulière ou irrégulière sur notre territoire.

Service Accueil Ukraine

Une mise en relation des réfugiés Ukrainiens et des hébergeurs citoyens

MISSION DU SERVICE

Dès le mois de mars 2022, la France est pleinement solidaire des Ukrainiens et est mobilisée pour faciliter leur accueil. Chaque préfecture désigne une association référente. L'OGFA est sollicitée par les services de l'État pour créer une plateforme téléphonique, appelée Cellule Accueil Ukraine. Ce service, composé de 3 écoutants téléphoniques, a pour mission de mettre en relation les accueillants volontaires et les personnes déplacées d'UKRAINE. Les écoutants assurent le lien entre l'hébergeur, l'association accompagnante et les Ukrainiens accueillis. Ils veillent également à proposer un hébergement/ logement adapté à la composition familiale.

- Au niveau national, l'hébergement des déplacés ukrainiens s'est appuyé sur des solutions diverses et variées :
- Des chambres chez l'habitant ;
 - De l'accueil en centre de desserrement ;
 - De l'hébergement collectif ;
 - Du logement autonome ;
 - Des nuits hôtelières.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées à l'hôtel et en structures collectives :

- Béarn : 8856
- Pays Basque : 282

454 ménages Ukrainiens présents sur le département des Pyrénées Atlantiques
Nombre de propositions d'appariement en avril 2022 : 388 familles hébergeurs citoyens
Nombre d'appariements réalisés : 222



Année d'ouverture : mars 2022
Nombre d'ETP : 2,5

ELÉMENTS DE PROFIL

Des femmes et des enfants

Les premiers réfugiés sont arrivés par leurs propres moyens chez de la famille ou des amis ou directement dans un Hôtel de Lons. Une grande partie des ménages arrivés d'Ukraine se compose de femmes et d'enfants. Les hommes ont pour la plupart fait le choix de rester au pays pour rejoindre les forces armées. Dès la fin du mois de mars, c'est 90 personnes qui arrivent en bus depuis Kiev, 50 seront accueillies dans le Béarn et 40 sur le Pays basque intérieur. Ces réfugiés n'ont aucune attache en France.

Des personnes âgées

Les familles sont souvent accompagnées de grand-mères ou de tantes.

Des personnes en souffrance psychique et somatique

Les déplacés ukrainiens ont amené avec eux leur situation de précarité, leurs pathologies psychiatriques, leurs conduites addictives et leurs pathologies somatiques au long cours (diabète, dialyse, handicap moteur ...). En outre, un grand nombre d'entre eux sont sous le choc, voir traumatisés, par leur situation d'exil.

MOBILISATION CITOYENNE

| Un engagement citoyen

L'État français a su mobiliser ses citoyens et les associations locales pour assurer l'accueil des ukrainiens dès le début du conflit. La création de plateformes en ligne « POUR L'UKRAINE » et « JE VEUX AIDER » a permis de faciliter les démarches et offre toute l'information utile pour accompagner les ukrainiens dans leur premier séjour en France.

En Béarn, c'est plus de 1200 réfugiés qui ont été accueillis. Ils ont trouvé diverses formes de soutien : pour être hébergé, pour obtenir la réalisation des démarches administratives, pour apprendre le français, pour obtenir des produits de première nécessité, ainsi que pour partager des activités sportives et culturelles.

| Un engagement des œuvres caritatives, des associations et du Ministère de l'Intérieur, via la préfecture et l'OFII

Dès le mois de mars 2022, les associations caritatives, les services de l'État, les collectivités locales et les associations gestionnaires du Dispositif National d'Asile se sont réunis pour coordonner les actions à mettre en œuvre.

Tous les ukrainiens arrivés en France suite au conflit bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour, d'une durée de 6 mois et renouvelable 3 ans. Cette protection ouvre droit à une aide financière (ADA). Les enfants sont scolarisés dès que l'hébergement est assuré.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| La durée du conflit en Ukraine vient mettre à mal l'engagement des citoyens

Cette mobilisation pourtant remarquable durant le printemps 2022, commence à s'épuiser dès la période estivale. Les hébergeurs citoyens souhaitent partir en vacances et récupérer les résidences secondaires qu'ils avaient solidairement mises à disposition.

Le Service Accueil Ukraine doit alors trouver de nouveaux hébergeurs et pour certaines familles c'est une nouvelle épreuve de séparation.

| Les citoyens parlent de « l'envers du décor »

Des problèmes de cohabitation de plus en plus importants apparaissent, liés à la barrière de la langue et aux différences des modes de vie.

On note également un réel impact financier sur le budget des ménages. Certaines familles, prises dans un élan solidaire, n'avaient pas mesuré et ce coût et la durée du conflit, et se retrouvent en difficultés pour gérer leur quotidien.

Ils sollicitent les écoutant du service en urgence, demandant leur aide pour qu'ils puissent trouver aux personnes hébergées, une autre solution.

En outre, au-delà d'un hébergement, il faut apporter aux ukrainiens, tout ce qu'ils n'ont pas : nourriture, habits et transports, notamment.

Accueillir ne s'improvise pas.

PERSPECTIVES

Les perspectives de ce service sont conditionnées à l'actualité. Les 3 salariés actuellement en Contrat à Durée Déterminée seront en poste jusqu'au 30 avril 2023. Nous attendrons donc les directives de l'État dès début 2023.

Dès l'automne, les services sociaux constatent une diminution des arrivées sur le territoire, alors qu'au même moment, les premiers réfugiés renouvellent leurs titres de séjour. Le conflit et l'exode, qui ne devaient durer que quelques mois, semblent s'éterniser ; peu nombreux sont maintenant les déplacés ukrainiens à vouloir retourner au pays, malgré les difficultés qu'ils rencontrent pour leur intégration.

PÔLE ENFANCE FAMILLE

C'est au Pôle Enfance – Famille que débute l'histoire de l'OGFA. Ainsi, les « Foyers Amitié » voient le jour au début des années 1950 sous l'impulsion de l'Abbé Hourcq, aumônier diocésain du service d'action sociale.

Au fil du temps, avec l'apparition de nouvelles formes de précarité et l'évolution de la protection de l'enfance, les activités des Foyers Amitié se sont adaptées, afin de prendre en compte les nouveaux besoins. C'est ainsi que le pôle historique de l'OGFA est passé d'un foyer de filles-mères à la création d'un CHRS, d'un Hôtel Maternel, d'une crèche, et d'un LAPE. Depuis 2020, le Pôle s'est enrichi des services MNA et JEAE, permettant l'accueil de jeunes migrants.



22 | CHRS Castilla

24 | Hôtel Maternel

26 | LAPE

28 | Crèche 1,2,3 Soleil

30 | Le Service d'Accueil et de mise à l'abri (JEAE)

32 | Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - Castilla

Hébergement et Accompagnement de familles en difficultés

MISSION DU SERVICE

Le **CHRS Castilla** accueille et accompagne des familles (couples avec enfants ou dont la femme est enceinte, parents isolés avec enfants de plus de 3 ans) en difficultés, pour lesquelles les référents sociaux de secteur ou judiciaires ont évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale.

Un travail de collaboration étroite est mené avec l'équipe de la **Crèche 1, 2, 3 Soleil**, puisque **2 places** sont réservées aux enfants des résidents du CHRS.

Une **infirmière psychiatrique**, détachée du CHP, à temps partiel (80 %), propose une écoute spécifique aux résidents, qui peuvent prendre du temps pour « repenser à eux et prendre soin d'eux ». Depuis la fin de l'année 2020 (ouverture de l'Hôtel Maternel Castilla), la majorité des familles accueillies dans le cadre du CHRS Castilla est hébergée au sein de logements situés en diffus. Cette mutation des conditions d'accueil et d'accompagnement a continué de mobiliser l'équipe autour de l'ajustement de pratiques, désormais tournées vers le « hors les murs ». Les référents de secteurs (SDSEI) et partenaires extérieurs doivent demeurer présents et mobilisés autour du suivi de parcours des familles accueillies, afin de co-construire un projet de relogement le plus solide possible.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **101**

Sexe : **35 femmes ; 10 hommes ; 56 enfants, dont 9 majeurs**

Moyenne d'âge des femmes accueillies : **35 ans**

Age des enfants : **17 enfants entre 0 et 3 ans, 14 entre 4 et 10 ans,**

16 pré-adolescents et adolescents, et 9 enfants majeurs

Durée moyenne de séjour : **2 ans**

Taux d'occupation : **81 %**



Année d'ouverture : 1951
Nombre d'ETP : 13,5 (dont 2,80 services transversaux)
Nombre de places : 70

ELÉMENTS DE PROFIL

- | 20 mères isolées avec enfants et 4 femmes isolées accueillies.
- | 9 couples avec enfants accueillis.
- | 10 transmissions dans le cadre de la protection de l'enfance, dont un placement en urgence réalisé et 3 demandes de protection immédiate.
- | 5 femmes ayant connu un parcours en lien avec la traite d'êtres humains, dont 2 ont intégré le PSP (Parcours de Sortie de la Prostitution).
- | 18 femmes ont été exposées à des situations de violences et 20 enfants associés.
- | 2 femmes ont bénéficié d'un téléphone grave danger.
- | 2 enfants ont fréquenté la crèche 1, 2, 3 Soleil.
- | 10 familles ont été relogées sur le parc public.

| Des situations familiales qui relèveraient d'un accueil plus contenant

Le constat qui émergeait déjà en 2021 s'est confirmé cette année : le passage d'un hébergement majoritairement collectif à un hébergement au sein de logements en diffus ne permet plus la même observation au quotidien avec des familles toujours plus vulnérables. À trois reprises, nous avons dû rapatrier en urgence des familles vers un logement en intra ou refuser des orientations de familles en grandes difficultés, en particulier dans la prise en charge des enfants ou dans leur capacité à préserver leur lieu de vie.

La gestion des conflits de voisinage et du traitement des dysfonctionnements au sein des logements vient aussi impacter le cours de l'accompagnement et les professionnels mobilisés pour résoudre ces désagréments.

La grande majorité des familles arrive en situation d'endettement ou d'expulsion locative (entre autres), cela vient souvent entraver le versement rapide des prestations d'aides au logement.

| Des parcours de vie marqués par la violence

Le constat est sans appel : le vécu traumatique d'exposition à des relations animées de violence vient entraver la socialisation et l'insertion de tous ceux qui y sont confrontés. 18 femmes et plus de 20 enfants ont traversé de telles épreuves avant ou pendant leur séjour au CHRS. Ces effractions émotionnelles impactent directement les capacités de mobilisation et l'état de santé des personnes. La durée de séjour s'en trouve souvent étendue, avant de pouvoir envisager la reprise d'une vie autonome.

2 femmes ont bénéficié d'un téléphone grave danger suite à une mesure judiciaire d'injonction d'éloignement du conjoint violent. L'une d'elle a, par la suite, intégré l'Hôtel Maternel Castilla.

Nous avons aussi accompagné plusieurs femmes ayant connu un parcours migratoire émaillé de violences relevant de la traite d'êtres humains, y compris sur le territoire français. 2 d'entre elles ont pu bénéficier d'une entrée dans le PSP, **Parcours de Sortie de la Prostitution**, suite à une décision favorable de la Commission Préfectorale.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2022 a été marquée par des situations sociales et familiales que les partenaires orienteurs n'avaient pas été en mesure d'évaluer en amont de l'accueil. C'est bien souvent au moment de l'entretien de présentation, que nous pouvons objectiver les besoins réels de soutien, l'ampleur des dettes contractées, le parcours logement des familles et leurs capacités à « habiter » un appartement en diffus en se conformant au cadre de l'accompagnement.

Ce manque de précisions en amont de l'orientation a aussi conduit à bloquer des logements sur plusieurs semaines, sans concrétisation de l'accueil des familles, ou à finalement entendre un refus d'engagement des personnes, au moment de l'entretien de présentation.

Aussi, des familles présentes depuis plus de 18 mois sont, cette année, parvenues à être relogées, parfois suite à la mise en place de mesures de protection.

L'équipe de professionnels du service a été mise à rude épreuve durant une année rythmée par des accueils éprouvants et de nombreux mouvements en termes de ressources humaines (congés maternité, départs volontaires et COVID toujours présent).

Les accompagnements de placements dans le cadre de la protection de l'enfance, les transmissions d'Informations Préoccupantes et l'écoute de récits en lien avec la violence prostitutionnelle, ont pu générer beaucoup d'émotions éprouvantes.

Une nouvelle infirmière, mise à disposition par le CHP, a rejoint l'équipe en juillet 2022. Elle a rapidement mesuré l'ampleur des besoins de soutien des familles, en termes de réponses à des somatisations accrues et des manifestations d'ordre psychique envahissantes.

PERSPECTIVES

En dépit de l'impact de la crise sanitaire qui s'est quelque peu poursuivie en 2022, nous avons pu mener bon nombre de temps d'animations et d'ateliers à destination des familles, grâce au soutien de bénévoles et aux partenariats noués avec des partenaires extérieurs. Nous devons continuer de rechercher la meilleure formule pour parvenir à rassembler plus régulièrement les familles accueillies en diffus.

Le travail que nous devons mener en équipe pour réviser le Projet de Service permettra d'ajuster plus finement l'adéquation des réponses socio-éducatives aux besoins des personnes accueillies. Il s'agira également de remettre les partenaires orienteurs au centre de l'élaboration des objectifs d'accompagnement.

Le temps mobilisé par l'instruction et la présentation des dossiers PSP sera également à mieux délimiter, afin de préserver les ressources vives nécessaires à l'accompagnement des situations accueillies.

Au vu du turn-over des professionnels au sein de l'équipe, il conviendra d'œuvrer à une stabilisation des ressources humaines, gage de continuité et de stabilité des réponses éducatives.

Hôtel Maternel Castilla

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, à destination des mères isolées enceintes et/ ou avec enfants de moins de 3 ans

MISSION DU SERVICE

L'Hôtel Maternel Castilla accueille et accompagne des mères isolées enceintes et/ ou avec enfants de moins de 3 ans en difficulté, pour lesquelles l'Inspectrice(teur) de l'ASE a évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale et du soutien à la parentalité.

Les mères et leurs enfants sont accueillis au sein de **12 logements meublés et équipés**, situés **en intra sur le site de Castilla**, à Jurançon (du studio au T3).

Un travail de collaboration étroite est mené avec l'équipe de la **crèche 1,2,3 Soleil** puisque **5 places à temps complet** sont réservées aux enfants accueillis au sein de l'Hôtel Maternel.

Les accueils sont portés et validés par l'Inspectrice de l'ASE, qui peut saisir le service, soit dans le cadre d'un **Accueil d'Urgence** aux fins de primo évaluation (**1 mois renouvelable**), soit dans le cadre d'un **Accompagnement plus pérenne et étayé** (**6 mois renouvelables**), suite à un primo diagnostic des services du Département.

Les référents sociaux du SDSEI et de la PMI définissent les objectifs d'accompagnement à poursuivre en collaboration avec les professionnels de l'Hôtel Maternel. La mère s'engage à adhérer aux accompagnements proposés en signant un contrat de séjour qui fixe les échéances des mesures de prise en charge.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 48 (dont 29 enfants)
Sexe : 19 femmes
Âge moyen : **29 ans** (dont 7 mères entre 21 et 25 ans)
Durée moyenne de séjour : 265 jours, soit presque 9 mois
Taux d'occupation : 100 %



Année d'ouverture : fin 2020
Nombre d'ETP : 10
Nombre de places : 12 situations

ELÉMENTS DE PROFIL

| L'Hôtel Maternel : un lieu de Vie, de Répit et un Observatoire de prévention précoce

- 8 nourrissons sont nés sur le temps de séjour de leurs mères, dont l'un d'eux au sein du logement de l'Hôtel Maternel ;
- 13 femmes victimes de violence et/ ou de traite d'êtres humains et 20 enfants y ont été accueillis ;
- 5 mères sont arrivées sans droits ni ressources ;
- 2 femmes ont intégré le PSP (Parcours de Sortie de la Prostitution) et 1 se trouve en cours de demande ;
- 12 enfants accueillis à la crèche 1,2,3 Soleil ;
- 4 mères étaient en situation d'emploi et 2 en formation qualifiante.

| D'un objectif de prévention à un constat de besoin de protection

Le profil des situations familiales, accueillies et accompagnées en 2022 par les professionnels de l'équipe de l'Hôtel Maternel Castilla, a connu une profonde mutation. Originellement conçu comme un lieu de vie et d'observation de la dynamique intrafamiliale et de l'état global et émotionnel de la mère et de son (ses) enfant(s), l'espace de l'Hôtel Maternel s'est petit à petit transformé en lieu relevant de la protection de l'enfance : accueil de placement à domicile, mise en œuvre d'OPP (Ordonnance de Placement Judiciaire), suppléance de garde des nourrissons H24, au vu de l'état psychique des mères et rédaction accrue d'Informations Préoccupantes (IP).

| La crèche et les AAVA comme levier d'insertion et de socialisation

Le travail d'accompagnement co-construit avec l'équipe de la crèche 1,2,3 Soleil a permis l'accueil de 12 enfants en 2022. Ces temps s'avèrent propices à offrir un moment de respiration et de répit, à la mère, comme à l'enfant. Ils favorisent également la socialisation et l'insertion de chacun. Les éléments d'observation partagés enrichissent les écrits transmis aux services de l'ASE, voire aux partenaires déjà en place (AEMO et MIJE, notamment).

L'engagement contractualisé de certaines mères au sein des AAVA de l'OGFA continue de favoriser leur inscription dans une dynamique d'insertion. Retrouver une place et un rythme, et éprouver de l'estime pour soi, sont autant d'atouts qui leur permettent de se relever dans leur fonction de femme et de mère.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2022 a été marquée par une activité intense et des accompagnements de parcours de vie émaillés de grande violence.

Si nous avons cessé d'accueillir, à la demande des financeurs, des mères sans droits ni ressources sur le territoire, dès l'été 2022, nous avons poursuivi les accompagnements initiés antérieurement. 3 de ces 5 femmes ont pu voir leurs situations régularisées, dont **2 en intégrant le PSP (Parcours de Sortie de la Prostitution)**.

Nous avons pu mesurer au quotidien l'impact des vécus traumatiques, qu'ils relèvent de la traite d'êtres humains comme de la violence intrafamiliale, sur l'état émotionnel des enfants et la qualité de leur développement.

En ce sens, nous avons tissé des liens plus étroits avec les services de pédopsychiatrie du CHP et avec le service de périnatalité. Une nouvelle infirmière, mise à disposition par le CHP, a rejoint l'équipe au mois de juillet 2022. Elle a œuvré à renforcer les partenariats existants et a pu rencontrer régulièrement 14 mères accueillies.

L'équipe de professionnels du service a aussi dû adapter ses pratiques à l'évolution du public accueilli, en particulier les référentes de l'équipe œuvrant, jour et nuit, autour du soutien à la parentalité. Le besoin de veille près des mères s'est bien souvent transformé en besoin d'étayage intensif, voire de relais à opérer. Ce sont elles qui ont pu assurer la continuité de prise en charge d'un nourrisson, durant plus d'un mois, de jour comme de nuit, le temps qu'une mesure de protection soit ordonnée, au vu de l'état psychique de la mère. L'équipe toute entière s'est trouvée confrontée à l'accompagnement de parcours de vie particulièrement traumatiques, qui nous ont parfois conduit à dériver sur le versant de la protection. Des mouvements au sein de l'équipe ont aussi nécessité des ajustements quotidiens pour arrimer les missions originelles de prévention de ce dispositif expérimental.

PERSPECTIVES

Cette 2^{ème} année d'expérimentation a mis en lumière la nécessité de mieux délimiter les contours de nos missions dans le cadre de la prévention et du soutien à la parentalité. En ce sens, il sera important de travailler en équipe à la rédaction d'un Projet de Service qui permettra d'arrimer les places et fonctions de chacun des professionnels et d'ajuster au plus près les réponses aux besoins des familles accueillies.

Nous repérons de manière constante le besoin accru d'octroi de temps de répit pour les mères accueillies et leurs enfants. Si nous proposons déjà des moments où reprendre un peu de souffle, via des ateliers animés chaque vendredi par une bénévole (kinésithérapeute ou sophrologue), des temps d'accueil au sein de la crèche 1,2,3 Soleil et des ateliers autour de la médiation par le jeu à la Papothèque, il demeure prégnant que les mères accueillies, très isolées, auraient encore davantage besoin de relais séquentiels et de soutien à la mobilité.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

Service qui permet d'organiser des rencontres entre des parents et leurs enfants

MISSION DU SERVICE

Le LAPE permet l'organisation de rencontres entre les enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et leur famille, dans un cadre adapté et sécurisant, au sein d'espaces de visites dédiés, en présence de professionnels compétents.

L'ASE fixe les objectifs des rencontres, conformément à une décision judiciaire, et pose des exigences, en fonction desquelles elle adresse au LAPE les demandes d'accueil et d'accompagnement des rencontres entre les enfants et leurs parents. L'équipe du LAPE répond à la commande de l'ASE et n'intervient pas dans les décisions concernant le suivi de placement.

Les objectifs visés dans le cadre des missions sont les suivants :

- Garantir la neutralité du lieu et du temps de rencontre, tout en favorisant l'existence de relations familiales les plus favorables possibles ;
- Offrir un espace de rencontre et de responsabilité, dans le respect de l'autorité et des droits parentaux ;
- Ouvrir la possibilité de réinvestir des liens familiaux par des activités partagées, en retrouvant le désir et le plaisir d'être ensemble ;
- Se situer en interface entre les services de l'ASE et la famille sur le temps de la rencontre.

Plusieurs modalités d'organisation de rencontres sont proposées : Accueil relais, accueil simple, accueil personnalisé, accueil dans un cadre permanent et hébergement sans médiatisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de familles accueillies : 97

Nombre de situations familiales accompagnées : 150

Nombre d'enfants accueillis : 141 et 8 enfants associés

Nombre de visites réalisées : 2158 (2544 programmées, 386 annulées)

125 accueils dans un cadre permanent, 25 dans un cadre personnalisé, 1 accueil relais

2 accueils simples et 5 hébergements



Année d'ouverture : 1994

Nombre d'ETP : 5,6

Nombre de logements : 5

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Le LAPE : un observatoire de l'aggravation des problématiques intrafamiliales

- Des parents marqués par un **parcours de violence et bien souvent de placements institutionnels** ;
- **Plus de 25 % des parents régulièrement suivis pour des troubles d'ordre psychiatriques** ;
- 85 % des visites programmées dans un cadre permanent, afin de **soutenir la relation au plus près et de sécuriser les échanges enfants/parents** ;
- 56 % des visites prescrites sur une heure de temps ;
- 1016 repas servis comme support à la visite ;
- 1 hébergement réalisé chaque week-end ;
- Des enfants majoritairement envahis par **beaucoup d'insécurité**.

| **La vulnérabilité des situations familiales impacte le rythme des accueils**

Difficile au LAPE d’anticiper les contours d’une journée « type ». Si la rigueur est de mise concernant la programmation des rencontres quotidiennes, **l’imprévisibilité de la venue des parents** caractérise, de façon accrue, le quotidien des professionnels et impacte directement l’état émotionnel des enfants. **La dégradation, le plus souvent psychique, de l’état des parents, a engendré cette année, un nombre important d’annulations de visites**, souvent à la dernière minute. Nous avons dû, par ailleurs, à plusieurs reprises, **suspendre les visites** de certains parents en lien avec les services de l’ASE et conformément au règlement de fonctionnement, au vu de leur démobilisation. La reprise des rencontres se trouve ensuite conditionnée à la mise en place d’une rencontre tripartite en présence du référent ASE. **Nous pouvons repérer cette année, 30 situations de parents régulièrement accompagnés sur le plan psychiatrique et 25 souffrant de déficience reconnue.**

| **Accompagner les premiers jours de vie jusqu’à la majorité**

Depuis 2 ans environ, **nous accueillons davantage de nouveaux nés et de nourrissons, confiés rapidement aux services de l’ASE**, soit dès le séjour à la maternité, soit peu de temps après leur retour au domicile. Cet accompagnement de la découverte de son enfant, des premiers échanges enfant/ parent, des émotions exprimées par chacun ou de l’absence d’expression des ressentis, requiert une grande finesse d’intervention, que les professionnels de l’équipe interrogent régulièrement lors de temps de soutien technique animés par une psychologue clinicienne, ainsi qu’en équipe. **Dans le même temps, nous notons que plus de la moitié des enfants accueillis, a plus de 10 ans.** Nous avons dû adapter les supports de médiatisation à destination de ces pré adolescents déjà extrêmement aspirés par les écrans, en valorisant des temps de jeux coopératifs , des temps de discussion et en prenant soin d’encadrer l’utilisation des supports virtuels.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **L’accueil de plusieurs situations familiales particulièrement éprouvantes**

Nous avons été marqués par le décès d’une mère peu de temps après la mise en place des rencontres avec son bébé, par l’agressivité accrue de parents peu stables sur le plan psychique et par une situation où des faits d’ordre criminel sont toujours en cours d’investigation. Les professionnels du LAPE auront, dans ce cadre, été entendus par les enquêteurs de la Gendarmerie aux fins de témoigner du déroulement des rencontres enfants/parents. La pérennisation des liaisons partenariales via des visios a permis notre présence lors des CTE où les partenaires nous convient pour échanger autour de la situation des enfants confiés à l’ASE avant les échéances de placements.

| **Une collaboration étroite avec les assistants familiaux**

L’équipe de professionnels du service collabore également de façon quotidienne avec les assistants familiaux. Dans le cadre des accueils permanents, un SAS est quasi systématiquement mis en place à l’arrivée et au départ des enfants. Cela demeure un moment privilégié d’échanges entre professionnels, qui peut aussi se trouver empreint d’inquiétudes ou de projections à l’égard du parent, qu’il s’agit alors de tempérer. Nous veillons, lors de ce temps de séparation pour l’enfant, à le préserver au maximum, des enjeux d’ordre émotionnel. Nous nous assurons surtout de mesurer comment il se sent à ce moment là et comment s’est déroulé son quotidien depuis la dernière rencontre.

| **Un travail autour de la rédaction du projet de service et de la révision des outils**

Ce travail de co-construction arrimé tant au cadre réglementaire qu’aux intentions éducatives du service se fonde également sur la consultation des familles accueillies. Il s’avère toujours riche et source d’innovation, pour les professionnels comme pour les familles accompagnées. Nous avons en ce sens réaménagé et rénové les logements du LAPE, en concevant des espaces dédiés à l’accueil plus sensoriel des tout-petits.

| **L’accueil d’une stagiaire ES (3^{ème} année) tout le long de l’année 2022**

Cet accompagnement engage chaque membre de l’équipe et offre l’opportunité d’interroger nos pratiques à la lumière des questionnements de ces professionnels en devenir.

PERSPECTIVES

Les professionnels du LAPE ont éprouvé une grande frustration de voir le **versement de la prime SEGUR suspendu**, après quelques mois de perception, conformément à la demande des financeurs. En tant que professionnels relevant pleinement du cadre de la protection de l’enfance, ils souhaiteraient que cette reconnaissance leur soit pleinement reconnue. Nous les remercions d’avoir gardé un élan et une motivation sans faille auprès des familles accueillies.

Par ailleurs, nous avons régulièrement alerté le Conseil Départemental autour du **nombre de saisines du service auxquelles nous ne pouvons répondre, faute de créneaux disponibles** (une quinzaine en moyenne). Nous avons, en ce sens, pu envisager la création d’un nouvel espace de rencontres sur le site du LAPE, qui pourrait accueillir de nouvelles familles, dans le cas où un nouveau professionnel viendrait enrichir l’équipe.

La crèche 1, 2, 3 Soleil

MISSION DU SERVICE

La crèche accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans, ainsi que leurs parents. 2 places sont réservées aux familles du CHRS, 5 aux familles de l'Hôtel Maternel et 21 autres places aux familles des communes de l'agglomération paloise.

Les valeurs éducatives qui guident notre travail au quotidien sont :

- Garantir la mixité sociale et culturelle, en accueillant les familles quelles que soient leur origine et leur parcours de vie, sans distinction ni jugement ;
- Respecter l'individualité de l'enfant, son rythme et sa famille ;
- Respecter et soutenir la parentalité.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis à la crèche, l'équipe a pour objectifs principaux de :

- Faire de la crèche un lieu d'accueil, d'éveil et de plaisir où l'enfant peut s'épanouir en suivant ses capacités et ses désirs ;
- Socialiser l'enfant au travers de la vie collective avec ses pairs et les professionnels ;
- Respecter les besoins majeurs de l'enfant (sécurité physique et affective, repères, régularité et autonomie) et permettre à l'enfant de développer ses compétences ;
- Repérer d'éventuels troubles de développement, afin de permettre une prise en charge précoce ;
- Développer un dialogue ouvert avec les parents, dans lequel peuvent être abordées des questions de soins et d'éducation, et ce ,afin de soutenir la parentalité.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de familles accueillies : **59**
Nombre d'enfants accueillis : **64**
Pourcentage de contrats réguliers : **56 %**
Pourcentage de contrats occasionnels : **44 %**



Année d'ouverture : 1994
Nombre d'ETP : 9,83
Nombre de places : 28

Les professionnels ont défini ensemble des principes qui les guident dans leurs pratiques professionnelles :

- **La continuité** de l'accompagnement des enfants ;
- **Le respect des besoins et du rythme** de l'enfant ;
- **La coéducation** : les professionnelles et les parents ont chacun leur place ;
- **L'observation** de l'enfant ;
- **Un refus de « l'activisme »** : des activités sont proposées, mais pas toujours, ni tout le temps ;
- **La considération** de l'enfant comme partenaire actif, tant dans les soins, que dans les activités ;
- La prise en charge de l'enfant en tant qu'**individu**, dans le groupe ;
- **L'évaluation** régulière et l'amélioration de nos pratiques professionnelles.

ELÉMENTS DE PROFIL

| *Un nombre de préinscriptions en hausse*

Nous avons enregistré, en 2022, 73 préinscriptions, soit une augmentation de 33 % .Sur ces 73 préinscriptions, 44 % des demandes ont été acceptées,26 % sont toujours en attente et 20 % ont été annulées par la famille.

| *Un nombre d'inscriptions en hausse (+ 28 %)*

Durant l'année 2022, nous avons inscrit 35 enfants (8 de l'hôtel maternel,1 du CHRS,3 du CADA, 6 de Jurançon, 10 de Gelos, 4 de communes extérieures et 3 via le réseau Les parents zen). En parallèle, nous avons eu 22 départs. La nature des départs est pour la majorité le début de la scolarisation, un déménagement (9) ou l'atteinte de l'âge plafond pour l'accueil en crèche (3 enfants qui ont eu 4 ans).

| Provenance des 64 enfants accueillis

En 2022, nous avons noué des partenariats avec des réseaux privés (Réseau grandir et Les parents zen), ce qui nous a permis d'accueillir 3 enfants. En outre, nous avons répondu à un besoin pour les familles hébergées au CADA de l'OGFA. C'est ainsi que nous avons accueillis 3 enfants en occasionnel.

Concernant les places des communes de l'agglomération paloise, nous constatons une augmentation du nombre d'enfants de Gelos, de Jurançon, des communes extérieures, ainsi que de l'Hôtel Maternel et du CHRS.

14 enfants dont les parents étaient hébergés à l'OGFA, à l'Hôtel Maternel ou au CHRS, ont bénéficié d'un temps à la crèche sur une moyenne de 6 mois.

| Répartition des modes d'accueil : une augmentation du nombre d'accueils occasionnels

Nous observons une augmentation des contrats occasionnels, qui représentent 44 % des contrats (+ 37,50 %). Les enfants en contrat régulier (avec des jours et horaires déterminés à l'inscription) représentent 56 % des contrats en 2022 (soit -18 %) . Le nombre d'accueils réguliers nous permet d'optimiser au maximum l'occupation de notre crèche.

| Un taux d'occupation de la structure stable

Le taux d'occupation de notre crèche a été de 66 %. Malgré l'augmentation du nombre de contrats sur l'année, la crise sanitaire nous a contraint en début d'année à fermer partiellement pendant 5 jours le groupe des grands, et l'impact de la COVID, ainsi que le retour des maladies saisonnières ont augmenté l'absentéisme des enfants.

Nous avons continué à accueillir des enfants scolarisés âgés de 3 ans à 4 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires. Nous prenons en priorité les enfants ayant fréquenté notre structure. Cela se passe très bien et permet d'optimiser les places vacantes pendant les vacances. En 2022, cela a concerné 8 enfants.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| En 2022, **l'enjeu financier et l'optimisation du taux d'occupation** est devenu une préoccupation majeure et constante. Nous avons cherché à conventionner des places de crèche avec des entreprises du territoire, nous nous sommes rapprochés de réseaux pour leur vendre des berceaux et avons répondu à des appels à projets, pour tacher de limiter notre déficit chronique.

| **Organisation d'activités régulières en intra et en extra** : L'équipe propose des activités variées et stimulantes, qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel. Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités. Elles permettent la découverte et l'expérimentation, tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant. Parmi ces activités, nous retrouvons l'éveil musical, la psychomotricité, les activités pratiques, manuelles et sensorielles, la cuisine, la découverte de la nature, etc.

| **Participation de la crèche au mois des familles de Jurançon** avec la création d'un épouvantail grâce à la participation des parents et des enfants. « Monsieur Toupaille » a été exposé durant plusieurs semaines dans les jardins de l'école Jean Moulin.

| **Accueil de stagiaires** : Il demande un réel **investissement** de l'équipe. Notre structure a accueilli 2 stagiaires entre 3 à 6 semaines.

| **Nouveau contrôle de la CAF**, portant sur l'année 2021. Il a permis de réévaluer à la hausse le taux de facturation, réduisant ainsi l'indu de l'année 2020.

| Participation à la journée pédagogique sur **la révision du projet pédagogique**, permettant ainsi de répondre à la nouvelle réforme NORMA des EAJE.

| Participation à une formation partagée avec les équipes du CHRS et du LAPE sur la sensibilisation **de l'approche Snoezelen** : c'est vivre une relation privilégiée de communication sur le mode sensoriel dans un espace sécurisant favorisant le bien être .

PERSPECTIVES

En 2023, l'optimisation du taux d'occupation restera un enjeu majeur. L'année devrait être marquée par la poursuite de la mise en place d'un espace multi sensoriel, ainsi que des activités décroisées, inspirées de l'itinérance ludique, dans le souci constant de permettre un accueil au plus proche des besoins des enfants.

Service d'Accueil et de Mise à l'abri

Mise à l'abri de jeune migrants demandant une protection en France

MISSION DU SERVICE

Le service de mise à l'abri de l'OGFA assure une protection temporaire, activée à la demande du Conseil Départemental, pour des jeunes migrants se déclarant mineurs et sans adulte référent sur le territoire français. Ils ont pour la plupart quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voir plusieurs années, et ce pour différentes raisons (un conflit armé, une persécution liée à leur appartenance ethnique ou religieuse, des violences familiales, une précarité économique et/ ou écologique, etc.). Une évaluation est faite sur leur situation déclarée de minorité et d'isolement. Si leur qualité de mineur non accompagné est avérée, ils relèveront d'une mesure de protection de l'enfance. Si tel n'est pas le cas, ils relèveront du droit des étrangers prévu pour les adultes et/ ou pourront faire un recours à cette décision.

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant cette phase évaluative, à partir d'un logement et en venant répondre à leurs besoins fondamentaux. Quotidiennement, l'équipe éducative accompagne les jeunes sur les aspects de la vie quotidienne (accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, mise en place d'activités sportives, etc.). Enfin, le jeune bénéficie d'une guidance vers sa sortie du dispositif.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 252 (206 en 2021) et 300 personnes accompagnées sur l'année (224 en 2021) pour un total de 237 sorties (157 en 2021)
Sexe : 2 femmes ; 250 hommes
Âge : une majorité des jeunes a entre 16 et 17 ans, les autres entre 14 et 15 ans
Durée moyenne de séjour : 59 jours
Taux d'occupation : 83,2 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 20,3
Nombre de places : 55

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des besoins sanitaires toujours élevés

Les parcours migratoires sont très souvent traumatisants, engendrant des conséquences sur la santé, tant d'un point de vue somatique, que psychique. Aussi, la prise en compte des problématiques sanitaires, et ce, dès l'arrivée des jeunes accueillis, s'avère indispensable. Pour ce faire, le service s'appuie sur un partenariat et un réseau de professionnels de santé efficient. Ainsi, l'infirmière (IDE) du service, en collaboration avec l'équipe socio-éducative, a pu mettre en place un certain nombre de dépistages, de suivis et d'accompagnements.

Ont ainsi été réalisés :

- 432 rencontres avec le Centre de vaccinations (+ 56) ;
- 193 dépistages avec le CLAT (+ 30) ;
- 96 bilans de santé réalisés par la CPAM (+ 12), 170 rendez vous à la PASS, SOS Médecin, Médecin du Monde et la médecine de ville (+ 23) ;
- 84 rendez-vous pour des soins dentaires ;
- 30 orientations vers des consultations spécialisées ;
- 200 entretiens d'accueil par l'IDE du service.

| Un niveau de souffrances psychiques élevé

La psychologue de l’EMPP a été remplacée au cours de l’été 2022. Dans le même temps, un poste d’IDE EMPP a été créé. Cela a permis une plus grande réactivité dans les réponses apportées aux demandes de jeunes en souffrance. **Ainsi, entre juillet et décembre, 140 entretiens ont été menés pour environ 70 jeunes.**

Au-delà de la prise en charge « classique » par l’IDE et la psychologue, cette dernière a effectué des ateliers de groupe, utilisant l’art comme support thérapeutique.

| Mettre à profit sa prise en charge

Depuis la création du service en octobre 2018, des partenariats ont été développés pour que les jeunes puissent s’investir dans des activités d’apprentissage de la langue, ainsi que dans des activités sportives, culturelles et/ ou bénévoles et solidaires. Chaque résident bénéficie d’à minima, **une activité sportive par semaine** : il s’agit essentiellement de séances de foot, de judo ou de séances au Poney Club de l’OGFA, fortement plébiscitées par les jeunes.

Les **cours de français**, quant à eux, sont dispensés soit par la professeure de Français Langue Etrangère du service, soit par les bénévoles de la Maison des Citoyens du Monde, avec qui un fort partenariat existe.

Enfin, les actions de mobilisation par l’intermédiaire des AAVA de l’OGFA continuent de concerner deux jeunes par semaine, à hauteur de 2 journées par jeune.

EVÈNEMENTS MAJEURS

A l’instar de l’année précédente, 2022 aura vu le nombre de jeunes accueillis s’accroître de manière significative. Sur l’année, cela représente une moyenne de 5 accueils et de 5 sorties par semaine. Les durées de prise en charge continuent dans le même temps de diminuer (moins onze jours). Pour tenter de juguler un rythme quelque peu « effréné », l’équipe, avec le soutien de la Responsable Qualité de l’association, a mis en place une planification hebdomadaire. Le premier bilan est plutôt positif, puisque cela a permis à chacun des membres de l’équipe de se recentrer sur ses missions quotidiennes et de favoriser le sentiment d’un travail « bien fait ».

L’équipe de professionnels du service a continué à faire les frais d’un turnover important. Toutefois, en fin d’année cette dernière était quasi stabilisée.

Un des enjeux pointé l’année dernière était la nécessité de mettre l’accent sur la prévention et la promotion de la santé. C’est pourquoi, avec l’aide et l’intervention du Planning Familial et de l’Association Addiction France, des ateliers ont été menés tout au long de l’année, en alternance avec des temps animés par les équipes elles-mêmes. De manière unanime, nous affirmons que ces temps d’échanges ont porté leurs fruits. En effet, les jeunes accueillis étaient assidus et se montraient à la fois curieux et concernés.

PERSPECTIVES

Pour l’année à venir, nous souhaitons mettre l’accent sur **l’entraide mutuelle entre les jeunes les plus anciens et ceux accueillis plus récemment.** Cela permettra, nous l’espérons, de les rendre encore un peu plus acteurs de leur prise en charge et d’augmenter ainsi la qualité de l’accueil.

Un autre souhait du service serait de permettre un plus grand accès à la culture et aux loisirs par l’intermédiaire du recrutement d’un chargé d’animation en Service Civique.

Enfin, il est à préciser qu’une augmentation du nombre de jeunes pouvant participer aux actions de mobilisation via les AAVA de l’OGFA est en cours de réflexion.

Mineurs Non accompagnés (MNA)

Hébergement et Accompagnement
de mineurs protégés

MISSION DU SERVICE

Un « Mineur Non Accompagné » (MNA) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui se trouve sur le territoire français sans bénéficier du soutien d'un adulte ayant la qualité de responsable légal.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et le Code de l'Action Sociale et des Familles établissent que les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Ils sont donc intégrés aux circuits et dispositifs du système de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), pour lesquels les conditions de nationalité et de régularité de l'entrée sur le territoire ne se posent pas. Le département a la charge de les accompagner jusqu'à leur majorité ou plus si besoin.
A ce titre, l'OGFA a été missionné par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques pour être en charge de l'accueil et de l'accompagnement global de 82 Mineurs et Majeurs, dits « Non Accompagnés ».

Dans ce contexte, les professionnels de l'équipe s'attachent à assurer la protection du public confié, en enclenchant et en accompagnant la dynamique du projet du jeune, à partir d'un hébergement semi-autonome. Chaque projet est mis en œuvre dans le cadre d'un accueil physique avec des actions à visées éducatives et sociales, en considérant les enjeux de santé, de scolarité, d'insertion et d'autonomisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 103
Sexe : 103 hommes
Âge : 44 de 18 à 20 ans et 59 de 15 à 17 ans
Durée moyenne de séjour : 730 jours, soit 24 mois
Taux d'occupation : 93,5 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 22,4
Nombre de places : 82

ÉLÉMENTS DE PROFIL

En 2022, 100 % des jeunes accueillis étaient âgés de 15 ans à 20 ans.
Les pays de naissance sont la Guinée (56 %), le Mali (10 %), la Côte d'Ivoire (17 %) et 16 % autres : Bengladesh, Sierra Leone, Égypte, Cameroun, Albanie, Sénégal ou Burkina Fasso. Les départs des pays d'origine sont principalement liés au contexte géopolitique du pays et aux risques encourus, aux violences intrafamiliales et/ ou au contexte économique et écologique du pays.
La majorité des jeunes actuellement accueillis souhaite solliciter, à sa majorité, un droit au séjour en France. Les autorisations de séjour délivrées par la Préfecture le sont essentiellement au titre du Travail Temporaire. Vient ensuite le titre de séjour « Vie Privée et Familiale ».
Enfin, cette année, 2 jeunes ont obtenu la nationalité française.

65 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un Jugement en Assistance Educative et 38 ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

Concernant les sorties du dispositif d'accompagnement, elles se répartissent comme suit : 15 fin de CJM, 2 réorientations sur d'autres dispositifs et 3 fins de prise en charge prononcées par l'Aide Sociale à l'Enfance.

| Un hébergement sûr et adapté et des modalités d'accompagnement diversifiées

Les jeunes mineurs et majeurs pris en charge sont accompagnés dans l'apprentissage progressif du « savoir habiter ». Cela se traduit par une visite à domicile à minima une fois par semaine, qui consiste à proposer un appui à l'entretien de son lieu de vie et à la réalisation de gestes de la vie quotidienne.

| L'accès et le maintien de la scolarisation

L'insertion et l'intégration sont deux enjeux majeurs pour les MNA. Cela passe par la scolarisation et l'apprentissage d'un métier. À cet effet, l'équipe socio-éducative est soutenue par la professeure de Français Langue Etrangère (FLE). Chacun des membres de l'équipe, à son niveau, favorise le maintien des liens entre le jeune, l'école ou le centre de formation, ainsi qu'avec les maîtres d'apprentissage. Cela induit un travail important de coordination de la scolarité.

Enfin, la professeure de FLE continue de proposer des cours de français et/ ou de soutien scolaire selon les besoins repérés, et ce, en lien étroit avec les professeurs principaux.

| L'importance de la préparation à la sortie

La sortie du dispositif dans de bonnes conditions constitue un fil rouge de l'accompagnement. Aussi, les jeunes sont accompagnés dans l'acquisition des codes et du fonctionnement de la société française et dans leur choix de formations (en prenant en compte leur âge à l'arrivée). Ils sont également guidés dans l'apprentissage de la vie en autonomie, par le biais des visites à domicile, notamment.

Un important travail d'aide à la gestion budgétaire est effectué par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale avec le soutien de l'ensemble de l'équipe socio-éducative. Jusqu'à la majorité des jeunes, l'ASE exerce aussi un droit de regard sur la gestion des comptes bancaires.

Ce travail de concert, initié dès l'arrivée dans le service (qui comprend également la recherche d'un médecin traitant, quand cela est possible), est finalisé par la recherche d'une solution de logement autonome, gage d'une insertion réussie.

EVÈNEMENTS MAJEURS

Dans le droit fil de l'augmentation de l'agrément avec 30 places supplémentaires survenu en 2021, l'année qui vient de s'écouler a permis de finaliser cette croissance. Cela se traduit par un effectif réparti comme suit : 30 places à Pau, 20 à Oloron, 22 à Orthez et 10 à Mourenx. Les équipes des différents territoires sont désormais au complet avec le recrutement d'une infirmière (IDE), d'un poste supplémentaire de Professeur de Français Langue Etrangère et d'un référent socio-éducatif, qui interviennent sur les antennes de Mourenx et Orthez.

PERSPECTIVES

2023 devra être placé sous le signe d'un maintien, voire d'un renforcement des partenariats établis. Ceux-ci permettent d'accompagner au quotidien les jeunes accueillis et de préparer au mieux la fin de leurs accompagnements. L'enjeu, déjà identifié par le passé, d'un relais pris par le droit commun reste central.

Nous avons été interpellés cette année par des jeunes qui peuvent s'inscrire dans des pratiques sexuelles à risque (rapports non protégés et relations avec des mineurs, notamment). Ces comportements rendent plus indispensables encore, la construction d'une véritable dynamique de prévention en matière de santé d'une part, mais également de sensibilisation à la législation et aux codes de la société française (égalité hommes-femmes, droits et devoirs des citoyens, etc.), d'autre part. Pour ce faire, nous envisageons d'intensifier les liens avec des institutions publiques (Police et Justice) et les acteurs associatifs (Info Droits, Planning Familial, Aides, etc.).

PÔLE PERSONNES ISOLÉES

Ce pôle, dédié à l'accueil de personnes seules ou en couple sans enfants, a connu une importante diversification et une forte croissance ces dernières années. Ainsi, au CHRS et à la Ferme Saint Joseph, dispositifs historiques se sont accolés de nouveaux services. Ils sont le reflet de notre volonté de pouvoir proposer, à tous, une solution la plus adaptée et la plus personnalisée possible.

Par ailleurs, l'évolution des politiques publiques dans une optique inclusive a conduit l'OGFA dès 2018, à s'inscrire plus que jamais dans la dynamique du logement d'abord (IML, croissances Maison Relais, Un Chez Soi D'abord, CHRS hors les murs).

Le pôle a poursuivi sa diversification avec la création d'un service expérimental dédié à l'hébergement et l'accompagnement de mineurs en rupture, et la reprise en 2022 de dispositifs d'hébergement d'urgence et d'IML sur Oloron Sainte Marie, gérés jusqu'alors par le Centre Social La Haut.



Site Novaé

- 36** | CHRS Novaé
- 38** | Maison Relais Novaé
- 40** | Résidence Accueil Novaé
- 42** | LHSS Novaé

Site Saint Joseph

- 44** | Dispositif d'Accompagnement Jeunes (DAJ)
- 46** | Ferme Saint Joseph
- 48** | Logement Adapté
- 50** | CPHU
- 52** | Intermédiation Locative
- 54** | Poney Club

Oloron

- 56** | CHU-IML

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - Novae

Hébergement et Accompagnement de personnes isolées en difficultés

MISSION DU SERVICE

Le CHRS Novae **héberge de manière temporaire des personnes seules ou en couple, isolées, sans enfant**. Ces personnes peuvent être accueillies dans l'urgence, avec leur animal de compagnie. Outre l'hébergement des résidents, le CHRS Novae propose un accompagnement socio-éducatif individualisé et global (logement, administratif, professionnel et santé), en vue de permettre à chaque personne qui en bénéficie, de retrouver une autonomie sociale et personnelle. Novae, en accueillant des personnes accompagnées de leurs animaux et en n'interdisant pas l'entrée d'alcool dans la résidence, reçoit depuis toujours, toutes les personnes qui en ont besoin, sans discrimination.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **35, dont 32 hommes** et 3 femmes.

- 2 personnes ont moins de 25 ans
- 12 personnes entre 25 ans et 39 ans
- **18 personnes entre 40 et 59 ans**
- **3 personnes de plus de 60 ans**

Nombre d'entrées : 12

Nombre de sorties : 19

Nombre de nuitées : 7.583

Durée moyenne des séjours des sortants : 178 jours, soit **6 mois** (contre 14 mois en 2021)



Année d'ouverture : 1999
Nombre de salariés : 11,3 ETP
Nombre de places : 25

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Les entrées

En 2022, 12 personnes ont intégré le CHRS. Deux d'entre elles souffraient d'un problème de santé grave (pathologie cancéreuse), trois personnes sortaient d'incarcération, trois autres avaient vécu une mesure d'expulsion locative. Enfin, trois résidents étaient en désinsertion chronique, aux prises avec des addictions, et une personne était en situation de handicap et intégrait le CHRS suite à un parcours de demande d'asile.

Les organismes orienteurs



| Les ressources des personnes à leur arrivée

Cette année, la majorité des personnes guidées vers notre structure était bénéficiaire du RSA. Deux personnes percevaient une Allocation Adulte Handicapé, une personne avait le statut de retraité et deux résidents, quant à eux, n'avaient pas de ressources ouvertes lorsqu'elles ont été accueillies (en attente de la réactivation du RSA suite à une suspension de droits).

| Le suivi médical

L'infirmière détachée par le CHP sur le service a pu cette année rencontrer 11 personnes dans le cadre d'entretiens d'évaluation de la souffrance psychique. Ces rencontres ont permis aux résidents de se saisir de cet espace de parole et d'avoir une écoute bienveillante et spécialisée. Ainsi, l'infirmière a réalisé 28 entretiens et une dizaine de visites à domicile.

La majorité des personnes accueillies en 2022 était installée dans des pratiques addictives (31 personnes sur 35). Inciter ces personnes à prendre soin d'elles et les orienter vers le bon interlocuteur reste un véritable enjeu. Il faut lever des réticences et trouver des leviers. Le travail en partenariat engagé avec l'Association Addiction France se poursuit avec des consultations sur site pour les personnes qui adhèrent à ce suivi.

| L'occupation des logements

Nous notons aussi cette année une difficulté dans l'occupation des logements. En effet, les personnes ont quitté le dispositif en laissant des appartements dégradés, encombrés et insalubres. Parfois les personnes ne récupèrent pas leurs affaires personnelles, laissant ainsi à la charge des équipes le soin de vider et des déménager les logements. Des dégradations et des détériorations rapide des logements interrogent aussi sur la capacité de ces personnes à occuper un logement de manière adapté. Les alertes par les syndicats sont nombreuses et les médiations avec le voisinage sont récurrentes.

| L'accueil avec les animaux de compagnie

En 2022, nous avons dû intervenir pour la sauvegarde des animaux de compagnie. En effet un résident avait laissé, sans soin de première nécessité, deux chiens à son domicile. Ces derniers étaient, à l'issue d'un week-end, sans eau ni nourriture. L'équipe a dû intervenir et procéder à une alerte auprès des autorités compétentes. Le retrait et le placement des chiens s'est opéré non sans difficultés. Dès leur arrivées, les personnes sont informées que l'institution peut mettre en place des mesures de protection et d'alerte si les conditions d'accueil des animaux de compagnies ne sont pas garanties.

| Les sorties

A l'issue du séjour en CHRS, 5 personnes ont été exclues pour non respect du cadre (faits de violences et non paiement du loyer) et 3 personnes ont décidé de quitter le dispositif de manière volontaire. Nous avons pu guider deux personnes vers un logement autonome et un résident a bénéficié d'une mesure d'IML. L'accompagnement a permis également à 4 personnes d'intégrer le dispositif Maison Relais, à un monsieur d'être guidé vers le dispositif Un Chez Soi D'abord et à un autre d'aller vers le dispositif Logement adapté. Enfin, le séjour de deux résidents s'est soldé par une incarcération.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'arrivée de 10 places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) sur la structure, prévue en avril 2023, a nécessité une réorganisation du service et, notamment, une externalisation de places CHRS. Ainsi, durant le 4^{ème} trimestre 2022, il a fallu trouver 10 appartements extérieurs dans l'optique d'accueillir en intra les résidents du nouveau service. Le service logement de l'OGFA a mis en œuvre une recherche active. Le parc locatif palois étant saturé, la démarche n'a pas été simple. Pour autant, à la fin de l'année 2022, les logements étaient quasiment tous trouvés. Il a fallu les équiper et faire face à des délais très longs des fournisseurs d'énergie pour l'ouverture des fluides. Aussi, le taux d'occupation du CHRS en 2022 s'en trouve impacté. Cette réorganisation aura, très certainement, des impacts sur le taux d'occupation de l'année 2023.

En 2022, l'équipe du CHRS a dû faire face à des comportements de résidents plus violents que d'habitude, nécessitant l'appel aux forces de l'ordre pour des interventions et des interpellations sur site. Les outils de sécurisations mis en place les années précédentes (caméras et équipements d'alerte PTI) sont un premier support. Les différentes réunions (analyse de la pratique, réunion de fonctionnements et débriefing suite à des incidents significatifs) permettent aux professionnels de verbaliser les situations.

PERSPECTIVES

L'enjeu relevé en 2022 et qui devra être mis au travail dès 2023, sera de poursuivre le travail de fond sur l'externalisation du CHRS et, notamment de travailler la question de l'aller vers et des interventions à domicile, afin d'aider les personnes à occuper leur logements de manière adaptée.

La Maison Relais Novaé
*Un habitat adapté pour des personnes
en situation de grande exclusion*

MISSION DU SERVICE

La Maison Relais est un habitat durable, sans limite de temps. Elle assure l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dont la situation sociale et/ ou psychologique rend difficilement possible l'accès à un logement dit « autonome ». L'accompagnement proposé est adapté à chaque individu, offrant ainsi un cadre sécurisant. Cet environnement convivial et chaleureux permet à chaque personne, en fonction de son rythme, de renouer avec un projet de vie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre de nuitées en 2022 : **11 180**
Taux d'occupation : 99 %
Durée moyenne des séjours : 2210 jours, soit 6 ans
Nombre de résidents accueillis : **34**, dont
- **28 hommes** et 6 femmes
 - **5 personnes de moins de 39 ans**
 - 9 personnes entre 40 et 49 ans
 - **15 personnes entre 50 et 59 ans**
 - **5 personnes de plus de 60 ans**



Année d'ouverture : 2004
Nombre de salariés : 4 ETP
Nombre de places : 31



ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Le parcours avant l'arrivée en Maison Relais

Cette année, deux personnes ont intégré le dispositif. La première à l'issue d'un long séjour en CHRS. Il s'agit d'une jeune femme de 31 ans, qui avait déjà expérimenté le logement autonome. Ce quotidien, sans accompagnement spécifique de ses fragilités, s'était soldé par un repli social et une mesure d'expulsion. La deuxième entrée concerne un monsieur avec un parcours carcéral et une précarité chronique.

| Une santé fragile

Sur 34 personnes accompagnées, **24 personnes présentent une santé très précaire. Les conséquences des alcoolisations et des parcours de rue**, en amont de l'admission en maison relais, marquent les corps et les psychés des résidents.

Des pathologies graves voient le jour, telles que des cancers, des cirrhoses, ou tout simplement une dégradation de l'état général. L'équipe est très vigilante aux signes évocateurs et tente de faire adhérer la personne aux soins. Toutefois, il est à noter que les services hospitaliers sont saturés et, de ce fait, moins à l'écoute des inquiétudes des accompagnants sociaux. Il faut parfois plusieurs appels au 15 pour que la prise en charge s'opère. La non adhésion des personnes aux soins constitue également un frein à leur prise en charge sanitaire. Cette année encore, un résident est décédé des suites de ses pathologies.

Face à ce constat, **l'ensemble de l'équipe a pu bénéficier d'une formation sur l'accompagnement à la fin de vie**. Lever les tabous et professionnaliser notre prise en charge des personnes en fin de vie nous permet aujourd'hui d'aborder ces questions de manière plus sereine, tant pour les professionnels que pour les usagers. Ainsi, notamment, les dernières volontés sont abordées avec les personnes tout au long de leur accompagnement.

| La prise en charge médicale s'intensifie

En 2022, 6 personnes ont pu bénéficier d'une cure de sevrage alcoolique. Il faut du temps pour que les résidents arrivent à mettre en place de tels projets. Cette année, **l'infirmière du service a rencontré 24 résidents et réalisé 203 entretiens**. 214 rencontres autour du somatique ont eu lieu. Enfin, elle a pu effectuer, en 2022, 171 visites à domicile.

| Des départs aux raisons variées

Cette année quatre résidents ont quitté le dispositif. Un résident qui était locataire depuis octobre 2018 est décédé. Son parcours d'errance et ses addictions ont usé son corps et ont provoqué une pathologie irréversible. L'équipe a pu guider un monsieur vers la Maison Relais d'Orthez. En effet, sa famille étant originaire de ce secteur, il a souhaité vivre près des siens. Nous avons pu mettre fin à l'accompagnement d'un monsieur qui ne respectait pas le règlement et représentait un danger pour les autres résidents. Enfin, après 14 ans d'accompagnement, un résident a accédé à un logement autonome, il a pu, durant sa prise en charge, concrétiser une embauche au sein d'un ESAT. L'accompagnement de la Maison Relais et l'insertion professionnelle adaptée ont permis à ce monsieur de se construire des repères solides favorisant ainsi son insertion sociale.

| Les enjeux du maintien dans le logement

Cette année, du fait des problématiques sanitaires et/ ou psychologiques de certains résidents, **l'équipe fait état de difficultés de mobilisation des personnes dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne. Des demandes auprès de la MDPH et de l'aide sociale ont été effectuées, afin que les résidents puissent demeurer dans un lieu de vie adapté et sain**. Aussi, la totalité des résidents accompagnés en 2022 bénéficie, soit d'un suivi exercé par l'équipe vie quotidienne (22 personnes), soit d'une mesure de PCH (5 mesures), soit d'un accompagnement exercé par le SAMSAH (2 résidents), soit, enfin, d'une intervention d'une aide ménagère (5 personnes). L'évaluation de l'équipe d'aidants à la vie quotidienne permet une meilleure connaissance des besoins quotidiens des résidents. Ainsi, les ouvertures de droits sont adaptées à chaque problématiques rencontrées.

| Un quotidien animé

Le travail engagé sur 2021 pour amener de la vie dans la maison s'est poursuivi en 2022. Grâce à une réponse positive à l'appel à projet de la Conférences des financeurs, plusieurs actions ont pu être menées :

- **Le sport adapté** : tous les vendredis matins, une éducatrice sportive intervient sur site et propose aux résidents une heure de sport adapté. Ainsi, les résidents ont pu s'essayer à différentes activités, allant du stretching au tir à l'arc, en passant par le volley ... autant de pratiques adaptées, qui permettent à nos résidents de renouer avec les plaisirs du sport en petit groupe. Nous avons également investi dans du matériel sportif, ce qui va permettre à l'équipe de poursuivre ces ateliers.
- **Les ateliers cuisine** : plusieurs fois par mois, l'équipe propose aux résidents de confectionner et de partager un repas. Les résidents, prennent plaisir à ces activités culinaires et sont source de proposition.
- **Le jardin** : équipés d'une cour intérieure, nous valorisons un petit lopin de terre où nous cultivons quelques légumes. Cette année nous avons récolté nos premières tomates. Nous avons pu également investir dans du matériel de jardinage et d'entretien (cabane de jardin, outils, nettoyeur haute pression ...). Ainsi, les résidents peuvent participer à l'embellissement de leur lieu de vie. A terme nous espérons que les légumes récoltés puissent finir dans l'assiette des personnes qui participent à l'atelier cuisine.

PERSPECTIVES

Plus que jamais, l'équipe et les résidents font le constat qu'il est nécessaire que la Maison Relais propose des activités. Amener de la vie dans la maison, rompre avec un quotidien teinté de solitude, partager des moments collectifs ... c'est ce qu'ont permis cette année, les crédits de la conférence des financeurs. Pour 2023, nous nous positionnerons à nouveau sur cet appel à projets, afin de poursuivre les actions engagées en 2022. L'enquête usager, réalisée fin 2022, a permis un premier retour des résidents concernant leurs accompagnement. Dans l'optique de la nouvelle évaluation des ESSMS, l'équipe doit maintenant poursuivre le travail engagé.

Résidence Accueil Novaé

Un habitat pérenne pour les personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

La Résidence Accueil Novaé accueille 15 personnes en situation de précarité et/ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée. Elle met à disposition 15 studios, au sein de la résidence Novaé.

La présence sur site de l'Unité de Vie Sociale du Centre Hospitalier des Pyrénées, composée d'infirmiers et d'aides-soignants, favorise la prise en charge des résidents sur le plan sanitaire, tant sur l'aspect psychique, que somatique.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre de nuitées en 2022 : 5242
- Nombre d'entrées en 2022 : 4 / Nombre de sorties en 2022 : 3
- Taux d'occupation : 96 %
- Durée moyenne des séjours : 1845 jours, soit un peu plus de 5 ans (4 ans en 2021)
- Nombre de résidents accueillis : 18, dont :
 - 13 hommes et 5 femmes
 - 3 personnes entre 30 et 39 ans
 - 2 personnes entre 40 et 49 ans
 - 7 personnes entre 50 et 59 ans
 - 6 personnes de plus de 60 ans



Année d'ouverture : 2004
Nombre de salariés : 4 ETP
Nombre de places : 15

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Les parcours des personnes à leur entrée sur le dispositif : des parcours diversifiés

En 2022, la RA compte 4 nouveaux arrivants. Parmi eux, 2 sont des femmes et 2 sont des hommes. Le premier homme accueilli en janvier 2022 a plus de 50 ans. Ce résident, précédemment hospitalisé aux pavillons du CHP a bénéficié d'un long parcours en psychiatrie. En avril, nous avons accueilli une jeune femme de moins de 30 ans, précédemment hébergée sur l'hôpital de nuit Bernadotte. La seconde résidente, accueillie en juillet, a plus de 60 ans. Avant son accueil, elle était SDF et bénéficiait d'un suivi hors les murs, par le CHP. Enfin, le dernier résident à avoir intégré Novaé en décembre était lui aussi patient à Bernadotte, il s'agit d'un homme de moins de 50 ans. Seuls 2 d'entre eux bénéficient d'une mesure de protection et aucun d'eux ne dispose, à son arrivée, d'un accompagnement vie quotidienne, tels que le SAMSAH ou le SPHP.

| Des sorties du dispositif variées et reflétant les difficultés du public accompagné

En 2022, trois résidents ont quitté la Résidence Accueil. En février, un résident a été hospitalisé à nouveau, sa situation psychique n'étant plus compatible sans la veille quotidienne des équipes soignantes de l'hôpital. En mars, un résident est décédé à l'hôpital général et, en novembre, nous avons pu guider une dame vers une maison de retraite.

FAITS MARQUANTS

| Redonner du souffle au projet des résidents

En 2022, les rencontres avec les résidents autour de leur projet ont été programmées tout au long de l'année. Ces temps permettent aux résidents de se projeter sur l'année. Des orientations vers des activités extérieures sont notamment évoquées. En effet, les équipes valorisent l'autonomie des résidents. Nous invitons les résidents à réfléchir à d'autres possibles. Ainsi, la Résidence Accueil Novaé est un habitat pérenne et sécuritaire pour certains, mais peut aussi être un sas, un « entre deux », pour d'autres. L'accompagnement proposé permet de prendre confiance en soi et de développer ses propres capacités d'autonomisation.

Dès lors que les équipes notent ces capacités chez les personnes accompagnées, et que ces dernières se sentent prêtes à construire un nouveau projet, nous faisons en sorte de les guider vers de nouvelles possibilités : appartement en diffus avec la Résidence Accueil Les vallées, des appartements AEPS, etc.

Pour autant, l'inverse est également vrai. Certaines personnes sont en perte d'autonomie. Il est alors plus complexe d'envisager des réorientations face à un manque de structures et de places disponibles sur le territoire. Par ailleurs, la pathologie psychiatrique est souvent un frein à l'orientation vers des dispositifs de droit commun, comme les maisons de retraite, par exemple.

| De nouvelles activités proposées aux résidents

L'année 2022 a permis l'émergence de nouvelles activités diverses et variées.

En lien avec le Poney Club de l'OGFA, nous avons accompagné 4 résidents vers des activités de médiation animale.

Une activité d'art a également vu le jour en avril 2022, au sein de laquelle se côtoient les résidents des différents dispositifs de Novaé. Des étudiants de l'école d'art et de design de Pau, épaulés par l'équipe, accompagnent les résidents dans la réalisation de peintures, dessins et collages. Les œuvres réalisées ont été exposées en novembre à la médiathèque André Labarrère, dans le cadre de l'inauguration du Pôle culturel de la ville de Pau.

Au sein de la résidence, des ateliers jardins, jeux de société et cuisine sont également régulièrement proposés.

Par ailleurs, grâce à des moyens complémentaires obtenus dans le cadre de la Conférence des Financeurs, l'équipe de Novaé a été en mesure de proposer des activités sportives adaptées, à travers l'intervention d'une éducatrice sportive tous les vendredi matins. De plus, afin de favoriser l'ouverture vers l'extérieur, des sorties montagnes et culturelles ont également eu lieu.

| Un maillage sanitaire et social

Du fait des troubles psychiques des personnes accueillies, le travail partenarial étroit entre Novaé et les acteurs du sanitaire reste primordial.

En effet, les épisodes de décompensations psychiatriques peuvent survenir malgré une stabilisation. La vigilance des équipes reste essentielle. En 2022, 3 résidents ont été hospitalisés sur une durée totale de 8 jours et une résidente a bénéficié de 35 weekends d'hospitalisation séquentielle.

| Travail social et renouvellement des droits

Une des missions du service consiste aussi à ouvrir et maintenir les droits de personnes accueillies. L'équipe s'assure que les personnes bénéficient de revenus adéquats et d'une protection santé.

De plus, en fonction des projets ou des difficultés rencontrées par les résidents, nous sommes amenés à constituer des dossiers administratifs : que ce soit auprès de la MPDH, pour des prestations d'aides humaines (PCH) ou auprès du droit commun, pour des demandes financières, notamment pour des aides à domicile.

PERSPECTIVES

En 2022, l'articulation et la collaboration entre le social et le médical a été l'un des sujets majeurs. L'objectif est de construire et/ ou de maintenir des collaborations inter-institutionnelles saines et constructives. **Plus que jamais la collaboration avec le CHP s'est intensifiée et développée. De nouvelles instances ont vu le jour comme les rencontres avec les hôpitaux de jour.** Nous espérons, en 2023, poursuivre le travail engagé cette année.

Les Lits Halte Soins Santé Novaé (LHSS)

Un accompagnement médico-social au service des personnes qui ne peuvent se soigner faute de lieux de vie salubre

MISSION DU SERVICE

Le service des Lits Halte Soins Santé est destiné à accueillir des personnes « sans abri » ou « mal logées », dont la ou les pathologies ne relèvent pas d'une hospitalisation, mais requièrent un cadre et une hygiène de vie stables, propres à garantir la mise en place ou la poursuite de soins nécessaires à l'amélioration de leur état de santé.

Les LHSS ont pour missions de :

- Proposer et de dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés ;
- Mettre en place un accompagnement social visant à faire reconnaître et valoir leurs droits ;
- Elaborer avec les personnes un projet de sortie individuel.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 19

- 18 hommes et 1 femme
- 1 personne âgée de 27 ans
- 8 personnes ont entre 30 et 49 ans
- 7 personnes ont entre 50 et 59 ans
- 3 personnes de plus de 60 ans

Nombre de demandes : 34

Nombre d'entrées : 12

Nombre de sorties : 12

Nombre de refus : 22

Durée moyenne des séjours sortants : 171 jours, soit 5,6 mois

Taux d'occupation : 87,5 %



Année d'ouverture : 2008
Nombre de salariés : 3,6 ETP + temps infirmier et médecin autant que de besoin
Nombre de places : 7

ÉLÉMENTS DE PROFIL

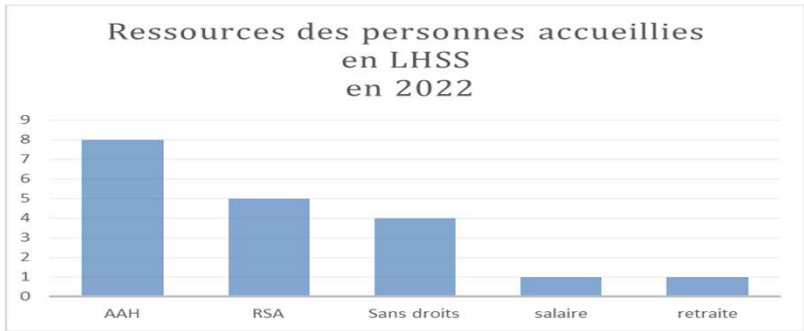
| Orientations

Cette année, le service des LHSS a accueilli 12 nouvelles personnes sur ses lits. **La moitié d'entre elles ont été orientées par le service de la PASS de l'Hôpital général.** Quatre personnes ont été guidées vers notre service par une assistante sociale de l'hôpital et deux autres par une assistante sociale de secteur (SDSEI).

| Principales raisons d'arrivées

En 2022 et avec la perspectives de l'ouverture des Lits d'Accueil Médicalisés, nous avons été vigilants à **n'accueillir que le public cible du dispositif.** Ainsi, nous avons privilégié les problématiques médicales non chroniques, après une année 2021 marquée par l'accueil de personnes souffrant de pathologies graves (cancers et trauma crânien, notamment). Aussi, 7 personnes ont été prises en charge pour de la traumatologie (fractures et entorses), 2 personnes pour des problèmes dermatologiques (brulures et corps au pied) et 3 pour des pathologies plus sévères (pneumopathie, séquelles AVC et altération de l'état général).

Ressources des personnes à leur arrivée en LHSS



Profil des personnes accueillies

En 2022, nous avons accompagné majoritairement des hommes. 26 % des personnes accueillies ne pouvaient prétendre à l’ouverture de droits car leur situation administrative ne le leur permettait pas (européens et personnes déboutées). En 2021, le pourcentage avoisinait les 41 %.

De même, la durée de séjour a chuté à 5,6 mois en 2022, contre 7 mois l’année précédente.

Nouvelles coopérations

Confrontée aux pathologies traumatiques, l’équipe des LHSS a du, cette année, développer de nouvelles collaborations. Aussi un lien privilégié avec un cabinet de kinésithérapeute a vu le jour, afin de rendre possible des séances de kinésithérapie sur site, véritable confort pour les résidents qui évitent les déplacements tout en gardant le bénéfice de soins adaptés à leur situation. De plus, les séances à domicile permettent de pallier aux difficultés de mobilisation de certains résidents (troubles psychiques et troubles liés aux addictions).

Accompagnement des personnes accueillies

Le dispositif des LHSS a répondu favorablement à une demande de mise à l’abri d’un jeune homme d’origine Guinéenne, en attente d’ouverture de ses droits, souffrant d’aphasie et d’hémiplégie, suite à un AVC. Au moment de la demande, Monsieur est accueilli à l’hôtel, via le 115, et bénéficie d’un accompagnement hors les murs par les ACT. A l’hôtel, Monsieur se trouve dans l’impossibilité de se soigner correctement et d’effectuer une rééducation fonctionnelle.

Le dispositif des LHSS permet donc de répondre ponctuellement aux problématiques singulières des personnes, dont la vulnérabilité les met particulièrement en danger à la rue.

Cette année, sur les 19 personnes accompagnées, 7 ont du bénéficier de séjours hospitaliers soit en urgence, soit pour leur suivi traumatologique .

Départs

En 2022, 12 personnes sont sorties du service. Un résident a intégré le dispositif « Un chez soi d’abord », un autre est devenu locataire d’une Maison Relais à Orthez et une personne a pu intégrer un logement autonome. Un résident a été ré hospitalisé en urgence car son état de santé ne lui permettait pas la poursuite des soins en ambulatoire. Nous avons pu guider une personne vers une entrée CHRS, un résident a intégré la CPHU et un autre le 115. Enfin, deux personnes ont quitté volontairement le dispositif et deux autres ont été exclues pour non respect du cadre en raison de comportements violents sous l’emprise de l’alcool.

PERSPECTIVES

Cette année le taux d’occupation a baissé. En effet, nous avons observé une diminution notable des demandes lors de la période estivale, mais surtout, **des chambres ont du être traitées contre des nuisibles** (punaises de lits et cafards). Ces traitements sont complexes à mettre en place. Ils ne nous ont pas permis de remettre rapidement à disposition les studios. Comme évoqué l’an dernier, **les LHSS se soumettront, au quatrième semestre 2023, à la nouvelle évaluation des ESSMS**. Elle sera l’occasion de réinterroger notre pratique et de dégager des pistes d’améliorations.

Dispositif Accompagnement Jeune (DAJ)

Dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes de 15 à 20 ans

MISSION DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE), une prise en charge globale, comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait en direct par l'ASE. Nous disposons de trois places, situées sur différents sites palois de l'OGFA. Cela nous permet de proposer différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie, notamment) et des disponibilités sur les structures.

L'équipe du DAJ est basée sur le site Saint Joseph. Elle est composée de trois intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans les actes du quotidien et les démarches administratives. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement centré sur la réalisation d'objectifs, définis par lui, avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 9

Sexe : 3 femmes ; 6 hommes

Âge : 1 de 16 ans // 2 de 17 ans // 2 de 18 ans // 1 de 19 ans // 3 de 20 ans

Durée moyenne de séjour : 115 jours, soit 4 mois

Taux d'occupation : 94,4 %



Année d'ouverture : 2021
Nombre d'ETP : 3
Nombre de places : 3

ELÉMENTS DE PROFIL

Le logement avant l'arrivée sur le dispositif : des jeunes majoritairement institutionnalisés

Sur les 9 jeunes accueillis, 2 arrivaient du domicile parental, 1 arrivait de chez une tiers personne et 7 sortaient de structures ASE (MECS) ou de familles d'accueil.

Une situation administrative globalement à jour

1 jeune était sans aucune protection, 9 avaient la CSS, 8 bénéficiaient du régime général, 1 dépendait de la MSA.
2 personnes étaient sans document d'identité, 6 avaient une Carte Nationale d'Identité et 1 avait un titre de séjour.

Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée

Sur les 9 jeunes accueillis, 9 étaient sans activité. Pendant le séjour, 2 ont été scolarisés, 2 ont suivi une formation et 2 seront en emploi. Pour 2 jeunes, une mobilisation ou une participation aux AAVA sera mise en place – 1 personnes intégrera le dispositif CEJ. Un travail en partenariat étroit a été réalisé avec la Mission Locale et les établissements qui accompagnent les personnes dans leur insertion professionnelle et/ ou scolaire.

| Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

7 jeunes ont bénéficié d'une bourse ASE à hauteur de 60 euros par semaine, afin de pouvoir faire leurs courses et de satisfaire aux besoins du quotidien. L'équipe a accompagné étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécule et d'argent de poche chaque semaine. Il est à noter que 2 jeunes accueillis étaient bénéficiaires de l'AAH.

| Un accompagnement vers les soins difficile à mener

Durant la prise en charge, un accompagnement par une psychologue est proposé aux jeunes. En 2022, 3 jeunes ont accepté de la rencontrer.

En outre, 3 jeunes ont pu bénéficier d'un bilan de santé, 4 jeunes ont été orientés vers l'Equipe Mobile Jeune en Souffrance Psychique (EMJSP), 2 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par le CMP, 3 accompagnements ont été instaurés auprès d'un tabacologue/ addictologue, 1 suivi a été mis en place avec la Clinique Nouvelle Aquitaine et de multiples accompagnements spécialistes ont été mis en place (vers des dentistes, ophtalmologistes, généralistes et vers les urgences, notamment).

EVÈNEMENTS MAJEURS

Depuis déjà 6 ans, des mineurs étaient pris en charge individuellement sur le Site Saint Joseph. Les personnes accueillies avaient déjà connu des prises en charges multiples, en établissements, se soldant par des exclusions, suite notamment à des passages à l'acte. Au vu des ces besoins d'accueil réguliers, le dispositif du DAJ a vu le jour en janvier 2021 ; il s'est pérennisé sur l'année 2022.

Au regard de l'importance des demandes d'accompagnement et du nombre limité de places, l'équipe est régulièrement sollicitée pour des mises à l'abri hôtelière avec un accompagnement et un financement différenciés. 6 jeunes ont été accueillis en 2022 dans ce cadre. Les professionnels du DAJ sont intervenus à leurs côtés à hauteur de 5, 10 ou 15 heures par semaine, pour leur remettre leur argent de poche et les accompagner dans la réalisation des courses.

Sur les 6 jeunes accueillis en urgences, 3 jeunes ont pu, par la suite, intégrer le dispositif du DAJ.

4 des jeunes accueillis ont un suivi avec la PJJ.

Nous avons pu observer, chez une grande majorité des jeunes accueillis, de part leur grande vulnérabilité, des comportements récurrents de mise en danger physique (violences, prises de toxiques, etc.), entraînant une admission aux urgences.

CONCLUSION

Les jeunes accueillis sont pour la plupart déscolarisés ou sans activité. Il est difficile de les amener à réfléchir à un projet professionnel.

L'individualisation du suivi et l'agilité des positionnements éducatifs sont la clé d'un accompagnement singulier auprès de ces jeunes au parcours complexe.

Il y a eu, sur l'année 2022, 6 sorties : 1 relogement, 1 orientation vers structures d'hébergement, 3 exclusions et 1 départ volontaire. 1 personne ira en FJT, 1 personne dans un logement en parc privé, 1 aura une orientation vers une structure d'insertion, 2 iront chez leur parents ou chez un tiers, et 1 bénéficiera d'une prise en charge hôtelière.

Une fin de prise en charge a été actée pour 2 jeunes (16 ans et 17 ans), l'une suite à un refus de déménager sur un logement DAJ plus protecteur (présence de veilleur) afin de limiter ses prises de produits psychoactifs et autres prises de risques, l'autre pour une réorientation hors département.

PERSPECTIVES

Notre service devrait prochainement se doter d'un appartement en diffus, afin de consolider et évaluer les capacités des jeunes, liées à l'habité. Cela permettra également aux jeunes de se confronter à la réalité tout en ayant un « filet de sécurité ». Le service voit cela comme un tremplin à l'indépendance dans un logement autonome.

La Ferme St Joseph

*Hébergement et accompagnement de jeunes
de 18 à 25 ans.*

MISSION DU SERVICE

La Ferme Saint Joseph (FSJ) propose, via une orientation du SIAO, un hébergement et un accompagnement pour une période de trois mois renouvelables, à des jeunes en grandes difficultés, sans solution de logement ou d'hébergement. Les objectifs sont de permettre aux jeunes accueillis de repérer et de révéler des capacités et des ressources, qui vont être à l'initiative d'un projet d'insertion. Dans le cadre de l'accueil à la FSJ, les jeunes sans emploi ou sans formation sont tenus de participer à l'activité d'une association à hauteur de 15 heures hebdomadaires. Cette action, appelée « **mobilisation** », est l'un des moteurs d'insertion des jeunes. Elle offre aux résidents une opportunité de découvrir des savoir-être et des savoir-faire, à valoriser et à mobiliser dans un processus d'insertion globale.

La FSJ propose 2 logements en diffus, ainsi que 8 logements situés sur un même site, où se trouvent également un Poney Club et une petite ferme. Par ailleurs, une AMAP bénéficie du lieu pour faire ses distributions hebdomadaires. Ces actions permettent au site d'être ouvert sur la société et d'être un lieu de plaisir pour des familles.

Nous pensons que cela est bénéfique pour les jeunes accueillis.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées : **3118**
Sexe : **8 femmes ; 12 hommes**
Âge : **9 jeunes de 18 à 21ans et 11 de 21 à 25 ans**
Durée moyenne de séjour : **265 jours, soit 9 mois**
Taux d'occupation : **85,4 %**
Nombre d'entrées : **12**
Nombre de sorties : **12**



Année d'ouverture : 1996
Nombre d'ETP : 1,5
Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des partenaires orienteurs diversifiés

Sur les 12 entrées de 2022, 3 jeunes sont orientés par la Mission Locale, 1 par l'hôpital, 1 par une Maison d'Enfant à Caractère Sociale et **7 par le SDSEI**.

| Des situations de logement complexes et variées

Sur 12 jeunes entrés en 2022, 1 était sans domicile, 2 arrivaient de chez leurs parents, 4 étaient hébergés par un tiers, 1 était accueilli au sein du CPH (centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour personnes réfugiées), 2 étaient accompagnés par une structure relevant de l'ASE et 2 bénéficiaient d'un hébergement d'urgence.

| Un accès à la sante travaillé pendant le séjour

Sur les 12 entrées, seulement une jeune n'avait pas de complémentaire santé.

Sur les 12 sorties :

- 11 jeunes quittent le dispositif avec une complémentaire santé, alors que 3 d'entre eux n'en n'avaient pas à leur entrée ;
- 6 personnes bénéficient d'un suivi par l'Equipe Mobile Jeune en Souffrance Psychique ;
- 5 jeunes ont réalisé un bilan de santé à la CPAM durant leur séjour.

| Des personnes éloignées des circuits de l'insertion socio-professionnelle

7 jeunes sont sans emploi ou activité, 2 sont inscrits dans le dispositif CEJ, 1 est en alternance et 2 occupent un emploi.

Au moment de leur sortie, 6 personnes restent sans activité, 3 poursuivent leur CEJ, 2 sont en activité professionnelle et 1 est en formation. Il semble important encore plus aujourd'hui de renforcer cet axe d'accompagnement.

| Des ressources majoritairement non stabilisées

4 jeunes ont des ressources à leur arrivée (2 bénéficient de l'AAH, 1 perçoit un salaire et 1 l'ASS). 8 jeunes sont donc entrés sans ressources.

Sur l'année 2022, 12 jeunes ont pu bénéficier d'une bourse ASE ou d'un FAJ, dont 4 jeunes en ont bénéficié pendant plus de 5 mois.

| A la sortie, peu de solutions de logement autonome

En effet, à leur sortie, 2 personnes sont accueillies chez un tiers ou en famille, 1 jeune a quitté le dispositif volontairement, 1 hospitalisation a été réalisée, 1 jeune a bénéficié d'une orientation en IML et 1 autre a obtenu un logement dans le parc privé. Nous dénombrons par ailleurs 6 exclusions.

| A leur sortie, l'accès aux ressources reste difficile

4 jeunes perçoivent un salaire, 2 bénéficient de l'allocation versée par le Contrat d'Engagement Jeune de la Mission Locale. **6 jeunes restent sans ressource.**

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Cette année a encore été marquée par la **rénovation de plusieurs logements**. En effet, l'ancienneté du bâti et parfois le mésusage des appartements par leur occupant requièrent d'importants travaux. Deux logements ont été, en partie, rénovés et un est actuellement immobilisé. Cette situation immobilière a une répercussion sur le taux d'occupation et a généré des réaffectations d'appartements. Nous avons pu constater que les logements remis à neuf ont un impact positif sur les jeunes, qui malgré certaines difficultés, les entretiennent mieux.

| Par ailleurs des logements ont été bloqués 92 journées, en raison du **délai de réflexion** laissé aux candidats avant leur l'entrée à la Ferme et après présentation du dispositif.

6 personnes ont finalement refusé l'orientation au terme du délai, 3 ont bénéficié d'une autre proposition.

| En 2022, l'équipe a mis l'accent sur la **dimension collective** en proposant des ateliers autour de la sexualité, en partenariat avec l'association AIDES. Les deux interventions, dont les thèmes étaient « la santé sexuelle » et « genre et sexualité », ont réuni 6 participants à chaque séance.

Ce mode d'intervention différent apporte une réelle plus value dans l'accompagnement éducatif proposé par les professionnels.

| Il est à noter une augmentation de personnes orientées ayant un **parcours migratoire**. En effet, elles constituent quasiment un tiers de l'effectif 2022. Cette évolution du public a amené l'équipe à axer l'accompagnement vers la compréhension des institutions françaises dédiées aux migrants, ainsi que leur saisine.

PERSPECTIVES

Pour l'année à venir, un des enjeux sera de **maintenir l'organisation d'actions collectives** ciblées et ponctuelles, car plus mobilisatrices. D'ores et déjà, l'équipe a sollicité un partenaire pour mener un atelier autour de l'addiction.

D'autres projets tels que la réfection de la laverie, ainsi qu'une création d'un meuble de partage sont en cours d'élaboration.

A l'instar de l'an passé, la **rénovation des locaux** reste un objectif majeur du service, afin d'améliorer la qualité de l'accueil.

Au regard de la conjoncture actuelle, il apparaît primordial de poursuivre le **développement du partenariat dans le domaine de l'insertion professionnelle**. Nous souhaitons donc agrandir le réseau de collaborateurs en ce qui concerne la mobilisation.

Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un logement à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements, situés en périphérie du centre-ville de Pau, majoritairement issus du parc privé, et d'un mobil home de 2 places, installé sur un terrain prêté par la ville de PAU, se situant en périphérie. Le Logement Adapté s'articule autour de **2 axes** :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne dans un logement autonome et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réhabilitation sociale, et élaborer des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe du Site St Joseph assure **l'accompagnement à « l'habité »**, **ainsi que la logistique autour du logement**. Elle propose un soutien, via des visites régulières au logement (en moyenne tous les 10 jours) et la coordination des différents professionnels, visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure en outre, une **médiation de voisinage** garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie.

L'orientation des personnes se fait par le **SIAO**. Une convention de partenariat organise des collaborations privilégiées avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau.

Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à **15 %** de leurs ressources.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **13, dont 10 hommes** et 3 femmes

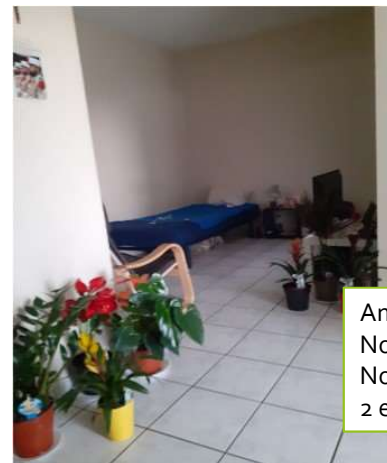
Âge : 2 personnes ont entre 30 et 40 ans, 4 entre 41 et 49 ans, et **7 ont plus de 50 ans**

Durée moyenne de séjour : **676 nuitées, soit presque 2 ans**

Taux d'occupation : **96 %**

Nombre de personnes entrées : **3**

Nombre de personnes sorties : **3**



Année d'ouverture : 2010

Nombre d'ETP : 1,08

Nombre de places : 10 en appartements,
2 en Mobil Homes

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une situation administrative à jour

Toutes les personnes ont des ressources, bénéficient d'une complémentaire santé et disposent d'une pièce d'identité.

| Des motifs d'entrée révélant un parcours institutionnel

Sur les 3 personnes intégrant le dispositif, 2 étaient en Hébergement d'Urgence et 1 en CHRS. Les prescripteurs restent le CCAS et le SDSEI.

| Des ressources financières correspondant majoritairement aux minimas sociaux

Sur les 13 personnes accompagnées, 5 sont bénéficiaires du RSA, 3 de l'AAH, 1 d'une pension d'invalidité, 1 de l'ASS et 1 a un salaire.

2 personnes alternent entre le RSA et des revenus issus d'un emploi.

| Un public qui présente des addictions

Sur les 13 personnes accompagnées, **8 souffrent d'une problématique addictive**. Ces personnes ont entrepris des soins au cours de leur vie, et ce, de manière irrégulière. Nous constatons que la prise en charge au sein du dispositif permet à certains de renouer avec un partenaire de soins. L'équipe éducative joue son rôle auprès des personnes, dans l'accompagnement à la réduction des risques.

| Des personnes qui s'inscrivent parfois dans une réinsertion professionnelle

2 effectuent des missions d'intérim, dont 1 de manière ponctuelle. 1 personne est dans une entreprise d'insertion et 1 personne participe au dispositif des AAVA.

Ces mobilisations vers l'emploi restent à la marge et fragiles.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Le peu de mouvement au sein du service cette année démontre **un réel besoin des personnes de stabilité et de durée** dans la prise en charge.

| Nous constatons **un nécessaire étayage au quotidien**. Les résidents, bien que plus autonomes dans les actes de la vie courante, ont besoin d'un accompagnement de proximité notamment en ce qui concerne la coordination des actions sanitaires.

Cet aspect, conjugué au vieillissement du public, se traduit par de nombreuses demandes d'admission en Maison Relais.

| Après une réflexion initiée durant l'actualisation du projet de service, l'équipe éducative tend à **revenir à ses missions premières**, autour de l'habitat. Si, les accompagnements aux rendez-vous prenaient, notamment, une place importante dans l'intervention éducative, ceux-ci semblent s'être réajustés grâce à un partenariat plus efficient avec les professionnels du droit commun.

| À la différence de l'année précédente, nous remarquons une **augmentation du nombre de personnes se remobilisant dans un parcours d'insertion professionnelle adapté**. Cette ouverture se manifeste par des orientations vers des dispositifs dédiés tels que les AAVA, l'Entreprise Ecoz et l'ACI Pépinière Environnement.

PERSPECTIVES

| Cette année, un mobil home a fermé du fait de sa vétusté.

La dégradation de son état vient du mode de vie des personnes accompagnées (souvent propriétaires de plusieurs animaux, etc.), mais également de la faible résistance de ce type de logis, qui ne semble pas être le plus adapté sur le long terme.

Toutefois, force est de constater la plus value de ce type d'habitat alternatif pour un public éloigné de l'hébergement traditionnel.

Une réflexion est lancée quant à ce qui pourrait correspondre davantage à ce public comme, par exemple, des Tiny house. Celles-ci présentent un double avantage :

- Proposer un habitat individuel atypique, et non plus collectif ;
- Mettre à disposition un bâti plus solide, permettant un meilleur entretien logistique.

| L'enjeu pour 2023 sera de **maintenir la place de chaque partenaire auprès des résidents**, afin de se centrer sur les prestations proposées par le dispositif autour du seul logement.

La Coopérative Paloise d'Hébergement d'Urgence (CPHU)

Un dispositif permettant la mise à l'abri d'urgence en logement autonome

MISSION DU SERVICE

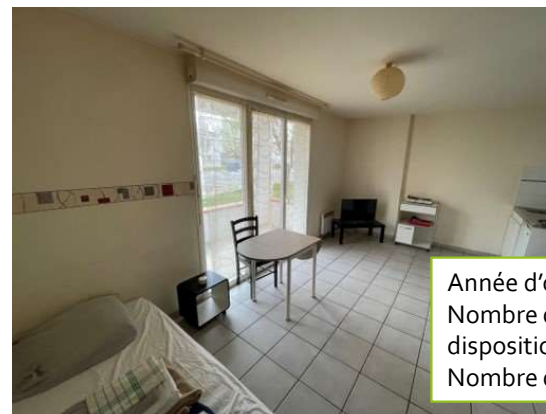
La CPHU est un dispositif d'hébergement d'urgence cogéré par les associations **OGFA** et **AJIR** (Action Jeunesse Innovation Réinsertion). Elle accueille des **personnes isolées, seules ou en couple**, avec ou sans enfant, éventuellement accompagnées d'animaux. La CPHU propose **53 appartements** répartis dans l'agglomération paloise. Les bénéficiaires arrivent sur ce dispositif d'hébergement d'urgence après une orientation du SIAO. Une solution peut leur être proposée 365 jours/an. La durée du séjour à la CPHU est de 15 jours, renouvelables. Le dispositif assure différentes prestations :

- Une mise à disposition d'un **hébergement** en logement individuel, équipé et meublé ;
- Un **primo-diagnostic social** et une **aide à l'activation des droits sociaux**, en lien avec le SIAO et les services sociaux référents ;
- Une **écoute, des informations, conseils, une orientation et un soutien**, selon les besoins de chacun.

Une visite hebdomadaire au logement est organisée par le travailleur social de la CPHU, afin de suivre l'évolution de la situation de la personne, de la mobiliser sur son parcours et d'assurer une veille sur le logement. Les résidents participent financièrement à leur hébergement, à hauteur de 15 % de leurs ressources, au moment de leur entrée à la CPHU. Elles signent un contrat de séjour et sont soumises au respect du règlement de fonctionnement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **96**
Sexe : **16 femmes, dont une mère et sa fille mineure, et 80 hommes**
Âge : Sur les 46 entrées, 2 personnes ont moins de 25 ans, 2 personnes ont entre 25 et 30 ans, 10 entre 30 et 40 ans, 12 entre 40 et 50 ans, **19 entre 40 et 50 ans**, dont 4 ont plus de 55 ans, et 1 personnes à plus de 65 ans
Durée moyenne de séjour : **324 jours, soit 11 mois**
Taux d'occupation : **91 %**



Année d'ouverture : 2014
Nombre d'ETP : 3, dont 1 mis à disposition par AJIR
Nombre de places : 53

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Au moment de leur arrivée sur le dispositif, des personnes en situation de rupture

Sur 46 entrées, **16 personnes sont sans domicile**, 3 avaient un logement dans le parc privé, **8 sortent d'incarcération**, **10 étaient hébergées chez un tiers** ou chez leur parents, 1 était à l'hôtel, 1 était en IML, 2 personnes n'ont pas renseigné leur situation à l'entrée.

| De nombreux partenaires orienteurs

1 personne est orientée par l'Association Addictions France, 2 par la PASS générale, 1 par le CMP, 6 par le SPIP. Les orientations sont toutefois majoritairement réalisées par le CCAS (20 personnes) et la SDSEI (16 personnes).

| Des personnes majoritairement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

38 personnes sont sans emplois, 1 est retraitée et 4 sont en invalidité. La seule mineure du dispositif est actuellement en formation. Deux personnes exercent une profession.

| Des personnes bénéficiaires en quasi-totalité d'une couverture sociale

40 personnes bénéficient d'une protection de santé avec une complémentaire, dont 34 ont une CSS, et 6 n'ont aucune protection.

| Des usagers aux âges variés, avec une augmentation notable de l'accueil de personnes plus âgées

2 personnes ont moins de 25 ans, 2 ont entre 25 et 30 ans, 10 entre 30 et 40 ans, 12 entre 40 et 50 ans, **19 entre 50 et 60 ans dont 4 plus de 55 ans, enfin 1 personnes a plus de 65 ans.**

| À la sortie, une situation financière qui s'est améliorée pendant le séjour

11 personnes perçoivent un salaire (5 personnes sont à l'entrée sans ressources ou au RSA), 9 une AAH (2 personnes sont à l'entrée sans ressources), 21 personnes sont bénéficiaires du RSA (3 personnes sont sans ressources à l'entrée), 3 personnes perçoivent l'ASS, 8 personnes sortiront sans ressources (toutes étaient à leur entrée sans ressources).

| À la sortie, des solutions de logement multiples

Nous dénombrons 6 relogements dans le parc privé et 8 relogements dans le parc public. 6 personnes iront vivre chez une tierce personne ou dans leur famille, 1 personne sera hospitalisée, 8 personnes seront orientées vers un CHRS, 3 seront incarcérées, 7 seront prises en charge par d'autres structures de l'OGFA (1 à la Ferme St Joseph, 2 en Logement Adapté, 4 en CHRS), 1 personne sera orientée vers une Maison Relais. Il est à noter que 4 personnes quitteront le dispositif sans indiquer leur solution d'hébergement, 4 seront exclues du dispositif et 3 seront orientées vers le dispositif Un Chez Soi D'abord. Enfin, nous comptons 1 décès.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Cette année 2022, **plusieurs éléments ont impacté le taux d'occupation** de la CPHU :

- Un turn-over lié à la remise en état des logements : En effet, un nombre important d'appartements a nécessité des travaux de rafraîchissement, de réameublement et/ ou de ménage. Pour certains, l'intervention d'artisans extérieurs était nécessaire avec des délais prolongés. Afin de faciliter la réalisation des travaux, des logements sont restés inoccupés sur un laps de temps.
- Un turn-over dans l'équipe lié à des mouvements internes et des arrêts maladies, a perturbé la bonne marche du service.

Comme mentionné plus haut, l'accueil d'un public vieillissant entraîne des nouvelles difficultés pour proposer des solutions adaptées de relogement. En effet, cette population a des ressources financières précaires, sans perspectives de réinsertion professionnelle. Le parc privé se montre frileux à accepter leur dossier.

En outre, nous observons une rareté d'offres de studios ou de T1 dans le parc public, qui limite les opportunités de relogement.

Les augmentations des loyers et des fluides, ainsi que celle plus générale du coût de la vie, ont intensifié encore un peu plus les difficultés à trouver des logements, notamment pour les bénéficiaires aux revenus les plus faibles qui sont le cœur du public de la CPHU.

Parallèlement, du fait de la précarisation de la population hébergée sur le service, plus de la moitié a besoin d'un étayage socio-éducatif. Le manque de places disponibles sur d'autres dispositifs (CHRS et IML, notamment) génère un allongement des durées de séjours pour les usagers en attente de ces dispositifs.

PERSPECTIVES

Nous observons que depuis plusieurs années la durée moyenne de séjours ne cesse d'augmenter, ceci dû aux nombreux obstacles dans l'accès au logement pérenne, tant dans le parc privé que public. En outre, les problématiques du public nécessitent de plus en plus un étayage socio-éducatif important. Enfin, les solutions de sorties adaptées à la problématique des personnes (logement accompagné,...) sont embolisées et ne se débloquent qu'après plusieurs mois d'attente.

La poursuite des travaux pour la mise en conformité des logements devrait prendre fin courant 2023. La prospection de nouveaux logements moins énergivores et assurant de bonnes conditions d'accueil de notre public se poursuivra toutefois.

Les enjeux 2023 seront la stabilisation de l'équipe et une remobilisation du partenariat de droit commun, indispensable au bon fonctionnement du service.

L'Inter Médiation Locative (IML)

Une solution d'hébergement pour des ménages en besoin de soutien sur l'habitat

MISSION DU SERVICE

L'IML c'est l'accompagnement, par un travailleur social de l'OGFA, de familles ou de personnes seules hébergées en sous-location, sur toutes les démarches liées au logement. L'association loue des appartements à des propriétaires privés ou publics qu'elle sous-loue, meublés et équipés, à des personnes dans le besoin.

Un bail de sous-location de 6 mois renouvelable 3 fois est alors rédigé entre la personne et l'association. Ce bail expose les conditions de l'accueil, ainsi que les obligations et les droits de la personne et de l'association. La personne titulaire du bail assume les frais liés au logement, tels que le loyer, les charges locatives et les fluides.

La personne dispose d'un statut de sous-locataire et peut ainsi ouvrir droit à l'APL auprès de la CAF.

L'IML est un dispositif qui cible les personnes seules, les couples et les familles avec enfants, rencontrant des difficultés dans :

- L'appropriation du logement et la prise en main de son fonctionnement ;
- La notion de « l'habité » (relations avec le voisinage, notamment) ;
- La gestion budgétaire ;
- Les consommations d'énergie ;
- La méconnaissance des dispositifs de soutien au logement (APL, FSL, Locapass, Visale, entre autres).

Il s'agit, la plupart du temps, de personnes qui ont besoin d'être rassurées dans leurs premiers pas ou dans le maintien au logement

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies : 69, soit 28 ménages**

34 adultes et 35 mineurs

Âge : - De 18 à 25 ans : 7

- De 30 à 40 ans : 6

- De 40 à 50 ans : 13

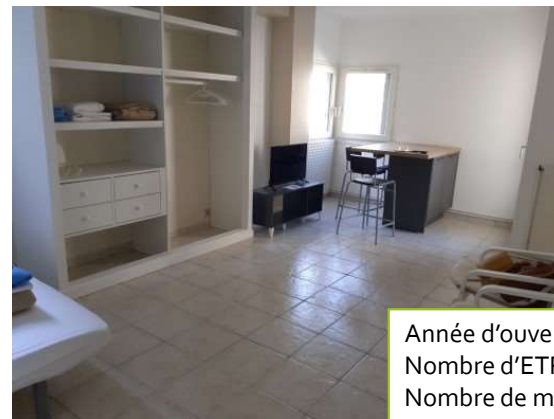
- De 50 à 60 ans : 7

- De plus de 60 ans : 1

Durée moyenne de séjour : **349 jours, soit presque un an**

Taux d'occupation : **114 %**

Nombre de nuitées en 2022 : **16250**



Année d'ouverture : 2019

Nombre d'ETP : 1

Nombre de mesures : 39

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des profils divers avec un point commun : une forte précarisation de la situation des personnes

A l'entrée sur le dispositif une **majorité de personne perçoit des minimas sociaux**.

Sur les 13 adultes arrivés en 2022, 3 perçoivent une AAH, 2 perçoivent des prestations familiales, 2 perçoivent des prestations multiples, 1 perçoit le RSA et 2 personnes sont sans ressources. **Seulement 3 personnes perçoivent des salaires**.

Il en est de même concernant l'insertion professionnelle. Ainsi, sur les 13 adultes, **seules 3 personnes exercent un emploi**. 5 personnes sont inscrites à Pôle Emploi et 5 sont inactives.

Des solutions de logement diversifiées avant l'entrée sur le dispositif

Sur les 11 ménages entrants, 2 étaient en hébergement d'urgence, 1 était en hébergement précaire, 2 étaient logés par un bailleur privé, 3 étaient chez un tiers ou des parents, 2 étaient en CHRS et 1 était propriétaire de son logement.

| Une orientation en plusieurs temps

Le ménage est orienté via le SIAO, à l’initiative du travailleur social de droit commun. Cela permet une première évaluation. La seconde évaluation est effectuée par le SIAO, qui propose la candidature de la famille ou de l’usager à l’équipe de l’IML. Dès le départ, les orientations doivent être assez fines pour correspondre aux besoins du ménage.

Le travailleur social qui intervient sur l’IML déterminera si oui ou non, ce ménage relève réellement d’une mesure IML.

Sur 11 ménages orientés en 2022, 9 orientation venaient des SDSEI, 1 orientation du CCAS et une était inconnue.

| Des solutions de relogement positives à la sortie du dispositif

Sur les 12 ménages sortis, **5 sont partis vers un logement dans le parc privé, 6 ont bénéficié d’un relogement HLM** et une personne a été orientée vers la CPHU n’ayant plus de droits ouverts.

EVÈNEMENTS MAJEURS

Le partenariat mis en place entre le dispositif IML et les bailleurs sociaux avec pour objectifs de favoriser les baux glissants s’est quelque peu étioilé cette année du fait des difficultés de la captation de logement, entre autres.

De plus, force est de constater que le glissement du bail n’est pas systématique en raison de la précarisation des situations et du manque d’autonomie des ménages.

Sur l’année 2022, nous avons pu travailler avec Pau Béarn Habitat. En revanche, nous n’avons pas pu contractualiser de nouveaux baux glissants avec d’autres bailleurs sociaux.

Plusieurs objectifs sont à travailler et à relancer dans le cadre de ce partenariat :

- Permettre aux ménages éligibles d’accéder pleinement au logement autonome ;
- Rassurer la bailleur quant à l’orientation du ménage, au vu de l’accompagnement soutenu mené le temps de l’accompagnement IML.

Après un travail de mise en place du service et de réflexion autour de ses missions et activités, il apparait toujours opportun de proposer un partenariat aux bailleurs sociaux, afin d’offrir aux résidents une nouvelle opportunité de stabiliser et sécuriser leur situation de vie.

L’accession à la location dans le parc privé reste complexe, du fait du faible niveau de ressources des personnes.

Le dispositif IML doit toutefois finaliser deux glissements de baux sur le début d’année 2023. Lorsqu’ils seront effectifs, ces logements sortiront du parc IML et les bailleurs sociaux devront, dans l’idéal, remettre à disposition de nouveaux logements, afin de maintenir cette dynamique partenariale.

PERSPECTIVES

Au cours de l’année 2022, plusieurs ménages ont été accompagnés et soutenus dans leur quête d’autonomie face aux démarches liées au logement.

Le travail de relogement reste un axe majeur dans l’accompagnement en IML, axe cependant freiné par les difficultés de relogement dans le parc privé et d’un parc social surchargé.

Les familles et les personnes seules accompagnées dans le cadre de l’IML regroupent de nombreuses problématiques sociales qui fragilisent leur relogement.

Le travail en partenariat avec les référents sociaux des territoires (SDSEI et CCAS) est à renforcer afin de permettre de définir les missions de chacun pour un accompagnement efficient pour les usagers.

Le Poney Club de la Ferme Saint Joseph

Un lieu ouvert à tous, pour découvrir le cheval et l'équitation

MISSION DU SERVICE

Créé en août 1997 par un groupe de bénévoles, le Poney-Club de la Ferme Saint-Joseph a pour but de faire découvrir à des adultes et des enfants, issus de tous milieux sociaux, les animaux et, plus particulièrement, le cheval et l'équitation.

Les enfants de plus de 6 ans sont inscrits pour des séances de 2h00, organisées comme telles :

- 30 minutes pour préparer le poney ;
- 45 minutes à poney ;
- 45 minutes d'hippologie. Ce dernier temps a pour objectif de faire découvrir l'animal aux enfants, en leur apportant des connaissances théoriques venant compléter le savoir expérientiel.

Les enfants de 4 à 6 ans ont des séances de 1h00 (30 minutes de soins aux poneys et 30 minutes à poney), basées sur la relation avec l'animal et la mise en confiance. Pendant les vacances, des stages à la journée ou à la demi-journée sont organisés, sur différents thèmes (voltige, travail en extérieur, *pony games*, equifun, équitation western, obstacle, etc.). Ces stages sont ouverts à tous. Le Poney Club propose enfin d'accueillir des groupes (CHP, Résidences accueil, services JEAE, etc.) pour des activités de médiation animale. Ce projet est développé sur la structure depuis 2021. Il permet de travailler des objectifs personnels en passant par la relation animale. Les séances se déroulent individuellement ou en tout petit groupe sur 1h00 de temps.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

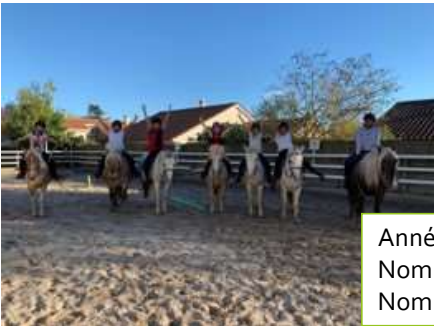
Nombre d'adhérents de Septembre 2021 à Juillet 2022 :

116

- 3-6 ans : 23 cavaliers
- 6-10 ans : 63 cavaliers
- 10-14 ans : 28 cavaliers
- Adultes : 2 cavaliers

Les groupes accueillis :

- CHP « les colibris » (11 séances)
- CHP « les épinoches » (22 séances)
- JEAE (32 séances)
- Résidence accueil (14 séances)



Année d'ouverture : 1997
Nombre d'ETP : 3, dont 1 service civique
Nombre de poneys : 18

MÉDIATION ANIMALE

La médiation animale est un outil facilitateur de la relation. Elle permet d'instaurer un échange par l'intermédiaire d'un « médiateur ». Les personnes accompagnées ont donc plus de facilités à s'ouvrir à l'autre, puisqu'elles ne sont plus dans une relation duelle avec le professionnel. Le regard de l'autre est également moins difficile à supporter, grâce à ce « tiers » dans la relation. Les activités de médiation animale peuvent représenter un espace de liberté où il est possible d'exprimer sa pensée, ses émotions et ses craintes, en pouvant toutefois s'appuyer sur une présence éducative.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ MÉDIATION ANIMALE

- 36 séances avec différents foyer d'hébergement ;
- 2 séances avec le Programme de Réussite Educative ;
- 4 séances avec l'ESAT Colo Coustau ;
- 12 séances avec des personnes seules ;
- 73 séances avec différents résidents de l'OGFA ;
- 5 Séances avec le CCAS.

FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été **une année de reprise** pour le Poney Club, qui a dû faire face à une grande perte de ses adhérents en 2021 principalement due au COVID.

Pour se reconstituer une clientèle le Poney Club a travaillé sur 4 axes:

- **La politique commerciale du Poney Club**, avec la reprise de l'ensemble des documents de communication (affiches et flyers et organisation d'une journée Portes Ouvertes, notamment). Nous avons repensé notre identité, autour de 3 mots définissant le Poney Club : **Convivialité, Proximité et Solidarité**. Nous avons également choisi de faire réaliser des tee-shirts et sweat-shirts aux couleurs du Poney Club. Ils ont été mis à la vente et proposés aux adhérents en fin d'année. Une trentaine d'articles a été vendue à nos adhérents. Nous proposerons une seconde vente en septembre 2023.
- **La politique tarifaire** a également fait l'objet de modifications suite à une étude comparative avec la concurrence, et afin de valoriser les activités proposées et les installations.
- **Des travaux d'aménagements et d'embellissement** ont été réalisés en 2022. Ils ont permis de rendre plus agréables les différents espaces (création d'un salon de jardin en palettes, peintures des espaces, création d'une aire de jeux pour les plus jeunes, plantation de fleurs, construction d'un nouveau poulailler, etc.). Ceci a été rendu possible grâce au soutien de nombreux bénévoles tout au long de l'année, mais aussi aux salariés de TotalEnergies qui ont consacré une journée au Poney Club dans le cadre de la politique de mécénat de l'entreprise. L'AFA, groupe Foyers Amitié, a également réalisé le bardage sur la façade du Club House.
- **La proposition de nouvelles activités :**
 - Les séances d'éveil à poney ont été mises en place, séances auxquelles ont participé 302 enfants. Ces séances s'adressent aux crèches, MAM et assistantes maternelles accueillant des enfants de 18 mois à 3 ans. Elles permettent aux enfants de découvrir les poneys et leur univers à travers des séances de jeux.
 - Les balades tenues en main : en 2022, 185 balades ont eu lieu au Poney Club.
 - L'organisation d'anniversaires : Cette activité permet aux enfants de fêter leur anniversaire au Poney Club avec leurs amis. 12 anniversaires ont été fêtés au Poney Club au cours de l'année.

L'ensemble de ces activités ont permis de dynamiser la structure et d'amener de nouveaux publics.

- En 2022, le Poney Club a participé à :
 - La réalisation de 8 journées de baptêmes à poneys. Elles ont permis de faire découvrir le club et de gagner en visibilité.
 - L'accueil de scolaires : 2 classes de l'école Jean Moulin CP/CE1 et CE1/CE2 ont réalisé 5 séances. Les enfants ont pu découvrir le milieu équin, apprendre à faire du poney, mais aussi à gagner en assurance et en autonomie.
 - Un partenariat avec le Centre de Loisirs St François d'Assise sur le mois de Juillet, qui a permis à 100 enfants de 3 ans à 14 ans de participer à des ½ journées de stages au Poney Club.
- Grâce au **soutien apporté par la Fondation A.P SOMMERS** nous avons pu financer un nouvel abris pour les poneys, au pré, du matériel pour les poneys (sangles et licols) et du matériel pour la carrière (barres et plots).
- Cette année encore nous avons obtenu une réponse favorable à un appel à projets de la **Conférence des financeurs visant à financer des séances de médiation animale** aux personnes accompagnées par les services du Pole Handicap Psychique, de plus de 60 ans. La médiation animale doit leur permettre de travailler leurs troubles et de mieux les appréhender dans leur quotidien, en favorisant la sociabilisation, la mobilisation et la confiance en soi.
- Le Poney Club a dû pourtant faire face à **l'absence prolongée de l'intervenante en médiation animale**, mais nous avons eu l'ambition de maintenir une offre.

PERSPECTIVES

L'année 2022 a été une bonne année pour le Poney Club qui a réussi à repartir avec 116 adhérents mais aussi de nombreux groupes et activités annexes. Tout ceci permet de retrouver une situation financière plutôt stable.

Le Poney Club prévoit de refaire la carrière prochainement et aura à cœur de poursuivre sur cette dynamique positive.

CHU et IML Oloron

Mise à l'abri de personnes isolées sans solution d'hébergement ou de personnes isolées ou couples avec ou sans enfants ayant besoin de soutien dans l'accès au logement autonome.

MISSION DU SERVICE

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) d'Oloron est une structure d'hébergement permettant une mise à l'abri immédiate et offrant des prestations assurant :

- Le gîte, le couvert et l'hygiène ;
- Une première évaluation médicale, psychique et sociale ;
- Une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide nécessitée par son état.

Le public accueilli peut être « toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, isolée ou en famille ». Il dispose d'une place 115 et de 6 places HU, dont 2 dans un appartement en diffus.

Le service d'Intermédiation Locative (IML) d'Oloron offre, quant à lui, des logements en diffus de différentes capacités d'accueil. Les personnes accueillies sont sous-locataires et peuvent ouvrir droit aux allocations logements. L'objectif est de :

- Sécuriser la relation entre le bailleur et le locataire ;
- Permettre au ménage de s'approprier son logement et d'en avoir un usage adapté ;
- Favoriser l'autonomie des personnes accompagnées ;
- Accompagner vers le relogement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 10 pour le CHU , 3 en IML
Sexe : 10 hommes (CHU), 1 femme et 2 hommes (IML)
Âge : entre 30 et 45 ans (CHU), de 26 à 45 ans (IML)
Durée moyenne de séjour : 7 mois (CHU), 4 mois (IML)
Taux d'occupation : 79 % (CHU)



Année d'ouverture : 1996, reprise pas l'OGFA en 2022
Nombre d'ETP : 2,2
Nombre de places : 7 (CHU) et 14 (IML)

ÉLÉMENTS DE PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Sur le CHU, la totalité des personnes accueillies en 2002 sont des hommes. Ils sont principalement issus du territoire oloronais. Leur arrivée sur le CHU est consécutive à une expulsion locative, une sortie de squat, une perte d'emploi ou une séparation. Ils sont souvent bénéficiaires des minimas sociaux et certains peuvent être en situation d'emploi (CDI, intérim ou emploi d'insertion). Le trait commun à l'arrivée est le besoin de « se poser », afin de débiter un travail de reconstruction. Le lien avec le droit commun (SDSEI ou CCAS) est nécessaire.

Sur les trois situations accompagnées sur l'IML, 2 sont des hommes qui accèdent à ce dispositif à l'issue de leur prise en charge au CHU. La troisième personne est une personne qui a sollicité le dispositif dans un soucis d'éloignement d'un conjoint violent en passe de sortir d'incarcération. Sur ces trois situations, une seule était toujours en cours d'accompagnement fin 2022, les deux autres ayant évolué vers un retour à la rue, pour l'un, et un relogement autonome chez un bailleur privé, pour l'autre.

EVÈNEMENTS MAJEURS

2022 a été une année de transition avec la reprise effective, au mois d'avril, des dispositifs HU et IML d'Oloron, par l'OGFA, à la demande du Centre Social d'Oloron Sainte Marie. Celui-ci ne souhaitait plus assumer la gestion du dispositif. Les enjeux organisationnels, RH et de gestion se sont imposés comme une priorité.

L'équipe a été remaniée rapidement avec des départs compensés par l'arrivée d'une nouvelle salariée embauchée comme assistante de service social. Il s'agit là d'un choix réfléchi au regard des besoins multiples et donc complexes des personnes accueillies (santé, économique, social, professionnel...) et des réponses que nous devons leur apporter dans le cadre d'une prise en charge globale, en lien avec les partenaires. Au dernier trimestre 2022, nous avons fait face à un déficit d'effectif, avec l'arrêt maladie d'un salarié, et avons dû fonctionner avec la moitié du personnel, jusqu'à la fin de l'année. L'activité meubles a été impactée par ces absences et a fonctionné de manière discontinue.

Il nous a aussi semblé prioritaire, au regard de la réglementation, de **revoir le processus d'admission sur ces deux dispositifs, en confiant les orientations au SIAO**. Ce changement a nécessité de travailler avec les équipes sur une nouvelle manière de fonctionner et une nouvelle approche à adopter. Nous avons pris soin de communiquer ces évolutions aux partenaires, notamment dans le cadre de la réunion de veille sociale où sont présents les partenaires orienteurs principaux (SDSEI, CHP, CCAS, OGFA...).

La qualité de l'hébergement a dû être re-réfléchi et optimisée. Le CHU disposait de 2 chambres doubles qui contraignaient 4 usagers à partager le même lieu de vie. Cet agencement ne nous a pas paru satisfaisant et opportun pour un public en quête de repos et de tranquillité, ce que la promiscuité ne permet pas. **Nous avons fait le choix de diminuer notre capacité d'accueil à 5 et de chercher 2 places supplémentaires dans des appartements en diffus.**

Enfin, nous nous sommes employés activement à capter de nouveaux logements pour ces deux services. L'activité souffre de ce déficit sur un secteur immobilier local en grande tension. Cela vient expliquer en partie pourquoi peu d'usagers ont été accompagnés dans le cadre de l'IML d'une part (3 personnes entre avril et décembre 2022) et le taux d'occupation du CHU d'autre part (5 places disponibles au lieu de 7, entre avril et décembre 2022).

Enfin, nous avons opéré cette année un rapprochement entre le CHU et notre plateforme oloronaïse, porteuse d'une Résidence Accueil, d'un CADA et d'un service MNA, afin de réfléchir à des actions communes, inclusives (par le mélange des publics), orientées vers l'amélioration de la santé. Nous comptons décliner des actions regroupant les différents publics, tout au long de l'année 2023.

PERSPECTIVES

Les efforts initiés en 2022 en matière de captation de nouveaux logements doivent s'intensifier sur 2023 avec, notamment, la mobilisation d'une professionnelle sur cette mission spécifique. En parallèle, nous souhaitons renforcer notre communication auprès des partenaires potentiellement intéressés afin de faire connaître les dispositifs IML / HU et atteindre le niveau d'activité attendu.

Nous mesurons aussi la nécessité de **mieux structurer les accompagnements**, avec notamment la définition d'objectifs indiqués au sein du contrat de séjour et de dynamiser les prises en charge en veillant à l'implication de chaque usager dans la réalisation de son projet, en lien avec les travailleurs sociaux de la SDSEI, du CCAS et le SIAO.

Nous déploierons, au cours de l'année 2023, le projet « Accompagnement vers les soins pour un public précaire accueilli dans le cadre d'un CHU », tel qu'il a été préalablement réfléchi et défini. Nous pensons néanmoins pouvoir décliner les actions en ciblant un public plus large et, ainsi, toucher davantage de personnes. En effet, les usagers de la plateforme Oloron (personnes en situation de handicap psychique, mineurs non accompagnés et demandeurs d'asile), au regard de leurs problématiques, sont concernés par les thématiques abordées. Ils pourraient de ce fait intégrer le programme. Nous envisageons le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé en mobilisant nos partenaires, notamment la CPAM, avec qui nous avons conventionné. **Nous ambitionnons aussi de compléter l'offre par la mise en place d'activités santé/ bien être sur le principe du « Manger/ Bouger »**, à savoir manger mieux (il est possible de se faire plaisir en mangeant plus équilibré) et bouger plus sur la base d'activités ludiques.

Nous menons une réflexion pour investir le « local meubles » différemment avec d'autres objectifs : créer un concept de brocante ou de dépôt vente tenu par les usagers, développer une œuvre humanitaire de récupération, remise en état et donation de meubles, gérée par une équipe usagers/ bénévoles, couplée à une aide à l'emménagement des personnes dans le besoin (nous disposons d'un camion mobilisable à cet effet) ... Nous comptons associer les usagers de la plateforme à cette réflexion.

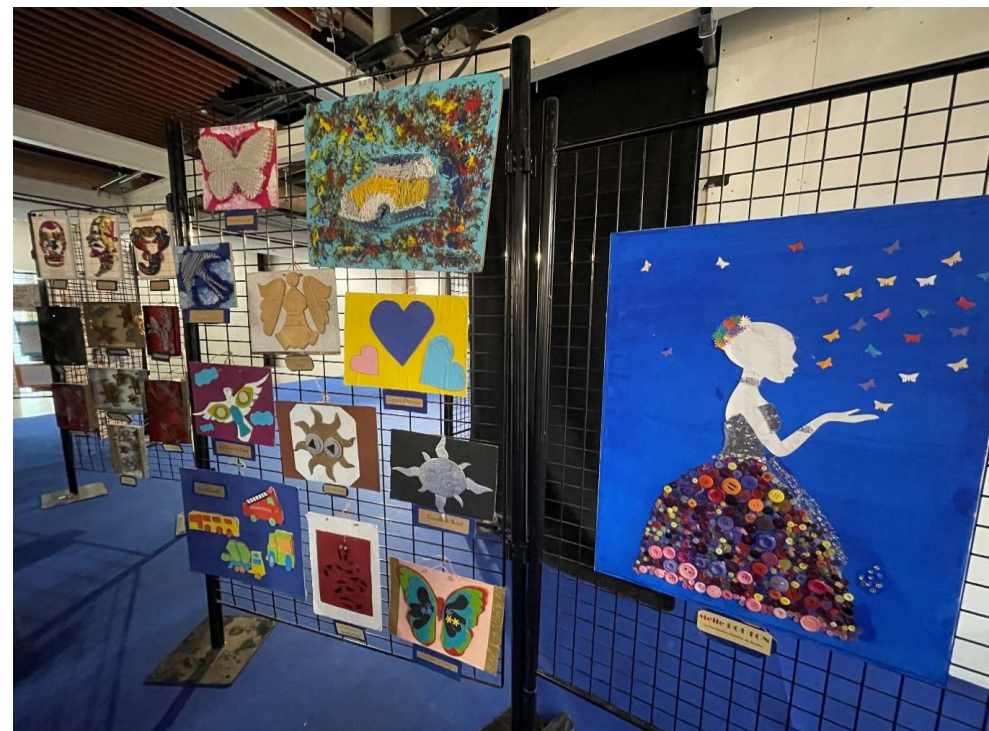
PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE

A partir des années 2000 apparaît la nécessité d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique. Cet accompagnement est rendu possible grâce à un partenariat fort, noué avec le Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP).

Les personnes en souffrance psychique se voient dès lors proposer une prise en charge par l'OGFA sur les volets du logement et de l'accompagnement social, et par le CHP sur le volet soins. Ce partenariat a permis de proposer une vie hors des murs de l'hôpital à des personnes institutionnalisées depuis des années.

Une Maison Relais, une Résidence Accueil, puis un SAMSAH ont ainsi vu le jour entre 2004 et 2010.

En 2018 et 2020, ce pôle a connu de nouvelles croissances avec des créations de Résidences Accueil sur le territoire (Oloron, puis Orthez).



60 | SAMSAH « Les Roses »

62 | Résidence Accueil « Les Vallées » de Pau

64 | Résidence Accueil d'Oloron

66 | Résidence Accueil d'Orthez

68 | GEM D'Orthez

Le SAMSAH « Les Roses »
*Un service d'accompagnement médico-social
pour adulte en situation de
handicap psychique*

MISSION DU SERVICE

Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social pour adulte en situation de handicap psychique. Il a pour mission de :

- Promouvoir **l'autonomie et la qualité de vie**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé au plus près des besoins et des préoccupations des personnes ;
- Contribuer au **maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements, pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
- Accompagner à la **réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que l'accès à l'insertion professionnelle ;
- Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
- Effectuer **une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **49**
Sexe : **20 femmes et 29 hommes**
Moyenne d'âge : **52 ans**
Durée moyenne de séjour : **2465 jours**, soit environ **6 ans et 7 mois**
Taux d'occupation : **128 %**



Année d'ouverture : 2010
Nombre de salariés : 12 + 1 responsable de pôle
Nombre de mesures : 30



ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des personnes globalement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

Nous avons accompagné, cette année, 5 personnes qui travaillent en ESAT. 44 sont sans emploi, dont 26 ont déjà travaillé. Une personne supplémentaire devrait avoir une opportunité d'embauche en ESAT, couplée à une admission en foyer d'hébergement courant 2023.

Nous constatons que certains usagers, dont les plus jeunes, disposent d'atouts pour envisager une insertion professionnelle. Le manque d'envie constitue le principal obstacle. Il revient alors au SAMSAH d'initier une réflexion, de susciter un questionnement, d'ouvrir le champ des possibles.

| Une situation financière toujours sécurisée par l'accès à des ressources pour la totalité des personnes

41 personnes perçoivent uniquement l'AAH. 5 personnes touchent l'AAH et une pension d'invalidité. 3 personnes touchent l'AAH et une pension de retraite.

| Des personnes fragiles psychiquement et physiquement, nécessitant un accompagnement aux soins important voire intensif

47 personnes ont besoin d'être accompagnées dans leurs parcours de soins. Parmi elles, 28 personnes ont été suivies, cette année, dans le cadre d'une affection somatique de longue durée, soit 57 % de notre file active. Les hospitalisations pour raison somatique sont stables (206 jours contre 190 jours l'an dernier), de même que les séjours en psychiatrie (1750 jours contre 1997). Il s'agit cependant d'hospitalisations longues pour la plupart, concernant des bénéficiaires en attente de nouveaux projets d'hébergement (maison de retraite ou foyer) ou devant repartir dans le processus de réhabilitation.

| Des personnes en perte d'autonomie

63 % de l'activité du service concerne l'aide humaine : aide à l'hygiène corporelle, accompagnement aux courses, confection des repas et entretien du logement. 26 personnes bénéficient d'une aide-ménagère, qui intervient au domicile. 16 personnes disposent de prises en charge intensives pouvant nécessiter l'intervention successive au domicile de l'UDVS, du SAMSAH, d'une aide ménagère, d'une infirmière libérale, voire des équipes des résidences accueil. Les chiffres sont stables avec tout de même une augmentation des situations nécessitant l'intervention de multiples partenaires.

| Un public qui reste majoritairement âgé

15 personnes ont plus de 60 ans et 23 personnes ont entre 50 et 59 ans. Les deux tranches d'âge cumulées représentent 77 % des personnes ayant été accompagnées par le service sur l'année.

| Mesures de protection

42 personnes sont sous curatelle renforcée, 5 personnes sont sous tutelle. 8 personnes seulement n'ont pas de mesure de protection.

| Les motifs de sorties

3 sorties ont eu lieu grâce à une prise de relai du dispositif de droit commun (auxiliaire de vie). 2 sorties concernent des personnes en hospitalisation longue, en attente de places en maison de retraite. 1 personne a obtenu une place en maison de retraite. 1 personne est décédée.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Une hausse significative des demandes d'admission

Nous notons depuis 2 ans une recrudescence des demandes d'admission. Nous en comptons 19 en 2021 et quasiment autant en 2022 (18). Pour la majorité, il s'agit de personnes suivies depuis des années par les dispositifs de droit commun et dont l'évolution de l'état de santé nécessite un soutien de proximité renforcé.

→ Cette pression exercée à l'entrée du SAMSAH vient questionner inévitablement notre capacité à couvrir ces nouveaux besoins, tout en assurant la poursuite de nos accompagnements actuels, avec le même niveau de qualité.

| Qu'en est-il du public « jeune » repéré les deux années précédentes ?

La tendance s'est poursuivie en 2022, dans les mêmes proportions qu'en 2020-21. Sur les 18 demandes reçues en 2022, 4 proviennent de MECS ou de DITEP, dont les besoins témoignent des carences des institutions et/ ou de l'environnement familial dans leur mission éducative.

→ Le SAMSAH est sollicité pour combler ce déficit. Cela induit de repenser le contenu de nos interventions (accents sur le savoir être, la présentation générale et le relationnel, notamment), les objectifs d'accompagnement (volet éducatif) et la durée/ le rythme de la prise en charge (une prise en charge plus courte, visant la sortie prochaine du jeune).

| Le processus de vieillissement concerne les ¾ de notre effectif

Les enjeux en termes de prise en charge et les données statistiques restent les mêmes qu'en 2021. L'association a répondu à un appel à projet de la Conférence des financeurs, permettant le déploiement d'actions en faveur des usagers se situant dans la tranche d'âge des 50-60 ans et plus. L'objectif consiste à prévenir, voire à ralentir, les effets du vieillissement, et de favoriser le bien-être de la personne. Nous nous sommes appuyés sur les compétences de l'équipe (parfois après un temps de formation), ainsi que sur le réseau de partenaires, pour proposer un programme répondant aux besoins du public cible : ateliers socio-esthétiques, médiation aquatique et animale, ateliers et suivis diététiques, sorties ... Ce projet a connu un réel succès et est reconduit en 2023. 26 usagers ont pu en bénéficier.

PERSPECTIVES

Les tendances observées en 2021 se sont confirmées, avec en sus une hausse significative du nombre de candidatures. **La réécriture du projet de service en 2023 permettra de tenir compte de ces nouvelles composantes et de définir les stratégies en conséquence. 2023 sera également l'année de l'évaluation du service, dans le cadre du nouveau référentiel élaboré par la HAS.**

La Résidence Accueil « Les Vallées »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif de la Résidence Accueil (RA) Les Vallées, situé à Pau, bénéficie de la présence d'une équipe de professionnels du CHP (UDVS), en son sein. Il propose un logement pérenne à des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Les logements mis à disposition sont de types studio, T2 ou T3. Ses missions sont de :

Rendre l'usager acteur de ses projets :

- Par un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un Projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers et en lui donnant la parole concernant sa prise en charge, lors de réunions collectives.

Favoriser l'inclusion sociale de l'usager :

- Par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de son autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 46
Sexe : 16 femmes et 30 hommes
Moyenne d'âge : 53 ans
Durée moyenne de séjour : 3256 jours, soit environ 6 ans
Taux d'occupation : 90 %



Année d'ouverture : 2007
Nombre d'ETP : 4,55
Nombre de places : 45

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Un public majoritairement vieillissant

RA les Vallées

Age	Nombre	
16 - 24	1	2,17%
25 - 49	9	19,5%
50 - 59	34	74%
60 - 69	2	4,33%
Total	46	100%

Statistiques nationales

Âge	Nombre
16 - 24	3,7%
25 - 49	60%
50-59	34,1%
60-69	2,3%
Total	100%

Enquête Dihal, pensions de famille et résidence accueil, nov 2015

En comparant nos données avec celles de l'enquête Dihal, nous constatons :

- Une surreprésentation des 50 ans et plus : 78 % contre 36 % à l'échelle nationale ;
- Une présence moins forte des 25-49 ans parmi nos résidents : 19,5 % contre 60 % à l'échelle nationale.

La RA Les Vallées n'est donc pas représentative des tendances nationales. Le public accueilli est vieillissant avec une moyenne d'âge de 53 ans.

| 72% des personnes en besoin d'une aide ou d'une supervision pour la réalisation des actes du quotidien

15 personnes bénéficient d'une Prestation Compensatoire du Handicap (PCH), 10 d'un SAMSAH, 11 d'une aide ménagère (dont 9 bénéficient en outre d'un accompagnement SAMSAH ou d'une PCH), 5 bénéficient d'une aide au ménage par l'UDVS, 4 d'une aide au ménage par l'OGFA, 5 d'une aide aux courses par l'UDVS, et 13 personnes bénéficient d'un travail de veille par UDVS/OGFA.

| Un nombre d'entrées et de sorties significatif

La résidence accueil a connu 5 entrées de personnes et 5 sorties en 2022. Elle a été affectée par 3 décès au cours de l'année. Les professionnels ont assuré l'information aux résidents, ainsi que le lien avec les familles et les mandataires judiciaires.

Nous avons aussi admis de nouveaux résidents, parfois jeunes, dont les attentes nécessitent de revoir nos propositions d'accompagnement dans une dynamique inclusive.

| Des personnes majoritairement sous mesures de protection

35 personnes sont sous curatelle renforcée (1 mandataire familial), 1 est sous curatelle simple et 4 sont sous tutelle. 6 personnes seulement n'ont pas de mesure.

| Un nombre d'hospitalisations stable

20 semaines d'hospitalisations séquentielles ont été organisées pour 6 résidents. 631 jours d'hospitalisations en psychiatrie ont été nécessaires pour 6 résidents (dont 1 est resté à l'hôpital 288 jours), contre 760 jours en 2021.

| Des projets de vacances organisés

Séjours vacances	
Séjours adaptés	4
Famille	1
En autonomie	9

EVÈNEMENTS MAJEURS

Des sorties communes entre les 3 sites (PAU, OLORON et ORTHEZ) ont jalonné cette année. Elles ont réuni les résidents et les professionnels autour de moments conviviaux et fédérateurs. Nous nous sommes ainsi rendus au plateau du Bénou, avons visité la caserne des pompiers de Lasseube, à la Pêcherie d'Aurit à la rencontre des animaux en pleine nature, et au lac de Biron.

Les professionnels et les résidents ont activement participé aux Semaines d'Information en Santé Mentale dans le cadre d'une journée portes ouvertes (proposition d'un atelier « Toi, mon toit, ma terre », avec confection « maison » et collaborative, entre résidents et visiteurs, de produits d'hygiène 100 % naturel) et via l'organisation de l'exposition « Recycl'art » aux Halles de PAU.

Nous avons repris nos temps de festivités avec la tenue du **Pot de quartier**, qui a rencontré un vif succès. Des élus des Mairies voisines, des partenaires, des voisins, des commerçants ont répondu présents à notre invitation et ont partagé un temps convivial avec les usagers. Tous ont discuté autour d'un buffet et participé à des animations préparées par les professionnels.

Le repas de Noël a aussi été un moment fort de l'année. Chaque résident a reçu un cadeau personnalisé dans une ambiance de fête et autour d'un buffet.

Nous avons relancé **le Conseil des résidents**, qui constitue un temps de concertation et d'échanges entre les résidents et les professionnels. Ces moments sont riches et très investis par les usagers qui se montrent force de propositions.

L'association a répondu à un **appel à projet de la Conférence des financeurs** permettant le déploiement d'actions en faveur des usagers se situant dans la tranche d'âge des 50-60 ans et plus. L'objectif est de prévenir voire de ralentir les effets du vieillissement et de favoriser le bien être de la personne. Nous avons mis en place un atelier socio-esthétique, des séances de médiation animale, du sport adapté, un atelier cuisine, etc. Ce projet a connu un réel succès et est reconduit en 2023.

PERSPECTIVES

Nous aurons à penser l'adaptation de notre offre, afin de tenir compte des attentes du public jeune. 2023 visera également le déploiement des projets d'accompagnement et de la grille Visites A Domicile, la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Conférence des financeurs, la poursuite du travail autour de la « Vie Affective et Sexuelle » en lien avec l'IREPS et le CHP, ainsi que le lancement d'une réflexion autour de la création d'une Instance « Supra CVS ».

La Résidence Accueil « Bel Horizon »

*Un habitat pérenne pour des personnes
en souffrance psychique*

MISSION DU SERVICE

Le dispositif de la Résidence Accueil (RA) Bel Horizon, situé à Oloron Sainte Marie, bénéficie de la présence d'une équipe de professionnels du CHP (UDVS), en son sein. Il accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3. Ses missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- Par un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un Projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers et en lui donnant la parole concernant sa prise en charge, lors de réunions collectives.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- Par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de son autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées : 14**

Sexe : 3 femmes et **11 hommes**

Moyenne d'âge : **43 ans**

Durée moyenne de séjour : **1063 jours, soit environ 3 ans**

Taux d'occupation : **86 %**



ÉLÉMENTS DE PROFIL

Tranches d'âge

Age	Nombre	
16 – 24	0	0%
25- 49	10	72%
50 – 59	3	21%
60 – 69	1	7%
Total	14	100%

Statistiques nationales

Âge	Nombre
16 - 24	3,7%
25 - 49	60%
50-59	34,1%
60-69	2,3%
Total	100%

*Enquête Dihal, pensions de famille
et résidence accueil, nov 2015*

| Une mixité générationnelle

50 % des résidents ont moins de 40 ans et seuls 28 % de l'effectif a plus de 50 ans (moyenne nationale 36 %). Le public jeune accueilli au sein de la RA est donc plus représenté qu'au niveau national.

Le constat d'une mixité générationnelle, dressé en 2021, se confirme en 2022.

Il est à noter que les deux dernières admissions concernent un public jeune (25 – 39 ans).

| L'insertion professionnelle : 3 résidents concernés, soit 20 % de l'effectif

Un résident travaille en milieu protégé au sein d'un ESAT. Un résident est suivi dans le cadre du dispositif emploi accompagné et un autre par pole emploi.

| La mobilité : un enjeu important dans les villes rurales

4 usagers disposent du permis de conduire mais tous ne sont pas véhiculés.

| Des résidents majoritairement sous mesures de protection

9 personnes sont sous curatelle renforcée, 1 bénéficie d'une mesure de protection curatelle simple, levée en 2022. 5 personnes n'ont pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

13 résidents dispose de l'AAH, 1 personne perçoit une pension d'invalidité et 1 personne perçoit en plus une rémunération d'ESAT.

| L'importance de l'aide humaine

8 personnes ont besoin d'une aide ou d'une supervision de la part de l'UDVS pour la réalisation des actes du quotidien (les personnes qui bénéficient d'une aide au ménage sont aussi accompagnées dans le cadre des courses). 2 personnes bénéficient également d'une aide confection de repas, 4 personnes nécessitent une aide à la réalisation du ménage, et 6 personnes ont besoin d'une aide aux courses par l'UDVS.

| Un besoin d'un accompagnement éducatif

L'accompagnement d'un public plus jeune, qui sort des standards des résidences accueil, induit la nécessité d'un étayage éducatif, permettant aux résidents d'acquérir des compétences sociales et relationnelles favorisant leur intégration dans leur environnement.

2 personnes disposent d'une prise en charge dans le cadre d'hospitalisations séquentielles à raison d'une semaine tous les 3 mois.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Les activités

Outre les sorties communes entre les 3 sites, les professionnelles de la RA OLORON se sont mobilisées pour permettre l'ouverture de la RA, 1 weekend par mois, afin de répondre à une forte demande des résidents. Finalement, peu de personnes s'en sont saisi. Nous notons quand même le succès des sorties en discothèque, à « La marina », qui ont suscité un fort engouement.

D'autres temps forts ont eu lieu dans l'année : une sortie en Espagne à Fontarabia, une randonnée en vallée d'Ossau et en Vallée d'Aspe, ainsi que la visite d'un zoo.

Les résidents ont aussi pu bénéficier de séances de sport adapté (financement Conférence des financeurs), tous les vendredis matin ainsi, que d'activités de tir à l'arc et d'escalade.

Les activités courantes programmées en semaine mobilisent peu de monde.

→ Nécessité de trouver des activités plus attractives en adéquation avec les attentes.

| La reprise d'instances facilitant la participation des résidents

3 réunions des résidents ont eu lieu au cours de l'année. Cette instance est bien investie, les personnes se montrent présentes, concernées et à l'écoute. Des questions sont préparées en amont de la réunion et soumises le jour J à l'équipe de professionnelles. Un ordre du jour, ainsi qu'une convocation, sont diffusés par l'encadrement, aux participants.

Le collectif a aussi pu réfléchir au nom de la résidence accueil. Après débats, nous avons convenu que « Bel Horizon » convenait le mieux.

| Un processus d'admission qui souffre des tensions immobilières locales

2 personnes ont été admises au cours de la commission d'admission du mois de juillet 2022. Au 31 décembre, elles n'étaient toujours pas entrées dans leur logement du fait d'un marché de l'immobilier saturé.

Afin d'assurer la continuité du processus d'intégration, les personnes sont conviées systématiquement aux différents temps collectifs (sorties, réunions des résidents, activités et ateliers).

PERSPECTIVES

2023 visera le déploiement des projets d'accompagnement et de la grille Visites A Domicile, la poursuite du travail autour de la « Vie Affective et Sexuelle » en lien avec l'IREPS, la réflexion autour de la création d'une instance « Supra CVS » et la réalisation d'une veille immobilière, via la création d'un poste de chargée de mission sur la plateforme Oloron.

La Résidence Accueil Orthez

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif de la Résidence Accueil (RA) d'Orthez accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3, en intra, au sein de la Maison Sanchette (7 places) ou en diffus. Ses missions sont de :

Rendre l'usager acteur de ses projets :

- Par un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un Projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers et en lui donnant la parole concernant sa prise en charge, lors de réunions collectives.

Favoriser l'inclusion sociale de l'usager :

- Par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de son autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 10
Sexe : 3 femmes et 7 hommes
Moyenne d'âge : **47 ans**
Durée moyenne de séjour : **577 jours, soit environ 1,5 ans**
Taux d'occupation : **93 %**



Année d'ouverture : 2020
Nombre d'ETP : 2,3
Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Tranches d'âge

Age	Nombre	
16 – 24	1	10%
25- 49	4	40%
50 – 59	2	20%
60 – 69	3	30%
Total	100%	

Statistiques nationales

Âge	Nombre
16 - 24	3,7%
25 - 49	60%
50-59	34,1%
60-69	2,3%
Total	100%

Enquête Dihal, pensions de famille
et résidence accueil, nov 2015

| Une mixité générationnelle

La moyenne d'âge est de 47 ans. L'âge médiant est de l'ordre des 50 ans ce qui témoigne de la mixité générationnelle.
3 résidents ont plus de 60 ans et 2 demeurent dans la fourchette des 18 – 39 ans.

| Situation professionnelle inexistante

3 résidents ont atteint l'âge de la retraite. Parmi le public en âge de travailler, aucun résident n'occupe d'emploi, que ce soit dans le milieu ordinaire ou milieu protégé. Une personne est bénévole à la Croix-Rouge Française, à hauteur de 4 jours par semaine.

| La mobilité, un enjeu sur le territoire rural

4 usagers disposent du permis de conduire, mais tous ne sont pas véhiculés.

| Des résidents majoritairement sous mesures de protection

8 personnes sont sous curatelle renforcée, 1 personne bénéficie d'une mesure de tutelle. 1 seule personne ne dispose pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

8 résidents dispose de l'AAH, 1 personne perçoit une pension d'invalidité et 2 personnes perçoivent en plus une rémunération d'ESAT.

| Tous les résidents sont suivis au CMP. 4 d'entre eux bénéficient en supplément d'une prise en charge en hôpital de jour dans le cadre d'activités thérapeutiques.

| En l'absence d'UDVS sur site, la quasi-totalité des résidents doit gérer seule les tâches du quotidien (entretien du logement, hygiène et confection de repas). Les professionnelles de la RA soutiennent les usagers et s'assurent que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Un accompagnement véhiculé aux courses a lieu 2 fois par semaine. La moitié des résidents a besoin d'être guidée dans ses achats dans un souci d'équilibre alimentaire.

| Des hospitalisations ont eu lieu en psychiatrie au cours de l'année à hauteur de 133 jours.

| Projets de vacances : 1 personne est partie avec les Chamois pyrénéens et 2 sont parties en autonomie.

| Des mouvements internes pour s'adapter aux besoins des personnes

2 personnes sont arrivées sur le monobloc, au cours de l'année ; 2 autres ont fait le choix de vivre en appartements en diffus. Ces mouvements répondent à des besoins de réassurance ou au contraire de prise d'autonomie.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Activités, sorties et temps forts

Nous constatons chaque année une légère augmentation de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents. Cela traduit une meilleure appropriation des lieux et un fort investissement, aussi bien des personnes qui y vivent, que de celles vivant en diffus. Les activités et sorties ont été nombreuses cette année. Le projet jardin a évolué de façon positive grâce à la participation d'un intervenant spécialisé en permaculture. Toujours aussi fédérateur, cet atelier connaît un franc succès.

Un atelier sport adapté a été dispensé une fois par mois par une intervenante extérieure. Découverte du tir à l'arc, tournoi de basket, pétanque et gym douce ont été au programme cette année. Des séances de médiation animale, organisée avec l'association les 4'astrpohes, ont été proposées aux résidents.

En octobre, l'atelier cuisine a pu démarré, en coanimation avec l'infirmière de réhabilitation du CMP. Un groupe de 4 résidents y participe. L'objectif est de réaliser des courses et de confectionner un repas équilibré, ensemble, de l'entrée au dessert. Chaque résident est partie prenante de ce projet, en fonction de ses possibilités. On observe une participation active, chacun a pu trouver sa place. Les résidents apprécient particulièrement le temps de partage du repas. Ils se retrouvent alors en autonomie le soir, dans l'espace collectif, pour déguster ce qu'ils ont eux-mêmes confectionné.

Différents projets d'animation et rencontres inter-RA ont permis aux personnes d'effectuer des sorties et visites, telles que le bowling/ restaurant, le barbecue à la pêcherie d'Aurit, en compagnie des adhérents du GEM, un pique-nique en sortie inter-RA, un bar à jeux, deux sorties à la plage, plusieurs pique-niques et marches au lac de Biron, la visite d'une caserne de pompiers, un restaurant et une sortie en Espagne, le repas de Noël et le concours de décoration de sapin (à noter : la RA s'est vue attribuer le 1^{er} prix).

| La participation des résidents

Outre le Conseil des résidents qui a lieu 3 fois par an, un temps d'échange est prévu chaque vendredi. Ces temps de réunion constituent des leviers pour l'équipe, pour travailler et encourager la participation des résidents au fonctionnement de la maison. Chacun peut s'exprimer et proposer une activité ou émettre une suggestion.

PERSPECTIVES

2023 visera le déploiement des projets d'accompagnement et de la grille Visites A Domicile, la poursuite du travail autour de la « Vie Affective et Sexuelle » en lien avec l'IREPS, la réflexion autour de la création d'une instance « Supra CVS » et la réalisation d'une veille immobilière, via la création d'un poste de chargée de mission sur la plateforme Oloron.

Le GEM « Les Couleurs du Temps » d'Orthez

Un Groupe d'Entraide Mutuelle

MISSION DU GEM

Le GEM « Les Couleurs du temps » est un espace d'échanges, d'écoute, d'entraide, de convivialité et d'activités de loisirs, visant l'épanouissement de chacun, l'autonomie, l'estime de soi et la réinsertion sociale. Il s'adresse à des personnes en situation d'isolement. Les membres du GEM sont pleinement acteurs de la vie du GEM. Les activités sont déterminées selon leurs capacités et leurs envies. Les animateurs sont là pour impulser une dynamique, les guider et les accompagner dans la réalisation d'activités.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ce fonctionnement a permis, sur l'année 2022, de proposer aux futurs adhérents l'organisation d'activités culturelles et de loisirs comme :

- Plusieurs cafés-débats sur diverses thématiques ;
- Des jeux de société (en particulier le jeu du Dutch apprécié par les adhérents) ;
- Des ateliers cuisine/ pâtisserie (moments conviviaux appréciés par tous) ;
- Des activités sportives (tournois de pétanque et jeux de Molky, par exemple) ;
- Des promenades pour découvrir le coin et profiter des beaux jours ;
- Des activités manuelles et artistiques (couture, bijoux, peinture, etc.).

60 personnes différentes se sont rendues au GEM depuis son ouverture. Le COVID a fortement impacté l'activité du GEM à ses débuts, toutefois l'année 2022 marque le lancement d'une activité normale, sans restriction sanitaire.

Depuis le début de l'année 2022, chaque vendredi, le collectif organise la semaine à venir en fonction des souhaits des adhérents et de la météo. De plus en plus de participants viennent au GEM de manière régulière, voire quotidienne.

Les adhérents s'investissent pour le développement d'activités diverses et variées et pour créer un lieu chaleureux et accueillant.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes ayant fréquenté le GEM en 2022 : **41**

Nombre de nouveaux adhérents : **9**

Nombre d'adhérent au 31/12/22 : **29**

Nombre de personnes fréquentant le GEM plusieurs fois par semaine : **15**



ÉLÉMENTS DE PROFIL

41 personnes ont fréquenté le GEM en 2022. Il s'agissait de 19 femmes et de 22 hommes.

La moyenne d'âge est de 43,6 ans.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le GEM est ouvert du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les personnes se rendant au GEM restent en moyenne 1h30.

ÉLÉMENTS MAJEURS

| Un nouveau local

Le GEM a déménagé dans un nouveau local, plus grand, en février 2022, se situant dans le même bâtiment que l'ancien local. Ce nouveau local permet de distinguer un espace accueil, d'un espace activité/ détente. Les adhérents se sont appropriés ce lieu et l'ont rendu chaleureux.

| Une équipe consolidée

L'activité du GEM se développant, il a été nécessaire de recruter un second professionnel. L'équipe consolidée de 2 animateurs a permis une ouverture du lundi au vendredi et a favorisé les sorties en extérieur. Cela a également permis de diversifier les activités du GEM.

| Une communication largement amorcée

Le GEM et ses adhérents ont proposé une journée Portes ouvertes, le 4 mars 2022. Ce fut l'occasion d'inviter les partenaires locaux. Une trentaine de participants sont venus découvrir le GEM : des partenaires institutionnels, des associations locales et des personnes intéressées par l'activité du GEM. La mairie a également été représentée et en a fait un retour positif. Pour l'occasion, des flyers et affiches ont été réalisés et distribués aux partenaires locaux. Le GEM a également participé à de nombreuses manifestations : le ciné-débat lors des Semaines d'Information en Santé Mentale, le 11 octobre, 7 adhérents étaient présents, la journée Festisol d'Orthez, le 10 avril, et l'AG de l'UNAFAM le 26 novembre. Durant ces 3 événements, le GEM a bénéficié d'un temps pour se présenter.

| Une entraide mutuelle

Suite au COVID, les INTERGEM ont été suspendus. L'année 2022 fut l'occasion de reprendre ces temps d'échange et de partage d'expériences avec 7 autres GEM, dans le cadre de l'INTERGEM Sud Adour. Il y a eu 2 temps forts cette année, où plusieurs adhérents ont participé. Les adhérents ont également participé à des rencontres avec les autres GEM, comme l'Assemblée Générale du GEM Les moments partagés, une journée des associations au CHP et une sortie commune avec le SAS Béarn.

| Un parrain local impliqué

L'UNAFAM est depuis la fin de l'année 2021, l'association marraine du GEM « Les couleurs du temps ». Le parrain a pour mission de soutenir le GEM dans ses projets et de faire de la médiation quand cela le nécessite. La présidente de l'association UNAFAM est venue régulièrement au GEM au cours de l'année 2022 pour soutenir la création du GEM.

| Une année charnière

L'année 2022 fut riche en événements. Le GEM a été soutenu dans la création de l'association grâce au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). La fin d'année a été intense pour les adhérents. Une à trois réunions par semaine ont été organisées pour préparer la création de l'association du GEM et préparer l'avenir de cette association d'usagers. Nous avons appris en fin d'année que la demande de CNR pour l'achat d'un véhicule avait été accordée. De nouvelles perspectives s'offrent à nous !

PERSPECTIVES

| La constitution de l'association

Le début de l'année 2023 sera l'occasion de créer l'association juridiquement. Tout le travail préparatoire a été fait en 2022. Pour procéder à la formalisation de la création de l'association, la 1^{ère} étape est la tenue d'une Assemblée Générale. Elle est programmée le 17 février 2023. Suivront les démarches administratives pour devenir une association autonome. Les adhérents sont fortement impliqués dans cette démarche. A ce jour, 4 personnes se portent candidats pour représenter les adhérents au Conseil d'Administration.

| Une communication à étoffer

Le GEM prévoit de créer son propre logo, de faire d'autres temps de rencontres partenariales, d'organiser des Portes ouvertes (la prochaine sera au printemps 2023) et de tenir 2 assemblées générales par an. Le GEM va également participer à une journée festive avec le collectif INTERGEM, en juin, à Gelos.

| Un projet associatif à 3 ans

Le DLA fut l'occasion de travailler des perspectives de l'association à moyen terme. Les principaux objectifs pour les 3 années à venir seront de se faire connaître, de développer le partenariat, trouver un local avec un extérieur, acquérir un véhicule et élargir la zone d'activités, en allant chercher les adhérents éloignés.

L'année 2022 fut une année charnière pour le GEM. Elle a commencé par une équipe consolidée avec un poste d'animateur supplémentaire, un nouveau local et tout le travail préparatoire pour devenir une association autonome. Les adhérents se sont fortement impliqués dans la vie associative, ont rédigé les statuts de l'association, la charte, le règlement intérieur et ont travaillé un projet associatif sur 3 ans, 2023-2025. L'année 2023 sera l'année d'aboutissement de tout ce travail préparatoire réalisé depuis 1 an.

PÔLE MIGRANTS

Le Pôle Migrants s'est créé au début des années 2000 et depuis a connu une forte croissance, devenant ainsi le pôle accompagnant le plus grand nombre de résidents. Ce dispositif est lié à l'actualité internationale et aux crises qu'elle connaît, ainsi qu'aux engagements pris par l'Etat français, signataire de la convention de Genève.

L'OGFA a décidé de s'engager pleinement dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile dès 2002, avec l'ouverture de places CADA et d'HUDA d'abord sur l'agglomération paloise et progressivement étendues aux territoires d'Oloron Sainte Marie et d'Orthez.

En 2018, la création d'un Centre Provisoire d'Hébergement conduit l'OGFA à s'inscrire dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des réfugiés.

En 2022, l'accompagnement des familles déplacées Ukrainiennes a été confié à trois associations du territoire, dont l'OGFA pour la zone Pau et une partie de son agglomération.



72 | CADA

74 | HUDA

76 | Parcours Sortie de Prostitution (PSP)

78 | CPH

80 | Accompagnement Ukraine et IML
Ukraine

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile CADA

MISSION DU SERVICE

Le CADA a pour mission d'offrir un hébergement, une aide administrative pour préparer sa demande d'asile et un accompagnement social, aux personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ces personnes ont fui un conflit armé ou une persécution liée à leur appartenance politique, ethnique ou religieuse, et sollicitent la protection de l'Etat français. Les travailleurs sociaux aident les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), l'agence indépendante qui décidera si elles obtiendront ou non l'asile : ils travaillent avec elles leur récit de vie et mettent en place la traduction de documents du pays d'origine. Parallèlement, les salariés proposent un accompagnement global aux personnes accueillies : accès aux soins médicaux, scolarisation des enfants, orientation pour l'apprentissage du français, etc. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, de l'OFPRA ou de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, s'ils avaient fait appel), le CADA les aide à préparer leur départ.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **402 (réparties en 295 ménages)**
Sexe : **132 femmes ; 134 hommes**
Âge : **139 (0-18 ans) 59 (19-25 ans) 168 (26-44 ans) et 36 (45 ans et +)**
Durée moyenne de séjour : **445 jours (15 mois)**
Taux d'occupation : **86,7 % si on compte nos 285 places agréées**



Année d'ouverture : 2002
Nombre de salariés : 21,5 ETP
Nombre de places : 285

ELÉMENTS DE PROFIL

Arrivée de l'Amérique du Sud parmi les nationalités accueillies

Cette année nous avons accueilli des personnes de 41 nationalités. Voici celles qui sont principalement représentées : Afghanistan 19 %, Nigéria 7 %, Géorgie 6 %, Albanie, Colombie, Venezuela, Bangladesh et Irak 4 %. L'Amérique centrale et du Sud arrivent cette année à hauteur de 11 %, ce qui est inédit.

Toujours autant de personnes isolées

Nous avons accueilli cette année toujours plus de petits ménages : 57 % de personnes isolées en 2022, contre 55 % en 2021 et 51 % en 2020. C'est une tendance de fond qui continue à accroître le nombre de dossiers d'asile à préparer, le nombre de logements sur lesquels maintenir un regard, le nombre de comptes financiers individuels à gérer, etc. cela impacte donc directement la charge de travail des équipes.

Des écarts importants de niveaux scolaires suivant le pays d'origine

Parmi les résidents accueillis en 2022, 27 % ont fait des études supérieures (36 % des de ces personnes sont en provenance d'Amérique du Sud). En parallèle, 28 %, dont 38 % sont Afghans, n'ont jamais été scolarisés, contre 24 % en 2021. Cela demande de l'adaptabilité aux professionnels, afin d'expliquer, parfois à plusieurs reprises et sous différentes formes, ce que sont la procédure de demande d'asile et ses enjeux, les démarches administratives et la préparation à la sortie du CADA.

| Des besoins médicaux qui nécessitent une approche adaptée

Dès l'orientation des personnes par l'OFII, la question de la santé physique et psychique se pose. Le CADA est doté de 3 logements officiellement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pouvant accueillir des personnes en fauteuil roulant, et de quelques autres appartements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sans fauteuil.

Dès leur arrivée, les personnes sont orientées vers l'association Médecins du Monde et vers la PASS générale et ce, jusqu'à l'ouverture de leurs droits à la Couverture Santé Solidaire. Une fois les droits ouverts, les personnes sont accompagnées dans la recherche d'un médecin traitant : 44 % des personnes ont ainsi pu trouver un médecin de famille. Les familles sont également orientées vers le Centre d'Examen de Santé (CES) de la CPAM de Pau.

En raison des besoins en santé grandissants, un partenariat soutenu s'est développé avec les réseaux médicaux : aujourd'hui, le Centre de vaccination de l'hôpital général et la PASS en santé mentale (infirmier, psychologue et psychiatre) interviennent dans les locaux du CADA. 50 personnes ont été suivies en 2022 par la PASS en santé mentale, dans nos locaux, et un quart des personnes accueillies ont bénéficié d'un accompagnement psychologique et/ ou psychiatrique. Le CADA a pu également solliciter la rencontre et l'échange de pratiques avec la DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination, ex PTA), afin que les travailleurs sociaux soient soutenus dans l'accompagnement à la santé des personnes présentant de lourdes pathologies. En effet, la DAC a pour mission de coordonner les soins et d'aider à la complétude des dossiers MDPH.

EVÈNEMENTS MAJEURS

2022 a été marquée par la mise en place d'actions spécifiques visant à diminuer le budget interprétariat, tout en préservant la qualité du service rendu. Les agents administratifs ont amélioré un tableau comparatif de l'interprétariat, qui liste l'ensemble des plateformes et interprètes indépendants mobilisables, pour que chaque membre de l'équipe puisse repérer rapidement la prestation la plus avantageuse. Les résidents et les référents ont eu davantage recours à des applications de traduction, notamment à l'accueil et lors de rendez-vous courts. Un travail de recherche et de repérage des partenaires ayant un « forfait interprétariat » a également été entamé. Une communication est en cours auprès des professionnels de santé exerçant dans le privé, sur le Projet PRISME interprétariat (service gratuit pour les personnes non francophones proposant plus de 60 langues et dialectes). Enfin, une convention partenariale a vu le jour avec la CPAM. Elle accorde un financement d'heures d'interprétariat pour la réalisation des examens de santé et l'achat d'appareils de traduction (*Pocket talk*). Ce travail a permis d'atteindre la cible de réduction des frais que l'on s'était fixé au début de l'année 2022.

Au cours de l'année, les travailleurs sociaux ont pu exprimer le besoin de travailler autour de thématiques asile, afin d'accompagner au mieux les résidents. Différentes thématiques ont pu être travaillées en groupe et restituées à l'ensemble de l'équipe : travail sur le récit de persécutions des demandeurs, recherches d'informations sur les pays d'origine (Afghanistan et Colombie), travail de recherche plus spécifique (définition de la notion juridique d'« irrecevabilité », utilisée à l'OFPPRA). Ce sont des temps bénéfiques de formation interne, qui permettent à chacun d'avoir les mêmes informations et notions à transmettre à l'ensemble des résidents accompagnés.

Enfin, en février 2022, un décret national a été produit, décliné fin octobre par un arrêté préfectoral, qui prévoit une augmentation des taux sur les participations financières des usagers, lorsque ceux-ci perçoivent des ressources. Pour les statutaires en présence indue, un taux supplémentaire sera appliqué. Deux ateliers d'information ont eu lieu en décembre 2022. La mise en place du calcul de ce nouveau pourcentage se fera début 2023.

PERSPECTIVES

Un nouveau programme de l'Etat va voir le jour en 2023 et va accueillir tous les statutaires dans un système de guichet unique, hors hébergement : AGIR. Les statutaires, sur orientation de l'OFII (Office Français de l'immigration de l'Intégration) rencontreront un binôme de travailleurs sociaux : un pour le projet professionnel et un pour l'accès aux droits et le relogement. La plateforme AGIR sera mise en place par l'association nationale France Horizon. Ce nouveau fonctionnement va entraîner des ajustements dans nos missions.

Nous avons proposé un projet à la Fondation de France sur le thème de la santé mentale des exilés dans lequel a été proposée la mise en place d'ateliers d'art-thérapie sur les territoires de Pau, Oloron et Orthez. Ce projet présenté par l'OGFA, avec le soutien du Centre Hospitalier des Pyrénées, a été reçu favorablement et débutera en janvier 2023. Les ateliers seront animés par une art-thérapeute vacataire. Les groupes seront constitués de 4 à 5 personnes, elles seront orientées sur repérage des référents sociaux. Les personnes pressenties seront identifiées comme étant en souffrance (troubles du sommeil, de l'alimentation, de la concentration, de la confiance en soi, blocage dans l'apprentissage, refus de parcours de soins psychiques classiques, notamment). L'objectif de ce cycle d'art-thérapie est d'apporter une première solution rapide et d'être une passerelle vers une offre de soins classique.

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

Un dispositif d'urgence pour demandeurs d'asile

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive de l'État. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection en France. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours, auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine.

Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques.

Parallèlement, l'équipe HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert « Dublin » vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association en les informant de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **122** (réparties en 83 ménages)
Sexe : 37 femmes (soit 31 %) ; **85 hommes (soit 69 %)**
Âge : 0-18 ans = 28 / 19-44 ans = 22 / **26-44 ans = 68** / 45 ans et plus = 4
Durée moyenne de séjour : **21,5 mois**
Taux d'occupation : **97 %**
5 principales nationalités: **Afghanistan (22 %), Nigéria (15 %), Côte d'Ivoire (10 %), Guinée (9 %) et Russie (7 %)** sur 22 nationalités au total.



Année d'ouverture : de 2002 à 2016 et depuis 2019
Nombre d'ETP : 4,5
Nombre de places : 90

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des femmes seules avec enfants en recherche de modes de garde

Un nombre important de femmes seules, avec un ou plusieurs enfants, fait face à la pénurie de places en crèche. Le Pôle migrants a développé un partenariat depuis deux ans avec deux crèches :

- « A petits pas », pour l'accueil d'un enfant une fois par semaine, pendant plusieurs semaines, afin de donner du temps à la maman pour travailler sa procédure d'asile ou se rendre à des soins. Deux enfants de l'HUDA en ont bénéficié en 2022 ;
- « 1, 2, 3 Soleil », crèche de l'OGFA : des enfants du pôle y sont accueillis pour des besoins ponctuels afin d'augmenter leur socialisation, sécuriser leur développement psycho-moteur-affectif, et d'accompagner la relation parent/ enfant : 3 enfants en ont bénéficié sur plusieurs mois chacun en 2022.

Les réfugiés statutaires quittent le service dans des conditions très positives

En 2022, 10 adultes ayant eu l'asile ont quitté le service : 30 % vers un bailleur privé, 30 % vers un CPH (Centre Provisoire d'Hébergement, un équivalent de CHRS dédié aux réfugiés), 20 % vers des solutions personnelles (familiales ou amicales), 10 % seulement vers un logement social et, enfin, 10 % vers un centre d'hébergement et de formation. Seul un de ces adultes est parti de l'HUDA vers une solution personnelle en-dehors de notre travail collaboratif.

| Il est à noter aussi que **37 % de ces adultes avaient un emploi ou une formation au moment de leur départ – un chiffre plutôt satisfaisant** pour une sortie en moyenne 8 mois après l’obtention de l’asile. C’est le résultat combiné du travail réalisé par notre professionnelle dans le cadre de notre mission exceptionnelle comme Référent Unique RSA depuis 2020. C’est aussi le fruit de la hausse du nombre d’heures et de lieux ressources pour l’apprentissage du français, de dispositifs étatiques ou privés d’appui à l’insertion professionnelle des réfugiés (comme la formation de plusieurs mois « Vivre ici » du Centre PERF à TARNOS à laquelle 5 usagers HUDA ont pris part en 2022) et d’un fort dynamisme pour l’emploi de la plupart des usagers en capacité de travailler.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **Renforcement du bénévolat en soutien scolaire**

En 2022, nous avons relancé une campagne de recherche de bénévoles pour intervenir auprès des enfants du pôle Migrants. Six citoyens se sont impliqués durablement au fil de l’année, auprès d’un ou de deux enfants scolarisés, de ménages accompagnés par le CADA ou l’HUDA. Ils ont travaillé les devoirs, le français à l’oral ou à l’écrit, et parfois ont pu développer un lien au-delà des temps sur la scolarité, lors de sorties.

| **Un nouvel impact de la procédure « Dublin » sur le service : la fuite en clandestinité en cours de prise en charge**

Tout d’abord, ce sont 70 % (contre 31 % l’an dernier) des usagers, qui sont entrés au service en étant placés dans cette procédure, qui voit la France demander au premier pays européen franchi par la personne, de le reprendre pour l’instruction de sa demande de protection. Nous avons connu toutefois 22 « dé-dublinages », c’est-à-dire une bascule vers une demande d’asile qui peut être instruite en France, sur décision de la Préfecture de région. Ce fut un soulagement pour tous les usagers concernés, ne souhaitant pas retourner en Espagne, Allemagne, Italie, Hongrie, etc. qui n’étaient généralement qu’un pays de bref transit.

Parmi ceux n’ayant pas bénéficié de cette bascule, seulement 1 transfert vers un autre pays a été réalisé cette année (contre 3 en 2021). En revanche, nous avons vu plusieurs usagers abandonner le service car un transfert était imminent. Ils sont alors entrés en clandestinité, devant attendre 18 mois pour que ce soit la France qui puisse débiter l’examen de leur demande d’asile. 38 % des sorties du service en 2022 se sont faites dans ces conditions, à côté des classiques départs de personnes ayant obtenu une réponse définitive à leur demande d’asile : c’est un phénomène inédit et qui nous inquiète pour les usagers, mais qui correspond aux tendances nationales.

| **Un taux de protection obtenu très élevé, à 76 % cette année**

Alors que l’an dernier, seuls 51 % des personnes qui avaient obtenu une réponse définitive de l’Etat avaient obtenu l’asile, cette année ce taux atteint 76 %. Cela peut s’expliquer par le recul de ressortissants de pays comme l’Albanie, qui n’obtiennent que très rarement une protection et par un délai d’instruction légèrement plus long (18 mois pour une instruction en 1^{ère} instance et en Cour d’appel en 2022, contre 16 mois en 2021), permettant de mieux se préparer à ces audiences asile. Ce taux, de 25 points supérieur, peut également s’expliquer par le hasard des dossiers, des parcours et des capacités à s’exprimer des demandeurs. Parmi les 16 adultes ayant obtenu l’asile, 14 ont eu le statut de réfugié de plein droit (carte de résidence de 10 ans renouvelable) et 2 la protection subsidiaire (carte de 4 ans renouvelable).

| **Un important travail sur le suivi des hébergements en colocation**

La vigilance au logement, alors que nos appartements sont en diffus, est un enjeu fort, pour accompagner dans « l’habité » des usagers aux pratiques culturelles et à l’habitude d’entretenir seul un logement qui sont très variables. Or, 39 % des personnes accueillies à l’HUDA cette année ont vécu en colocation de 2 ou 3 personnes, chacune disposant d’une chambre individuelle. L’équipe sociale a travaillé en 2022 un système de tournées trimestrielles des logements, avec le regard croisé de deux collègues et un système de contre-visites en cas de manquement majeur à l’entretien et au respect des règles.

PERSPECTIVES

L’année 2023 devrait voir le législateur français voter une nouvelle loi Asile et Immigration. A ce stade des annonces, il s’agirait notamment de la généralisation du retrait du droit des demandeurs d’asile à rester sur le territoire pendant la phase d’étude de la Cour d’appel (aujourd’hui seulement en vigueur pour une minorité). Les personnes risquent pourtant de maintenir leur présence physique dans nos hébergements à défaut d’une mise en œuvre de l’expulsion. Sans droit au séjour, les droits aux soins et à l’allocation financière de l’Etat seront interrompus, rendant notre accompagnement plus complexe.

Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

MISSION DU SERVICE

Le Parcours de Sortie de Prostitution est une composante de la Loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Il s'agit d'un accompagnement global et personnalisé (insertion sociale et professionnelle, accès à un logement et à des soins, etc.) offert à toute personne majeure, victime de prostitution, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle, dont le dossier aura été accepté par une Commission départementale présidée par le Préfet. Le PSP ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères, renouvelable au maximum trois fois, et à une allocation spécifique (l'AFIS), d'environ 430 € mensuels en l'absence d'autre revenu.

L'OGFA est l'association départementale agréée depuis 2018. Elle est chargée de :

- Centraliser les demandes ;
- Présenter les dossiers lors des Commissions ;
- Co-animer le réseau.

Elle facilite l'entrée en hébergement d'urgence des postulantes à la rue, grâce à deux places fléchées, et en CHRS, pour les personnes ayant intégré le parcours, notamment celui de l'OGFA – via des places contractualisées dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens fin 2020.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 21 personnes accompagnées (13 nouvelles entrées en Parcours, 5 personnes renouvelées en 2022 et 3 fins de Parcours.)

Sexe : 100 % de femmes

Âge moyen : 28,5 ans

Durée moyenne d'accompagnement : 6 à 9 mois d'instruction, puis 24 mois de Parcours s'il est accordé



Année d'ouverture : 2018
Salariés engagés : 2 référents sur le Pôle migrants et 2 sur le Pôle Enfance- Famille

ELÉMENTS DE PROFIL

13 des 21 personnes accompagnées en 2022 sont entrées en Parcours cette année. Parmi ces 13 nouvelles personnes, toutes sont des femmes. **9 sont Nigérianes, 3 Congolaises et 1 Camerounaise.**

Lors de leur entrée en Parcours, **6 étaient en demande d'asile**, soit la moitié (dont 3 ont obtenu l'asile depuis, 2 ont été déboutées et 1 est toujours en attente d'une décision) ; **6 autres étaient sans aucun titre de séjour et la dernière était titulaire d'une Autorisation Provisoire de Séjour** obtenue en dénonçant un réseau de traite international.

10 sur 13 ont un ou plusieurs enfants à charge avec elle en France et 5 sur 13 déclarent une vie commune avec un homme en France.

Fin 2022, 7 personnes ont achevé le Parcours de 24 mois, avec un bilan très positif. Six ont un logement autonome. Trois ont un emploi (aide à la personne, agente de restauration et caissière), trois sont en formation. La dernière a quitté le pays dans la précipitation suite à des drames familiaux. Toutes parlent le français correctement, mais les non francophones doivent encore progresser à l'écrit. Elles ont retrouvé confiance dans l'avenir et sérénité. En effet, toutes ont un titre de séjour (plus ou moins stable) et n'ont plus de nouvelles du réseau de traite qu'elles ont quitté, voire dénoncé à la police, et à qui elle ne paient plus de « dettes » (des sommes rackettées de plusieurs dizaines de milliers d'euros).

EVÈNEMENTS MAJEURS

Cette année a permis **l'ancrage du réseau constitué en 2021**, avec des dossiers instruits par l'OGFA, le CCAS de Pau, les SDSEI, ainsi que les structures pour demandeurs d'asile Isard-COS et PRAHDA Adoma. Les CHRS Massabielle et Du côté Des Femmes, ainsi que celui de l'OGFA, ont accueilli des femmes entrées en PSP.

L'activité s'est intensifiée en 2022 par rapport à 2021 (+ 30 % de tous types de réunions, + 50 % de commissions, +120 % de bénéficiaires). La comparaison avec l'activité au niveau national révèle que le département des Pyrénées Atlantiques fait partie des plus dynamiques dans la mise en œuvre des obligations de la loi de 2016, par la fréquence des commissions et le nombre de personnes protégées par un Parcours.

L'année 2022 a permis à l'OGFA de former 5 professionnels sur 2 journées, en même temps qu'une vingtaine de professionnels d'autres institutions du réseau départemental – formation dispensée par le Mouvement du Nid, association nationale spécialisée. Aujourd'hui, **4 référents sociaux de l'OGFA se sont spécialisés**, tout en restant titulaires d'un poste dans un autre service (2 au Pôle Enfance - Famille, 2 au Pôle Migrants), et 2 cheffes de service, ainsi que la Direction Générale sont impliquées sur l'agrément toute l'année.

Début 2022, au vu des difficultés des professionnels à entendre les récits des parcours prostitutionnels, **nous avons mis en place des séances d'analyse de la pratique avec une psychologue.** Nous avons décidé d'ouvrir ces temps à tous les salariés du réseau instruisant des dossiers. Trois temps de 1h30 chacun ont eu lieu dans l'année.

PERSPECTIVES

Pour 2023, nous identifions plusieurs axes de travail :

- **La sécurisation et la rapidité des dépôts de plainte, ainsi que l'obtention des retours d'enquête** sur les plaintes déposées. Ce sont des impératifs, face au poids des dépôts de plainte pour maximiser les chances des postulants d'obtenir une protection par un titre de séjour ;
- **Une vigilance accrue sur nos lieux d'intervention et d'hébergement**, au vu de l'accroissement du nombre de personnes bénéficiant d'un parcours et des soupçons de présence de membres de réseaux criminels dans nos localités d'intervention ;
- **La poursuite des échanges avec le réseau du Pays basque** : à ce jour, les bénéficiaires sont toutes domiciliées au Béarn ;
- **L'ancrage de certains partenariats** : la possibilité de recourir à l'Unité Médico-Judiciaire pour des examens médicaux systématisés ; l'appui sur l'APAVIM (Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation) pour soutenir les femmes dans leurs démarches de dépôt et de suivi de plainte, notamment ; les CCAS et agglomérations pour accélérer l'obtention d'un mode de garde des enfants de moins de 3 ans, etc. ;
- **La poursuite de notre vigilance et de notre protection des enfants des femmes entrées en Parcours**, notamment sur le plan psychologique, lorsqu'ils ont assisté à des moments traumatisants.

Centre provisoire d'Hébergement CPH

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion

Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service prend en charge des familles, des couples avec ou sans enfants, et des personnes isolées, qui ont été repérés comme ayant davantage besoin de temps d'hébergement et d'accompagnement, avant de pouvoir vivre de façon autonome, en France. Cette prise en charge, d'une durée de neuf mois, peut être exceptionnellement prolongée trois mois.

Le CPH a pour finalité d'aider les personnes à s'intégrer progressivement dans la société française, tant sur les plans administratifs, que sociaux et économiques. L'équipe réalise un accompagnement social global personnalisé (accès aux droits civiques et sociaux, à la vie sociale, à l'apprentissage linguistique, sortie vers un hébergement ou un logement, accompagnement vers l'accès aux soins et la santé, et insertion professionnelle). Les salariés peuvent aussi fournir une aide dans les actes de la vie quotidienne et soutenir les résidents dans la parentalité, selon les besoins de chacun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **69**

Sexe : 15 femmes ; **38 hommes et 16 enfants**

Tranches d'âge : 0/18 ans : 16 personnes // 18/25 ans : 23 personnes // 25/45 ans : 26 personnes // 45 et + : 4 personnes.

Durée moyenne de séjour : 13 mois

Taux d'occupation : 83,2 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 3,5
Nombre de places : 50 (32 à Pau et 18 à Orthez)

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des résidents de 20 nationalités différentes, majoritairement jeunes et isolés

30 % des personnes sont originaires d'Afghanistan, 10 % de Somalie, 7 % du Nigéria et du Venezuela, et 6 % de l'Albanie et de l'Éthiopie.

53,6 % sont des personnes isolées, dont 43 % sont âgées de moins de 25 ans.

| L'insertion professionnelle, une priorité nécessitant un fort partenariat afin de répondre aux besoins individualisés de chacun

La demande d'insertion professionnelle est exprimée prioritairement par les résidents, particulièrement pour ceux de moins de 25 ans. L'équipe se saisit de cette dynamique, même si le franchissement d'étapes en amont est indispensable. Accompagner et soutenir les personnes dans un parcours d'insertion, où les freins sont toujours présents malgré l'obtention du statut, nécessite une connaissance et une articulation des dispositifs, permettant, étape après étape, d'atteindre l'objectif emploi tant attendu. Les dispositifs d'insertion linguistique, les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), les dispositifs d'insertion, les formations à visée professionnelle et linguistique sont autant d'outils permettant d'accompagner et d'affiner de façon solide le projet professionnel de chacun.

A la sortie du CPH, 59 % des personnes sont en situation d'emploi et ou de formation, avec un projet professionnel plus affiné et pertinent.

| La réunification familiale : 28 % des résidents ont souhaité bénéficier d’un soutien dans ces démarches

Face à une demande plus importante, l’équipe a développé des compétences et un réseau permettant d’accompagner et de soutenir au mieux les résidents dans ces démarches et cette attente. Au cours de cette année, deux femmes ont pu rejoindre leur mari âgé, après des années de séparation géographique. Ces réunifications permettent aux personnes réfugiées de se projeter pleinement dans leur nouvelle vie française. Ainsi, nous constatons qu’elles se mobilisent souvent dans les démarches d’insertion dès leur famille réunie.

| Une implantation à Orthez qui se consolide

L’OGFA poursuit son implantation à Orthez depuis l’année 2019 ; la réunification prochaine des services sur un même site, après de longues années de recherches infructueuses de bâti, permettra le regroupement d’un CADA, d’un CPH, d’un service de Mineurs Non Accompagnés et d’une Résidence accueil.

L’OGFA est présent lors de nombreuses rencontres partenariales locales (réunions de proximité avec la mairie et réseau parentalité avec le Centre social, notamment). Ces liens privilégiés et réguliers nous permettent de poursuivre favorablement notre développement, dans un contexte apaisé et dynamique.

Les réfugiés sont nombreux à se reloger à Orthez et à y trouver un emploi. Leur expérience positive permet à ces ex-résidents d’accueillir avec bienveillance les nouveaux bénéficiaires du dispositif. Cette solidarité entre pairs a ainsi facilité la transmission des repères dans la ville, générant un sentiment de sécurité et favorisant l’intégration de tous.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Une augmentation des délais administratifs, impactant les délais de prise en charge

Le délai de transmission des actes de naissance par l’OFPPA permettant d’obtenir un numéro de sécurité sociale définitif peut prendre plusieurs mois. Nous avons constaté, en 2022, un nouvel allongement de ces délais, alors que ce numéro devient indispensable dans de nombreuses démarches, comme l’ouverture des droits CAF.

Son absence freine considérablement l’intégration des personnes accompagnées par le dispositif.

À cela, s’ajoutent les difficultés entraînées par la dématérialisation des procédures, comme l’usage de la plateforme de l’ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France). Les dysfonctionnements du site entraînent, là aussi, des retards pour l’obtention du titre de séjour.

Nous avons pu constater, pour la totalité des résidents du CPH, en 2022, des délais plus longs pour ouvrir la totalité des droits communs. Cela impacte les possibilités d’insertion professionnelle, la recherche d’un logement et, *in fine*, la sortie du CPH.

| Mettre à profit ce temps d’attente

Face à ces délais sur lesquels nous n’avons que peu de leviers, l’équipe incite les résidents à s’ouvrir à d’autres activités permettant de poursuivre une dynamique d’intégration. Des partenariats continuent d’être développés pour que les personnes puissent s’investir dans une activité d’apprentissage de la langue, des loisirs sportifs ou culturels et/ ou dans une activité bénévole et solidaire.

Multiplier les ouvertures facilite la maîtrise du français et le développement de son propre réseau, permet de construire des liens sociaux et de développer sa connaissance du territoire et de ses richesses. Tout cela a un effet particulièrement bénéfique et permet la consolidation du parcours.

| Être à jour de ses démarches santé

La santé est aussi évoquée auprès de chacun dans ces temps d’attente : bilan de santé, mise à jour des vaccins et recherche d’un médecin traitant sont des démarches qui seront plus difficiles lorsqu’ils accéderont à l’emploi.

PERSPECTIVES

| La Santé Psychique est depuis longtemps un enjeu majeur pour les personnes que nous accompagnons : le traumatisme de l’exil est ainsi un frein majeur à leur intégration. Troubles du sommeil, difficultés de mémorisation, dépression ... Pourtant, les personnes sont souvent réfractaires à nos propositions d’orientation sur des soins thérapeutiques classiques. Le pôle migrant a souhaité travailler autour d’un projet permettant d’offrir aux personnes des séances d’art-thérapie. Suite à plus d’une année d’élaboration du projet, nous avons pu bénéficier d’un financement de la Fondation de France qui nous permettra, dès 2023, de mettre en place des séances d’art-thérapie pour 95 personnes. Ces séances ont pour objectif d’améliorer la santé des personnes et de favoriser une prise de conscience permettant une poursuite des soins sous d’autres formes.

Les services Accompagnement Ukraine et IML Ukraine

PREMIÈRE MISSION DU SERVICE : L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de la gestion des arrivées de déplacés ukrainiens sur notre territoire, nous avons été choisis, avec trois autres associations pour assurer l'accompagnement des ménages ukrainiens sur le Nord-Est de notre département.

Notre première mission est d'assurer un accompagnement global permettant :

- Un diagnostic social, les ouvertures de droits spécifiques (APS, ADA, PUMA, APL).
- Une autonomie administrative et un soutien dans l'accès au logement autonome.
- L'orientation vers les professionnels de santé physique et psychologique.
- L'accompagnement vers la formation linguistique, la formation professionnelle ou l'emploi.
- Une aide à la scolarisation des enfants.

Avec un accompagnement spécifique et innovant des familles chez les hébergeurs citoyens.

Notre mission en lien étroit avec le service accueil Ukraine a été, également, d'accompagner et de soutenir le projet de cohabitation.

Pour cela l'équipe a pu effectuer des visites à domicile afin d'établir des contrats tripartites, permettant de garantir des règles de vie communes.

Les hébergeurs ont pu nous alerter afin d'aider à poursuivre une cohabitation sereine, signaler l'arrêt de l'hébergement si la situation devenait trop complexe, et permettre des solutions de sorties.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **359 personnes**

Adultes : 226 Enfants : 133

Femmes : 250 Hommes : 109

76 personnes relogées dans le parc public

17 personnes sont retournées en Ukraine



Année d'ouverture : mars 2022
Nombre d'ETP : 7

MARS 2022 : OUVERTURE DU SAS D'ACCUEIL À NARCASTET

Dans la nuit du 22 au 23 mars 2022, nous avons accueilli un bus de 48 personnes ukrainiennes. Ce fut, pour nous, le début d'une aventure particulièrement intense. Cette ouverture en urgence, organisée en quelques jours, a nécessité la mobilisation de tous. Nous avons constitué une équipe et préparé au mieux le centre d'hébergement de Narcastet, afin d'accueillir ces personnes dans les meilleures conditions possibles.

La première urgence fut la prise en charge de leur santé physique et mentale. Le médecin de la PASS, ainsi que l'infirmier psychiatrique, ont pu intervenir sur notre site dès le lendemain.

En outre, en 72 heures, la totalité des dossiers administratifs des personnes a pu être constituée et toutes les personnes ont pu être accompagnées à la Préfecture, afin d'établir les autorisations de séjour et de solliciter l'allocation de demandeur d'asile.

En parallèle, l'équipe a pu instruire les ouvertures des droits à la couverture santé.

Notre réseau de partenaires a été indispensable dans la gestion de cette situation d'urgence. Traducteurs, photographe agréé, chauffeur de bus, animateurs, coiffeur ... se sont mobilisés bénévolement, afin de faciliter et d'apaiser cette période bien difficile pour toutes ces familles.

Aussi, en quelques jours, nous avons pu de nouveau recevoir des sourires et entendre des rires, tant chez les adultes que les enfants, même si l'inquiétude pour les proches restés au pays était toujours présente. En 22 jours, la totalité des droits étaient ouverts et toutes les personnes ont pu être orientées vers des hébergeurs citoyens.

Cette première mission s’est poursuivie avec la mise en place d’un accompagnement des familles chez les hébergeurs citoyens, puis à travers la création d’un service d’IML Ukraine, afin de soutenir chaque étape de ce long chemin d’intégration.

Il est à noter que la cohabitation avec les hébergeurs citoyen a rapidement rencontré des limites : des modes de vie différents, des difficultés de communication, un impact financier pour les accueillants, etc. ont nécessité des relogements parfois dans l’urgence.

LE RELOGEMENT DANS LE PARC PUBLIC

Les bailleurs publics se sont mobilisés rapidement et nous ont proposé 28 logements. Ces logements font l’objet de baux de sous-location auprès de notre association. Notre accompagnement s’est alors poursuivi dans le cadre de l’intermédiation locative,

Un premier travail a dû être fait par les équipes, auprès des familles ukrainiennes, sur la réalité du marché locatif paillais. La majorité des familles se projetait dans des logements qui ne correspondaient pas à leur situation financière, nombreux sollicitaient des maisons ou bien le centre-ville de Pau.

L’équipe a pu progressivement travailler sur l’acceptation des logements proposés, donner des repères, travailler sur la mobilité et surtout travailler les enjeux budgétaires, afin de leur permettre d’assumer des loyers alors même qu’ils perçoivent de très faibles ressources. Dès le mois de juin 2022, les premières familles ont pu intégrer des logements sociaux.

L’ameublement des logements s’est avéré complexe, malgré de nombreuses sollicitations afin d’obtenir des dons. La Croix-Rouge a pu répondre dans un premier temps au besoin de mobilier à moindre coût. Certains hébergeurs ont pu également apporter un soutien à ce niveau. Puis nous avons pu établir un partenariat avec le Rotary Club, qui a souhaité apporter un soutien local et au plus près des besoins des ménages relogés.

LE STATUT DE DÉPLACÉ : DE NOMBREUX FREINS À L’INTÉGRATION

Actuellement, un certain nombre de familles se sentent « en suspens ». Plus le temps passe et plus l’espoir du retour au pays est mis à mal ; la majorité d’entre eux a d’ailleurs exprimé le souhait de rester en France. Les enfants s’intègrent plus facilement mais cela reste bien plus difficile pour les personnes âgées.

Les difficultés sont nombreuses :

- Trouver du travail nécessite un certain niveau de compréhension et une organisation notamment face au mode de garde des enfants ;
- L’allocation de demandeurs d’asile ne permet pas d’assumer la totalité des frais notamment lorsque les personnes sont relogées. Si les différentiels de loyers sont peu élevés, se rajoutent le paiement des fluides et les dépenses du quotidien. A ce jour, nous constatons de réelles difficultés face à des budgets contraints provoquant de l’angoisse.
- Les arrivées de personnes ukrainiennes se poursuivent, mais directement dans les logements attribués à leur famille déjà présente sur le territoire, cela entraîne une problématique de suroccupation et des factures de fluides plus conséquentes.

PERSPECTIVES 2023

En fin d’année 2022, nous avons pu constater la poursuite de l’augmentation du nombre de familles, dont 80 sont encore en attente de logement et patientent chez des hébergeurs citoyens ou à l’hôtel. L’absence de nouvelles propositions de la part des offices publics a nécessité le développement d’autres pistes et, notamment, le recours au parc privé. Nous avons ainsi recruté une personne qualifiée en gestion locative, afin de capter des logements, toujours dans le cadre de baux glissants et de l’IML (garantie d’un accompagnement par les équipes de l’OGFA).

En parallèle, le service développe des partenariats permettant de faciliter l’insertion professionnelle indispensable pour permettre aux familles de poursuivre sereinement leur intégration, d’assumer leurs charges financières et, ainsi, de trouver l’équilibre qu’ils sont venus chercher dans notre pays.

SERVICE INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La dimension de l'insertion professionnelle s'invite régulièrement dans l'accompagnement des usagers de l'OGFA. Le dispositif des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), historiquement adossé aux CHRS, a constitué un premier niveau de réponse à ces enjeux, en s'adressant à des personnes très éloignées de l'emploi. Reconnaisant l'intérêt de ce dispositif, la ville de Pau s'adosse à l'OGFA pour créer ses propres ateliers.

Avec la création de l'Association OGFA Insertion, porteuse d'un Atelier Chantier d'Insertion, début 2021, la redéfinition des missions du service insertion a constitué un enjeu fort.



84 | Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)

Le service Insertion et Egalité des Chances

Atelier d'adaptation à la Vie Active (AAVA)

Mobilisation Jeunes

MISSION DU SERVICE

Le Service Insertion et Egalité des Chances s'inscrit autour de 2 dispositifs : **les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) et la Mobilisation jeunes**. Le service Insertion s'attache au quotidien à travailler la question de l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Les dispositifs portés par le service insertion sont les suivants :

- **Les AAVA s'adressent aux personnes qui résident à l'OGFA ou sont accompagnées par ses services.** Ils sont ouverts aux personnes éloignées du monde du travail, du fait de leur vulnérabilité : handicap, dépendances, problèmes de santé, situation administrative complexe, manque ou absence de formations et d'expériences professionnelles, etc. Les activités principales sont les suivantes : **entretien des espaces verts, aménagement/déménagement des logements d'accueil et services, entretien et nettoyage des logements rendus, création de mobiliers de décoration et rénovation de meubles, etc.** Un pécule est remis à l'usager et le repas du midi est offert.
- **La mobilisation jeunes s'adresse aux services JEAE et DAJ de l'OGFA.** Elle permet aux jeunes de participer à des activités occupationnelles deux jours par semaine, sous forme de stage de 15 jours. Elle leur permet également de découvrir des métiers, de s'intégrer dans un groupe, de s'inscrire au sein d'un collectif et de se familiariser avec une posture professionnelle. Des temps de suivi sont effectués avec les référents sociaux, afin d'établir un point d'ensemble sur les évolutions, difficultés ou autres points essentiels à prendre en compte dans le suivi de la personne.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 71, 21 aux AAVA et 50 jeunes en mobilisation

Sexe : 6 femmes ; 65 hommes

Âge : Entre 15 et 56 ans



Année d'ouverture : 2020
Nombre d'ETP : 2,5
Nombre de places : 12 AAVA et 2 mobilisation jeunes

ELÉMENTS D'ACTIVITÉ

Dispositif AAVA : un tiers de sorties positives

En 2022, **606 tickets travaux** ont été traités.
21 entretiens d'accueils, et autant de bilans intermédiaires et de bilans finaux ont été réalisés avec les usagers du dispositif.

Sur les 21 personnes ayant bénéficié des AAVA, **3 personnes ont trouvé un travail** en milieu ordinaire, 2 personnes ont intégré une **formation**, 1 personne est en attente d'une intégration au sein d'un ESAT et 2 personnes ont effectué un **stage** de découverte avec l'ESAT Jean Genèse et COLO COUSTAUT. Un salarié a été mis en lien avec l'entreprise ECLOZ pour une possible entrée en emploi en 2023.

Les problématiques d'accès à un emploi pour les autres personnes intégrées aux AAVA sont les suivantes : **barrière de la langue, situations administratives complexes, problématiques de santé et psychologiques.**

| Public orienté vers le service

Toutes les personnes majeures ou intégrées dans un des dispositifs de la mobilisation jeunes résidentes à l’Ogfa peuvent s’engager dans le dispositif des AAVA.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| L’année 2022 a été une année marquée par le **recrutement d’un Encadrant Technique d’Insertion en renfort**, au vu de la charge d’activité croissante. Ce renfort a permis d’engager une dynamique de travail plus efficiente notamment, d’un point de vue logistique dans la gestion tickets travaux.

| En 2022, les usagers des AAVA ont été très actifs, en intervenant sur de nombreux sites de l’association par la **réalisation d’activités visant à améliorer la qualité des logements** des résidents de l’OGFA :

- Aménagements et déménagements de mobiliers au sein des logements et services de l’OGFA ;
- Entretien des espaces verts et des extérieurs des différents sites et des mobil-homes de la Ferme Saint Joseph.

Le service est également intervenu dans l’entretien des prés de Buros et de Guindalos (liés aux activités du Poney Club de l’OGFA), ainsi que sur la clôture de deux champs.

| En décembre 2022, le service AAVA a décidé de réaliser un **concours de Sapins de Noël** en bois, proposé aux différents services de l’OGFA. Plus de 30 sapins ont été créés pour cet événement.

| La nouveauté : le projet personnalisé

En 2022, une nouvelle procédure a été formalisée dans le suivi et l’accompagnement des usagers des AAVA, afin d’assurer la meilleure des prises en charge d’un point de vue opérationnel et social.

Dans cette logique, un premier accueil tripartite est proposé, entre le référent social, le résident et le service insertion (cheffe de service/ coordination/ ETI), afin de présenter le service, ses activités, ses horaires, etc.

Des temps de suivi sont effectués avec les référents sociaux, afin d’établir un point d’étape sur les évolutions, difficultés et autres points essentiels à prendre en compte dans le suivi de la personne. Cette nouvelle procédure permet de renforcer et de mieux structurer les temps d’échanges et d’évaluations, mais aussi de définir une durée de participation aux AAVA, afin que tous les résidents puissent bénéficier de cette offre d’insertion.

Ainsi, des objectifs sont définis sur 3 mois, avec une possibilité de renouvellement à 6 mois. Un suivi est mis en place pour chaque usager, en lien avec ses référents sociaux.

Au cours des bilans, plusieurs pistes peuvent être envisagées visant la remobilisation de la personne : les activités proposées, la découverte d’un métier pouvant déboucher sur une phase d’immersion, une orientation au sein d’une autre structure d’insertion : ESAT, ACL, etc.

PERSPECTIVES

En 2023, il est prévu que les encadrants techniques participent à la formation « Premiers Secours en Santé Mentale ».

Nous souhaitons également renforcer le dispositif d’accompagnement des AAVA par la mise en lien avec d’autres structures d’insertion ou entreprises ayant la possibilité d’accueillir des bénéficiaires en stage.

Enfin, nous souhaitons proposer de nouveaux ateliers d’insertion autour de la création de meubles et de l’entretien de potagers, en lien avec les différents services de l’OGFA.

NOS SERVICES TRANSVERSAUX

Pour mener à bien ses missions d'hébergement et d'accompagnement, l'OGFA s'appuie sur des services transversaux qui interviennent en support de l'ensemble des services gestionnaires.

En interaction avec de nombreux partenaires, financeurs et fournisseurs, ils ont un rôle-clé dans le bon fonctionnement de l'OGFA et dans la qualité des prestations fournies.

Dans un contexte de développement de l'association, la modernisation de leurs outils de travail et la structuration des équipes sont des enjeux permanents.



88 | Achats-Logements

89 | Comptabilité

90 | Informatique

91 | Partenariat | Bénévolat | Communication

Le Service Achats-Logements

MISSIONS DU SERVICE

Le service Achats-Logements fait partie des services supports. Il remplit des missions transversales pour l'ensemble de l'association :

- | **Achats** et approvisionnements de tous les biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'OGFA. Ses missions principales sont la définition de la politique achats et la recherche et la sélection des fournisseurs. La gestion de la flotte automobile de l'association fait également partie de ses attributions.
- | **Gestion locative** de l'ensemble du parc locatif de l'OGFA (logements et bureaux). Ses missions principales sont la recherche et la mise à disposition des logements et bureaux répondant aux besoins des différents services.
- | **Entretien et ménage** dans les logements entre deux locataires et nettoyage des bureaux et des parties communes des services.
- | **Maintenance** du parc immobilier utilisé par l'association (logements et bureaux), assurée par les agents OGFA ou par des artisans.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de logements (parc immobilier) : **700**
Nombre de demandes d'interventions (tickets) : **5500**
Nombre de véhicules (parc automobile) : **66**
Nombre de demandes d'achat (phase test) : **440**

FAITS MARQUANTS

- | **Déploiement d'une solution informatique de gestion des demandes d'achat**
Il s'agit d'un circuit dématérialisé adapté au multi-sites, permettant un process de validation plus rapide et plus fiable.
Il requiert la validation systématique des demandes d'achat par les chefs de service, avec une visualisation en temps réel des budgets (alloué/ consommé/ restant).
Toutes les étapes, du demandeur à la validation finale, font l'objet d'une traçabilité dans l'application.
L'intégration avec le logiciel de comptabilité est simplifiée et fiabilisée.
La phase de test (MNA/ JEAE et services supports) s'est déroulée de juin à novembre 2022, avant un déploiement à toute l'association à partir de décembre.
- | **Assainissement et croissance du parc de logements**
Dans la continuité des actions engagées depuis 2019, le travail d'assainissement du parc de logements a été poursuivi, en étant particulièrement vigilant aux critères de performance énergétique.
Le service a également accompagné la croissance de l'OGFA en recherchant de nouveaux logements pour les services en création ou en extension : MNA Orthez/ Mourenx, CADA Orthez/ Oloron, CHU Trams Oloron et services Ukraine.

PERSPECTIVES

- | **Ouverture du dispositif LAM : mise à disposition des chambres et espaces de travail**
- | **Refonte du logiciel de gestion des tickets travaux**
- | **Réorganisation et stabilisation de l'équipe entretien/ ménage**

Le Service Comptabilité

FAITS MARQUANTS

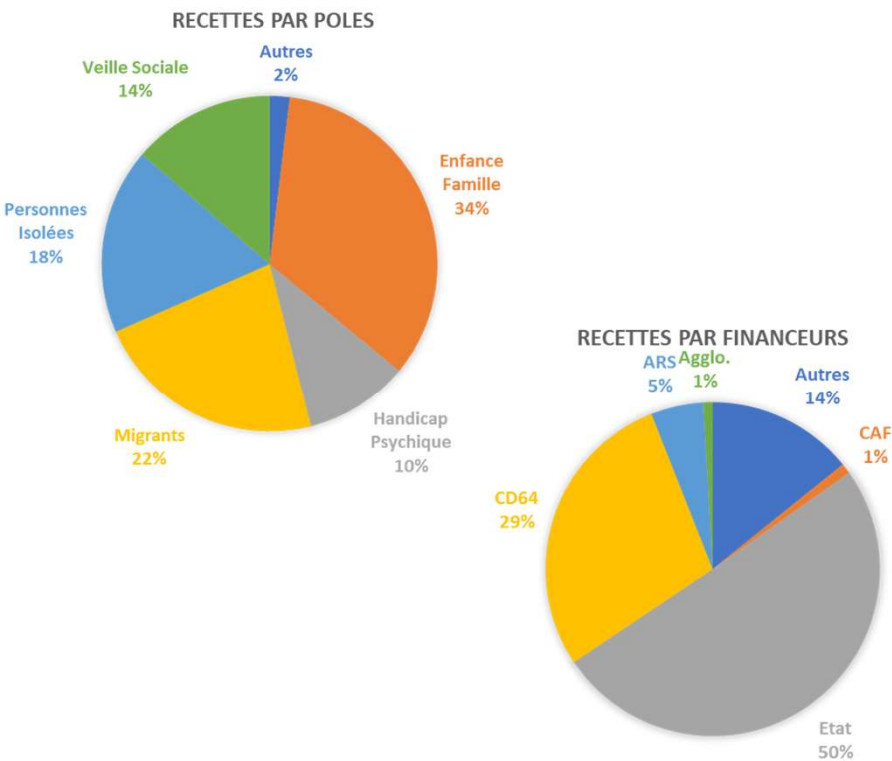
- | Après le retour à l'équilibre financier en 2021, l'objectif en 2022 était de faire une pause en terme de développement, afin de consolider l'existant.
Nous avons pu clôturer l'exercice 2022 en excédent, grâce aux efforts financiers maintenus sur cette nouvelle année.
- | Les deux services qui faisaient l'objet d'une préoccupation forte sur l'exercice précédent ont vu leurs résultats s'améliorer :
 - La crèche 1,2,3 Soleil, grâce aux rencontres pluri partenariales (CAF, CD et Communauté d'Agglomération) et une amélioration de son taux de remplissage a vu ses recettes croître de 20 % ; l'objectif étant un retour à l'équilibre dans les prochaines années ;
 - Le Poney Club, malgré des subventions en baisse du CD et de la Communauté d'Agglomération, a connu un développement important de ses recettes propres de près de 50 % et a quasiment retrouvé un équilibre financier.
- | Un nouveau service, le dispositif « Ukraine », a été créé dans l'urgence en avril 2022, et s'est développé pour faire face à l'accueil des réfugiés.
- | Les extensions des services MNA et CADA, entamées en 2021, ont été finalisées courant 2022.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Budget 2022 : **17 124 k€ (+7,5 % vs 2021)**
Résultat de l'exercice : **18 k€ (excédent)**

PERSPECTIVES

- | Fiabiliser et optimiser le processus de la dépense par la généralisation des demandes d'achats à toute l'association.
- | Analyser au plus près la masse salariale par la révision des clés analytiques dans le logiciel de paie.
- | Consolider un équilibre financier à l'échelle de chaque service.



Le Service Informatique

MISSIONS DU SERVICE

Service créé en 2020, composé d'un responsable et d'un technicien.

Un service soutenant tous les enjeux du numérique, que rencontre l'OGFA.

Les missions du service sont les suivantes :

- Apporter un support technique et une assistance aux utilisateurs ;
- Assurer la maintenance et l'évolution du parc informatique ;
- Superviser l'infrastructure des réseaux informatiques et garantir leur fonctionnement et leur sécurité ;
- Gérer les achats de matériels informatiques et de logiciels ;
- Assurer le pilotage de la sous-traitance (téléphonie et copieurs, notamment) ;
- Exercer une veille sur les évolutions technologiques et être force de proposition.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Finalisation des raccordements à la fibre optique
Remise à niveau de 30 postes informatiques
Remplacement des serveurs
Transition de la téléphonie analogique vers la téléphonie IP
Mise à jour du serveur comptabilité et du logiciel Sage Comptabilité & RH

FAITS MARQUANTS

| Raccordements à la fibre optique

Les sites de l'OGFA ont été raccordés à la fibre optique professionnelle Orange.

| Remplacement des serveurs

L'intégralité des serveurs a été transférée vers une infrastructure récente et moderne, incluant la virtualisation des serveurs.

| Transition de la téléphonie analogique vers la téléphonie IP

Le passage de la téléphonie analogique à la téléphonie IP est une avancée importante dans les communications de l'OGFA, permettant des appels de meilleure qualité et des options plus performantes.

| Mise à jour du serveur comptabilité et du logiciel Sage Comptabilité & RH

La mise à jour du serveur de comptabilité et du logiciel Sage Comptabilité & RH a contribué à améliorer la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, en offrant des fonctionnalités plus performantes et une meilleure sécurité des données.

PERSPECTIVES

| Mise en place d'un logiciel de tickets informatiques

| Mise à jour des versions de Windows serveurs

| Raccordement fibre du nouveau bâtiment à Orthez

| Renouvellement du parc de copieurs

Partenariat, communication et mécénat

*Un service pour renforcer les moyens
des services gestionnaires*

LE PARTENARIAT

Afin de travailler de manière la plus efficace possible, l'OGFA continue d'étoffer chaque année son réseau de partenaires, en fonction des besoins repérés dans chaque service par les professionnels. Voici quelques exemples d'actions réalisées en 2022 :

- | Formation à la lutte contre la précarité menstruelle pour les professionnels, animée par l'association nationale Règles Élémentaires, qui nous fournit de protections hygiéniques toute l'année ;
- | Ateliers numériques à destination des résidents en partenariat avec la Fibre 64 ;
- | Partenariat avec la CAF et la CPAM, prévoyant des permanences d'accès aux droits, des webinaires à destination des professionnels, des bilans de santé dédiés aux jeunes migrants, etc.

LES ENTREPRISES

En 2022, nous poursuivons notre collaboration avec NOVÉAL, via des dons de produits d'hygiène et de cosmétiques et la mise à disposition de salariés dans le cadre des Citizen Days. Nous avons ainsi pu réaliser cette année 2 ateliers esthétiques à destination des femmes hébergées à Castilla et à la Halte.

Nous continuons également de bénéficier du soutien de TotalEnergies grâce au mécénat de compétences ou à des dons (places pour assister aux matchs de la Section Paloise ou à des festivals de musique, collecte pour les ukrainiens et bons carburant). Cette année, nous avons également réalisé 3 Teams Building Solidaires, accueillant ainsi 25 salariés TotalEnergies dans nos services, qui nous ont soutenu pour :

- | Améliorer les espaces extérieurs du Poney Club ;
- | Emballer pas moins de 700 cadeaux de Noël et réaliser des cartes de vœux ;
- | Créer des kits scolaires pour la rentrée.

Lindt nous permet d'offrir des chocolats à l'occasion de moments festifs, tels que Noël et Pâques.

Nous avons également pu récolter des fournitures scolaires grâce à SAFRAN.



LE BÉNÉVOLAT

Le nombre de bénévoles intervenant à l'OGFA est passé de 15 en 2021 à 35 fin 2022, répondant ainsi à de nouveaux besoins : accueil du public au Poney Club et au Point d'Eau, soutien scolaire auprès des MNA et des enfants du Pôle Migrants, séances de sophrologie à Castilla, etc. Les bénévoles viennent en soutien à nos équipes, enrichissent notre cadre de travail et impulsent une dimension de solidarité dans notre Association. Nous les remercions pour cela.

LA COMMUNICATION

Chaque semaine, nous valorisons, via LinkedIn, notre site internet et notre site intranet, une ou plusieurs action(s) portée(s) par l'OGFA et ses partenaires. Notre réseau s'est agrandi, passant de 200 abonnés en 2021 à 830 à la fin 2022. Nous continuons d'avancer sur l'important travail de refonte de nos outils de communication (plaquette de présentation de l'OGFA, logo et organigramme). L'objectif est que nous puissions nous appuyer sur des supports actualisés, à notre image, et que nous ayons une identité visuelle unique.

LES PERSPECTIVES

Nous souhaitons pour 2023 continuer de répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons. Nous allons pour cela poursuivre le recrutement de bénévoles et donner envie aux entreprises du territoire de s'engager à nos côtés, via du mécénat de compétences et des dons matériels et financiers. Des premiers contacts ont été pris, notamment avec KIABI, Intersport, Décathlon, King Jouet, Sostrene Grene, etc.

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans la réalisation de nos missions. Le partenariat est un axe historique et fondamental de l'action de l'OGFA.

Merci aux partenaires institutionnels

L'Etat et la DDETS des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'ARS, les villes de Pau, de Jurançon, d'Oloron, d'Orthez et de Gelos, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération de Pau, et la CPAM, notamment.

Merci aux partenaires opérationnels

Afin de travailler de manière la plus efficace possible, l'OGFA a développé un réseau de partenaires étoffé. L'association coopère ainsi avec des structures médicales (telles que le CHP et le CHFM), des structures sociales (CCAS, Missions Locales, Aide Sociale à l'Enfance, SDSEI, PMI, etc.) et des associations sociales et médico-sociales. La signature de plusieurs conventions a renforcé la dynamique partenariale entre l'OGFA et de nombreuses structures (Maison des Citoyens du Monde, Règles Élémentaires, SIEL BLEU, l'Association Addictions France, POUR, la CAF, la CPAM, le CROUS, l'UFOLEP et bien d'autres).

Merci aux bénévoles

Enfin, nous travaillons avec des bénévoles, hommes et femmes engagés à nos côtés, dans nombre de nos structures. Par leur engagement, ils témoignent de leur humanité envers leurs semblables, moins épargnés par les aléas de la vie.

A l'heure où notre société semble se perdre dans l'individualisme, ils témoignent du non abandon de la société civile pour les plus fragiles d'entre nous. Nous les en remercions et leur assurons que leur engagement participe à la reconstruction des personnes que nous accompagnons.

Merci aux entreprises qui tout au long de l'année 2022 sont venues nous soutenir. Votre solidarité nous touche et nous oblige (TotalEnergies, Novéal - Groupe l'Oréal, Cars Lasseron, SAFRAN...).

Ces institutions, ces associations, ces hommes et ces femmes sont devenus des partenaires incontournables de l'action quotidienne de l'OGFA. Nous les remercions vivement de leur implication à nos côtés, car c'est grâce à eux que nous parvenons à mettre en place un accompagnement et des solutions les meilleures possibles pour chacun de nos usagers.



NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.[illegible]

